



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Karl St-Pierre

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.Sc. (Études Politiques)

GRADE / DEGREE

Sciences Sociales – École d'études politiques

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**La Nation Québécoise vue par les Communautés Culturelles du Québec qui ont en Mémoire le
Souvenir d'un Génocide**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Claude Denis

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

François Rocher

Pierre Anctil

Claude Denis

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

LA NATION QUÉBÉCOISE VUE PAR LES COMMUNAUTÉS
CULTURELLES DU QUÉBEC QUI ONT EN MÉMOIRE LE SOUVENIR
D'UN GÉNOCIDE

Par
Karl St-Pierre
N° 4625659

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise en Science politique

Université d'Ottawa
Septembre 2009



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-61295-8
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-61295-8

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

RÉSUMÉ

Le questionnement sur l'identité nationale et la forte médiatisation des accommodements raisonnables ont semblé créer des remous sur des aspects d'appartenance au Québec. Comment certaines communautés culturelles se positionnent-elles par rapport à l'identité nationale québécoise ? Pour trouver des réponses à cette question, nous avons réalisé des entrevues semi-dirigées avec des informateurs clefs chez trois communautés culturelles du Québec; arménienne, juive et rwandaise. Cette recherche constate que les répondants des communautés qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide ont des opinions variées sur le débat de la « nation québécoise ». Certains encouragent fortement la promotion de cette identité, tandis que d'autres n'y voient qu'un débat inutile et interminable. De plus, les participants des communautés culturelles se lient au plan de l'appartenance à un ou à des pays qui sont représentatifs de leur identité. Dans cette perspective, s'identifier à la « nation québécoise » signifierait appartenir à plus d'une nation.

REMERCIEMENTS

Je remercie tous les répondants de cette recherche qui ont été très généreux et chaleureux avec moi. Je remercie également mon directeur, Claude Denis, qui m'a aidé à persévérer dans mon projet. Finalement je tiens à dire un « Merci » très spécial à ma famille pour tout ce qu'elle a fait pour moi.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	
PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHES DE LA RECHERCHE	1
1.1 Problématique	1
1.1.1 Problématique et contexte	1
1.1.2 Relation entre la « nation québécoise » et les communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide	3
1.1.3 Objectif de la recherche	8
1.1.4 Qu'est-ce qu'un accommodement raisonnable ?	9
1.2 Démarche méthodologique	11
1.2.1 Population et échantillon	11
1.2.2 Entretien semi-dirigé	11
1.2.3 Déroulement des entretiens	12
1.2.4 Question générale de la recherche	14
1.2.5 Un échantillon construit sur des « leaders »	15
1.2.6 Nos questions spécifiques	16
1.3 Cadre théorique	16
1.3.1 Choix du cadre théorique	16
1.3.2 Qu'est-ce que l'analyse du discours ?	17
1.3.3 Qu'est-ce que le constructivisme ?	18
CHAPITRE 2	
LA NATION : DES PERSPECTIVES QUÉBÉCOISES	22
2.1 Les problématiques autour d'une définition de la nation québécoise	22
2.1.1 Le problème de statut politique	22
2.1.2 Un problème constitutionnel	26
2.1.3 Un problème de mémoire « traumatique »	27
2.1.4 Un problème sociologique : Communauté nationale ou de citoyens ?	30
2.1.5 Un problème de tolérance	32

2.1.6 Un problème d'équilibre	33
2.1.7 Un problème de reconnaissance	35
2.1.8 Sommaire	36
2.2 Est-ce que la saga des accommodements raisonnables fut le résultat d'un nationalisme plus étroit au Québec ?	37
2.2.1 Autour de la déclaration de Parizeau	39
2.2.2 Le 11 septembre 2001	41
2.2.3 La crise des accommodements raisonnables	42
2.2.4 Une consultation sur les droits identitaires	43
2.2.5 La saga sur les accommodements raisonnables et l'ADQ	44
2.2.6 La montée de l'ADQ entre 2002 et 2007	44
2.2.7 La montée de la popularité du Parti conservateur du Canada au Québec	45
2.2.8 Sommaire sur la popularité des partis politiques de droite au Québec	48
2.2.9 Sommaire	50
CHAPITRE 3	
PROFILS DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DES PARTICIPANTS	51
3.1 Profils des communautés culturelles	51
3.1.1 La communauté rwandaise	51
3.1.2 La communauté juive	52
3.1.3 La communauté arménienne	56
3.2 Présentation des participants	57
3.2.1 La communauté rwandaise	57
3.2.2 La communauté juive	58
3.2.3 La communauté arménienne	59
CHAPITRE 4	
LE NATIONALISME ÉTROIT AU QUÉBEC VU PAR LES TROIS COMMUNAUTÉS CULTURELLES : DU DISCOURS POST-RÉFÉRENDATAIRE DE PARIZEAU JUSQU'ÀUX ÉLECTIONS PROVINCIALES PARTIELLES DE 2008	65
4.1 Le discours de Parizeau le soir du référendum de 1995	60

4.1.1 La communauté rwandaise	61
4.1.2 La communauté juive	62
4.1.3 La communauté arménienne	64
4.1.4 Sommaire	68
4.2 Le nationalisme étroit : le code de vie d'Hérouxville et les pancartes électorales de l'ADQ aux élections partielles du printemps 2008	69
4.2.1 La communauté rwandaise	71
4.2.2 La communauté juive	73
4.2.3 La communauté arménienne	76
4.2.4 Sommaire portant sur la question du code de vie d'Hérouxville	80
4.2.5 Sommaire portant sur la question de la publicité de l'ADQ	81
CHAPITRE 5	
INTERPRÉTATION DE LA NATION QUÉBÉCOISE PAR LES TROIS COMMUNAUTÉS CULTURELLES	84
5.1 La motion du Parti conservateur du Canada affirmant que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni »	84
5.1.1 La communauté rwandaise	84
5.1.2 La communauté juive	86
5.1.3 La communauté arménienne	86
5.1.4 Sommaire	87
5.2 La représentation de la nation	88
5.2.1 La communauté rwandaise	89
5.2.2 La communauté juive	90
5.2.3 La communauté arménienne	94
5.2.4. Sommaire	98
CHAPITRE 6	
IDENTITÉ, APPARTENANCE ET MÉMOIRE	100
6.1 Sentiment d'appartenance à une ou à des « nations »	100
6.1.1 La communauté rwandaise	100
6.1.2 La communauté juive	101
6.1.3 La communauté arménienne	104
6.2 Perception identitaire des communautés culturelles au Québec et au Canada	105

6.2.1 La communauté rwandaise	105
6.2.2 La communauté juive	107
6.2.3 La communauté arménienne	109
6.2.4 Sommaire sur le sentiment d'appartenance et la perception identitaire	112
6.3 Importance de la mémoire collective chez les communautés culturelles	115
6.3.1 La mémoire linguistique	116
6.3.1.1 La communauté rwandaise	116
6.3.1.2 La communauté juive	116
6.3.1.3 La communauté arménienne	118
6.3.1.4 Sommaire de la mémoire linguistique	119
6.3.2 Le souvenir du génocide	120
CONCLUSION	124
7.1 Récapitulation du premier objectif de la recherche : Qu'est-ce qu'une nation québécoise ?	124
7.2 Récapitulation du deuxième objectif de la recherche : Identité et appartenance des communautés culturelles	127
7.3 Récapitulation de la question générale	129
7.4 Projection de l'avenir du débat sur la « nation québécoise »	130
BIBLIOGRAPHIE	134

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE ET DÉMARCHES DE LA RECHERCHE

1.1 Problématique

1.1.1 Problématique et contexte

Au Québec, l'année 2008 a été marquée par de nombreux événements médiatiques qui ont soulevé des questions sur l'identité québécoise. Parmi ceux-ci, deux ont retenu notre attention. Premièrement, il y a le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, qui a constitué un événement important pour commémorer la présence de la « nation québécoise » en Amérique du Nord. Le 3 juillet 2008¹, plusieurs représentants politiques se sont exprimés pour souligner son évolution. Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, affirmait les bienfaits d'inclure la « nation québécoise » au sein d'un Canada uni. Le premier ministre du Québec, Jean Charest, soulignait que Samuel de Champlain avait apporté le caractère français à cette nation, tandis que le maire de la ville de Québec, Régis Labaume, rappelait que les bâtisseurs du Québec étaient de toutes les origines. Cette vision de la « nation québécoise » est bien différente de celle qui se construisait il y a 400 ans, alors que le cardinal de Richelieu interdisait la présence des non catholiques et préconisait une langue française calquée sur les règles de l'Académie française.² Après 400 ans d'histoire, la « nation québécoise » est-elle bien ancrée dans les mœurs des Québécois ?

¹ Radio-canada.ca, « 400 bougies », www.radiocanada.ca (page consultée le 25 octobre 2008).

² GrandQuébec.com, « Communauté juive », <http://grandquebec.com/multiculturalisme/juifs-au-quebec/>, (page consultée le 1^{er} septembre 2009).

Aujourd'hui, cette notion reste vague au Québec, puisque de nombreux politicologues, sociologues et philosophes ont créé des théories diverses pour définir celle-ci³. C'est peut-être la raison pour laquelle les politiciens ont parlé autant de ce sujet, c'est-à-dire pour rassurer une partie de la population sur les valeurs nationales défendues au Québec. Deuxièmement il y a le dépôt du rapport de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles*⁴. La raison principale qui a motivé la création de cette commission de consultation est, selon les commissaires, la crainte de la population de voir disparaître une part de l'héritage de la Révolution tranquille (particulièrement l'égalité entre homme et femme et la laïcité) au profit des ajustements religieux⁵. Lors de cette commission, quelques communautés culturelles se sont exprimées et ont présenté des mémoires, afin de présenter leurs traits identitaires avec le reste de la population québécoise⁶. Ce besoin de communication est une réaction qui fait suite aux controverses entourant la crise des accommodements raisonnables. Plus précisément, certains journalistes dans certains journaux ont dénoncé des pratiques de quelques communautés culturelles du Québec. Ces pratiques ont fait souvent l'objet de manchettes des médias durant cette crise, une situation qui les a présentées sous un mauvais jour. Nous avons également constaté que ce ciblage médiatique reflétait une incompréhension de certains Québécois dits de souche sur certaines communautés

³ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet au chapitre 2 de ce travail.

⁴ « Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation », *Rapport de la commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, dirigée par Gérard Bouchard et Charles Taylor, Québec, 2008.

⁵ *Ibid.*, 18.

⁶ Voir les mémoires déposés à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles par le Congrès Juif Canadien, Région Québec, The Sikh Community of Montreal ou Mémoire du Rassemblement des Chrétiens du Moyen-Orient (RCMO).

culturelles du Québec⁷. La tenue de cette commission de consultation publique a donc fourni la chance à tous les Québécois de pouvoir s'exprimer et d'être entendus ou d'être lus par les commissaires désignés.

Suite à ces événements, qui ont été grandement exposés dans les médias ainsi que dans les discours des récentes élections provinciales et fédérales, nous nous demandons comment les communautés culturelles les ont perçus. Le travail que nous présentons s'intéresse donc aux perceptions identitaires des communautés culturelles par rapport à la polémique entourant le sujet de la « nation québécoise ». Aussi, nous avons arrêté notre choix sur des communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide ; la communauté arménienne, la communauté juive et la communauté rwandaise.

1.1.2 Relation entre la « nation québécoise » et les communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide

Dans le but de mieux expliquer la problématique de ce travail, examinons le cheminement que nous avons emprunté.

- 1- Pourquoi ce travail s'intéresse-t-il aux communautés culturelles québécoises dont le peuple a en mémoire le souvenir d'un génocide ?

L'histoire nous a appris que les groupes, les communautés ou les nations ont comme particularité de s'interpeller et de se déchiffrer afin de mieux comprendre les aspects qui les rassemblent ou qui les divisent. Parfois, ils se regroupent, s'unissent ou se font

⁷ Voir le livre de Maryse Potvin *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?* (2008), Éditions Athéna, Outremont (Québec).

conquérir par d'autres afin d'imposer des règles communes à tous.⁸ L'Empire romain, l'Union européenne ou l'Union soviétique sont des exemples qui démontrent ces formes de rassemblement. Dans d'autres cas, ils se repoussent, s'expulsent ou se détruisent, dans le but de distinguer leur population et leur mode de vie, pour se dissocier des autres. Dans cette deuxième perspective, les génocides sont des réactions extrêmes que l'homme est capable de poser dans le but de détruire une population ciblée. Pour informer, reconnaître et, dans une certaine mesure, éviter que de tels événements se répètent, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé, en 1948, la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*⁹. L'article deux de la convention mentionne, entre autres :

Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tels :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe¹⁰.

Cependant, après la fin de la deuxième guerre mondiale, Evan Luard, un historien qui a étudié entre autre la première décennie d'existence Nations unies, fait le constat que l'ONU n'était pas considérée par les grandes puissances de l'époque comme une organisation ayant des assises très solides puisque chaque nation qui la composait possédait un droit de veto pour interférer ces décisions. Luard décrit l'ONU comme « un

⁸ Voir Michel Foucault, « Il faut défendre la société », *Cours au Collège de France, 1976*, paru en (1997), Éditions Gallimard, Paris.

⁹ Haut Commissariat aux droits de l'homme, *La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, <http://www.unhchr.ch> (page consultée le 4 novembre 2008).

¹⁰ *Idem*

forum public où les problèmes étaient discutés publiquement, où les opposants étaient publiquement condamnés, où les résolutions étaient publiquement proposées, où l'opinion publique était mobilisée pour la cause que l'on défendait. Par conséquent, elle était plutôt considérée comme un champ de bataille que comme un lieu où l'on recherche la paix »¹¹. Après cette première décennie d'existence, des auteurs comme John Mueller et Maurice Bertrand considèrent que le rôle de l'ONU est devenu de plus en plus marginal du fait que la guerre froide a apporté une période de stabilité entre les grandes puissances et qu'elle s'occupait principalement des conflits des plus petits pays.¹² Aujourd'hui l'ONU apparaît toujours comme une organisation internationale avec des moyens limités selon ces mêmes auteurs. Un exemple pour démontrer son impuissance est l'existence de codes juridiques internationaux qui n'ont pu empêcher des génocides au Rwanda, au Burundi et au Darfour. L'ONU fut particulièrement critiquée suite au retrait de ses troupes armées au moment où débutait un important génocide au Rwanda en 1994.¹³ Mais cette dernière manquait également de ressources et d'autorité pour faire interpréter les idéaux contenus dans sa Charte. Bref, l'ONU possède une Charte intéressante sur la légalisation et la reconnaissance des individus, des communautés et des nations. Malheureusement, cette organisation internationale manque de reconnaissance et de moyens pour faire exprimer et interpréter cette Charte correctement. Le cas du génocide au Darfour est une réalité actuelle qui démontre la faiblesse de l'ONU de par la lenteur de reconnaître cet événement et par le fait d'avoir agi trop tardivement.

¹¹ Luard, Evan, *A History of the UN*, vol. I : The Years of Western Domination; vol II : The Age of Decolonisation, Macmillan Press Ltd, Londres, rééd. 1993. Citation prise dans le livre de Maurice Bertrand, (2004), *L'ONU*, 5^{ème} édition, La Découverte, Paris.

¹² Maurice Bertrand, (2004), *L'ONU*, 5^{ème} édition, La Découverte, Paris. John Mueller, « Vers la fin de la guerre ? », dans la revue *Politique Étrangère*, Hiver 2006/4, pp. 863-875, traduit par Marc Hecker.

¹³ Maurice Bertrand, (2004), *L'ONU*, 5^{ème} édition, La Découverte, Paris.

Dans ce travail, les communautés que nous avons choisies possèdent une expérience vivante ou historique des phénomènes extrêmes de l'exclusion des groupes humains. Nous considérons qu'elles peuvent être particulièrement sensibles, étant donné leur expérience historique, aux dérives du « nationalisme étroit ». Dans ce travail nous qualifions l'expression « nationalisme étroit » comme étant le refus d'un groupe d'individus ou d'une société d'adhérer à une pluralité des cultures. Dans le cas du Québec, Balthazar¹⁴ identifie le « nationalisme étroit » à un attachement des particularismes québécois (la langue, le « joual », les fêtes traditionnelles) tout en refusant de s'ouvrir à une perspective identitaire américaine ou internationale. Nous pouvons également comparer le « nationalisme étroit », dans une certaine mesure, au néonationalisme de la Révolution tranquille. Selon l'anthropologue Claude Bariteau, la particularité du néonationalisme fut de « faire de la province de Québec la base de l'affirmation des Canadiens français en mettant l'accent sur leurs racines culturelles et linguistiques »¹⁵. Il faut préciser que le néonationalisme des années 1970 à 1980 décrit par Bariteau se situe différemment de la conjoncture d'aujourd'hui. De plus, le néonationalisme était contesté par les citélibristes. À leurs yeux, ce type de nationalisme ne reflétait pas la volonté des Québécois à vouloir s'ouvrir avec le reste du monde¹⁶. Nous croyons que les perceptions des communautés culturelles sur « l'identité québécoise » et sur la « nation québécoise », sont intéressantes suite au dépôt du rapport

¹⁴ Louis Balthazar, (1992), « L'évolution du nationalisme québécois », *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} septembre 2009), p. 20-22.

¹⁵ Claude Bariteau, (1996), «Un avenir commun ?», Conférence prononcée par Monsieur Claude Bariteau, professeur, au petit déjeuner-causerie d'Impératif français tenu le dimanche 10 novembre 1996 à la Maison du citoyen à Hull afin de souligner la Semaine interculturelle nationale, «<http://www.vigile.net/pol/culture/bariteaucitoyen.html>», (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

¹⁶ Stéphane Dion, (2000), «Le rôle moteur du gouvernement du Canada dans la Révolution tranquille», *La Révolution tranquille : 40 ans plus tard : un bilan*, (sous la direction d'Yves Bélanger, R. Comeau et C. Métivier), VLB, Montréal.

de la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles*. De plus, le ou les génocides dont les peuples de ces communautés ont été victimes se sont produits à des moments différents. Le génocide en Arménie s'est passé avant et pendant la Première Guerre mondiale, le génocide des Juifs s'est produit durant la Seconde Guerre mondiale, et le génocide au Rwanda a eu lieu à la fin du XX^e siècle. Nous avons donc trois communautés dans lesquelles le deuil du génocide se situe à un niveau différent, et cela peut amener des éléments de réponses différents à nos questions.

2- Pourquoi s'intéresser au débat sur la « nation québécoise » ?

Le débat sur la « nation québécoise » n'est pas un sujet nouveau. En 1995, les politiciens québécois ont demandé à la population du Québec s'ils désiraient continuer à demeurer à l'intérieur de la fédération canadienne. La population québécoise s'est prononcée en très grand nombre sur cette question. Après le référendum, plusieurs auteurs ont abordé ce thème, dont Charles Taylor¹⁷, Michel Seymour¹⁸ et Gérard Bouchard¹⁹. Chacun a exprimé une façon de considérer une ou des « nations » au Québec. Le journaliste Michel Venne²⁰ a également publié un livre dans lequel se trouvent les opinions de 16 intellectuels québécois sur le sujet d'une « nation québécoise ». Ce thème a évolué depuis le dépôt du rapport de la Commission de consultation sur les accommodements raisonnables liés aux différences culturelles, dans lequel on s'intéressait aux opinions et aux revendications culturelles des diverses communautés composant le Québec. Cependant, on est plus vague lorsqu'il s'agit d'attribuer une « identité nationale » aux

¹⁷ Charles Taylor, (1999), « Nation culturelle, nation politique », dans *Penser la nation québécoise...*, sous la direction de Michel Venne, Québec Amérique, Québec.

¹⁸ Michel Seymour, (1999), *La nation en question*, l'Hexagone, Québec.

¹⁹ Gérard Bouchard, (1999), *La nation québécoise au futur et au passé*, VLB éditeur, Québec.

²⁰ Michel Venne (dir.), (2000), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique.

personnes vivant sur le territoire québécois. Une des principales problématiques soulevées par les « penseurs » qui ont écrit sur le débat de la « nation québécoise » est l'intégration des communautés culturelles et linguistiques dans la définition. Nous croyons que la réflexion des communautés culturelles du Québec à la fin de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles peut nous éclairer sur cette question.

1.1.3 Objectifs de la recherche

Le but de cette recherche est de mieux comprendre les perceptions identitaires des communautés culturelles choisies dans le contexte des débats sur la « nation québécoise » ainsi que de ceux sur la crise des accommodements raisonnables. Pour y parvenir, nous fixons deux objectifs pour mieux clarifier nos attentes.

Comme premier objectif, nous voulons savoir comment les communautés culturelles du Québec se positionnent dans le débat sur la « nation québécoise ». Au cours des dernières années, le gouvernement québécois et le gouvernement canadien ont reconnu, par des motions parlementaires, mais avec des formulations et dans des circonstances différentes, que les Québécois forment une nation²¹. Cependant, ces motions ont laissé en suspens le débat sur la définition ou sur la clarification de ce que représente la « nation québécoise ». Dans cette perspective, est-ce que les communautés culturelles du Québec adhèrent à l'idée de s'identifier à cette nation ou voient-elles les choses autrement ? Nous voulons connaître leurs points de vue sur la nature de la « nation québécoise » ainsi que sur leur sentiment d'appartenance à celle-ci.

²¹ Hélène Buzzetti, « Ottawa reconnaît la nation québécoise », *Le Devoir*, édition du jeudi 23 novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 15 décembre 2008).

Comme deuxième objectif, nous voulons connaître l'opinion et le jugement de ces communautés sur des événements médiatiques récents qui questionnent l'identité des Québécois et des Québécoises. Des exemples de ces types d'événements médiatiques sont :

- 1- L'adoption par la municipalité d'Hérouxville d'un « code de vie » pour les immigrants ;
- 2- La motion du Parti conservateur du Canada qui affirme que les Québécois forment une nation ;
- 3- La popularité soudaine de l'Action démocratique du Québec dirigée par Mario Dumont lors des élections provinciales générales du Québec au printemps 2007.

Ces événements politiques se sont principalement déroulés durant le contexte de la crise des accommodements raisonnables.

1.1.4 Qu'est-ce qu'un accommodement raisonnable ?

L'accommodement raisonnable est un outil juridique visant à combattre la discrimination dite indirecte²². Un événement qui a pris une grande ampleur médiatique est celui du jeune Sikh de LaSalle qui s'était vu refuser de porter son kirpan à l'école, puisque ce symbole religieux était considéré comme dangereux dans un établissement public²³. Après un arrangement dit « raisonnable » entre les parents et l'école, en plus d'une décision de la Cour supérieure, le jeune étudiant avait pu retourner en classe en portant son kirpan, à la condition que ce symbole soit glissé dans un étui de bois. Après l'histoire du kirpan, il y a eu le début d'une saga autour des accommodements

²² « Fonder l'avenir, le temps de la conciliation », *Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, p. 2.

²³ Paule Des Rivières, « Le Kirpan », *Le Devoir*, édition du mercredi 22 mai 2002, www.ledevoir.ca (page consultée le 17 janvier 2008).

raisonnables où des journalistes ont mis l'accent sur d'autres histoires qui n'avaient rien à voir avec les accommodements raisonnables (le débat sur le sapin de Noël, le service d'autocars chez les Juifs hassidiques d'Outremont). Ces histoires démontraient principalement des contrastes culturels avec les Canadiens-français ou des nouvelles situations juridiques avec les règlements de la ville de Montréal.²⁴ Un exemple d'une histoire n'ayant rien à voir avec la définition d'un accommodement raisonnable usuelle est celle des vitres givrées du YMCA situé à côté d'une synagogue et qui a fait les manchettes. Les membres de la congrégation Yetev Lev se plaignaient du fait qu'ils pouvaient voir des femmes s'entraîner en tenue sportive²⁵. Pour régler ce problème, ils ont offert de payer à leur frais des vitres givrées à ce bâtiment. Un autre exemple d'histoire n'étant pas défini comme un accommodement raisonnable mais qui fait parti de cette saga est la médiatisation du financement des écoles juives. Cette histoire est arrivée dans la controverse des accommodements raisonnables et a créé un malaise au sein de la société québécoise, du fait que les commissions scolaires et les écoles ont été déconfessionnalisées au cours de la dernière décennie²⁶. Bref, les accommodements raisonnables et les événements liés à ce que nous appelons la « saga des accommodements raisonnables » ont placé les projecteurs sur les communautés culturelles et ont intensifié les débats sur leur mode d'intégration au Québec.

²⁴ « Fonder l'avenir, le temps de la conciliation », *Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, pp. 48-52.

²⁵ Arianne Lacoursière, « Adieu aux fenêtres givrées », *La Presse*, Montréal, édition du 20 mars 2007.

²⁶ Clairandree Cauchy, « Québec financera à 100 % des écoles juives », *Le Devoir*, édition du 13 janvier 2005.

1.2 Démarche méthodologique

1.2.1 Population et échantillon

Les populations que nous voulons analyser dans cette recherche sont les communautés culturelles du Québec dont les peuples d'origine ont été victimes de génocide. Nous définissons l'expression « communauté dont le peuple a en mémoire le souvenir d'un génocide » de la manière suivante : une communauté dont les membres vivants ou ancestraux ont été victimes de politiques d'extermination de leur population. Pour mener à bien cette recherche, nous nous sommes arrêté sur trois communautés : la communauté juive, la communauté arménienne et la communauté rwandaise. À l'intérieur de celles-ci, nous avons interrogé des informateurs clefs ou des « leaders ». Nous avons choisi ce type de participants car le sujet de cette recherche demande d'avoir des connaissances sur l'ensemble de la communauté qu'ils représentent ainsi que sur la problématique contextuelle du « nationalisme étroit » que nous présentons. Nous avons également choisi nos participants dans la région de Montréal, puisque la majorité de la population des communautés culturelles y est installée. Une exception a été un participant de la communauté rwandaise résidant à Ottawa. Cependant, celui-ci avait une très bonne connaissance de la communauté rwandaise de Montréal. Les entretiens se sont déroulés entre le 22 octobre et le 22 décembre 2008.

1.2.2 Entretiens semi-dirigés

Pour récolter l'information de nos participants, nous avons choisi de réaliser des entretiens semi-dirigés auprès d'informateurs clés, choisis en fonction de leur rôle au sein de leur communauté. Ce type d'entretien consiste principalement à entretenir une conversation entre l'interviewer et le répondant au moyen de questions de départ et

d'autres pouvant s'improviser au cours de l'entretien²⁷. Selon *Ressources humaines et développement social Canada (RHDSC)*²⁸, le principal avantage d'une recherche comportant des entretiens avec des « personnes ressources » est le fait que le chercheur peut sonder plus en profondeur le comportement des participants, leurs impressions et leurs attitudes concernant la question à l'étude. Le RHDSC ajoute également que « les techniques qualitatives sont utilisées dans le but de dégager des perspectives sur une question donnée plutôt que d'obtenir des mesures quantitatives précises ou absolues »²⁹.

1.2.3 Déroulement des entretiens

Notre enquête comporte trois entretiens avec des participants de la communauté rwandaise, cinq entretiens avec des participants de la communauté arménienne et cinq avec des participants de la communauté juive. La raison pour laquelle nous avons moins d'entretiens avec des participants de la communauté rwandaise est que son poids démographique est beaucoup plus petit que les deux autres.

Afin de réaliser ces entretiens, nous avons d'abord dû présenter notre projet au Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. Après qu'il eut été approuvé, nous avons pu commencer à chercher d'éventuels participants à notre recherche. Pour ce faire, nous avons procédé de bouche à oreille, dans le but de trouver des informateurs clefs dans les trois communautés culturelles ciblées. Cette méthode consiste à parler du

²⁷ Lorraine Savoie-Zajc, (2003), « L'entrevue semi-dirigée », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoît Gauthier, 4^e éd., Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 263-285.

²⁸ Ressources humaines et développement social Canada, « Recherche qualitative sur l'outil Travailler au Canada du portail de l'immigration intitulé Se rendre au Canada », www.rhdsc.gc.ca (page consultée le 10 avril 2008).

²⁹ *Idem*

projet en question à un entourage susceptible de pouvoir nous aider. Par la suite, nous avons demandé à ceux qui acceptaient de participer à notre recherche s'ils étaient en mesure de nous proposer d'autres informateurs clefs à l'intérieur de leur communauté culturelle.

La deuxième étape consistait à aviser les personnes avec lesquelles nous étions intéressés d'obtenir un entretien. Pour ce faire, nous avons envoyé des lettres d'information ainsi que des formulaires de consentement aux participants éventuels. L'endroit et le moment de chacun des entretiens étaient choisis selon l'accord entre le chercheur et le participant. La majorité des personnes auxquelles nous demandions un entretien étaient en mesure de s'exprimer en français. Seulement un entretien s'est déroulé en anglais. Le formulaire de consentement spécifiait également que le participant acceptait de ne pas rester dans l'anonymat à cause du fait que ces « leaders » sont des personnages publics et qu'ils étaient questionnés sur des enjeux publics. De plus, avant que le travail soit présenté au jury, nous avons informé les participants des citations que nous avons retenues pour notre travail. Ceux-ci ont pu réagir en conséquence. Finalement, les enregistrements que nous avons réalisés sont conservés dans le bureau du Directeur de cette thèse, M. Claude Denis, afin d'assurer la confidentialité de ceux-ci tout au long de la recherche jusqu'au dévoilement des résultats. Ces enregistrements audio seront effacés après une période de 5 ans.

La troisième étape concernait l'entretien. Pour comparer nos trois communautés culturelles, nous posions des questions de base ouvertes, qui servaient à diriger la conversation chez les répondants. Par exemple, nous avons interviewé les gens sur des événements récents et nous leur demandions de les commenter. Puisqu'il s'agissait d'un

entretien semi-dirigé, nous nous réservons la possibilité d'ajouter des questions en cours d'entretien, de façon à obtenir une information plus approfondie sur certains points.

1.2.4 Question générale de la recherche

Pour éclairer et guider nos observations, nous nous proposons de réfléchir au concept de « nation » et à son usage chez les acteurs politiques. Comment les communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide s'identifient-elles au Québec ? Se rallient-elles à l'idée qu'il existe une « nation québécoise » ?

D'abord, il faut clarifier nos attentes concernant la formule « nation québécoise ». Notre travail ne vise pas à définir cette expression, mais plutôt à observer les usages qu'on en fait. Comme on le mentionne dans la *Grammaire française* : « Le sens ou la signification d'un mot n'est pas la réalité qu'il désigne, mais la représentation mentale que l'on se fait de cette réalité, elle-même appelée *référent* par les linguistes³⁰. » Si la « nation québécoise » est désignée comme la représentation mentale des individus, ces usages peuvent donc différer entre les locuteurs. Les locuteurs qui nous intéressent sont les acteurs politiques³¹ pouvant être représentés sous plusieurs formes, tels qu'un politicien, un auteur qui écrit sur le sujet, le représentant d'un groupe ou même un artiste qui illustre une situation. Il est donc important de restreindre la catégorie d'acteurs politiques à un groupe plus spécifique qui peut apporter des éléments de réponse

³⁰ Maurice Grevisse, (1993-1997), *Le bon usage : Grammaire française*, édition refondue par André Goosse, DeBoeck-Duculot, 13^e édition, Paris, p. 260.

³¹ Nous abordons le thème « acteur politique » comme étant un individu ayant la possibilité d'exercer une action dans la sphère politique. Cette action est décrite comme un pouvoir ; le pouvoir de faire une action collective, le pouvoir de prendre décision ou le pouvoir de faire réfléchir d'autres individus. Références : Steven Lukes, (2005), *Power : A radical view*. 2^{ème} édition, Macmillan, London. Michel Crozier et Erhard Friedberg, (1981), *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, Paris. Mancur Olson, (1971), *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge : Harvard University Press.

intéressants sur la définition d'une nation particulière. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur les « leaders ».

1.2.5 Un échantillonnage construit sur des « leaders »

Pourquoi choisir les « leaders » comme informateurs ?

Notre recherche est limitée par le temps et par la longueur de la rédaction. Le choix de réaliser des entretiens auprès de « leaders » provenant de groupes ethnoculturels permet d'avoir un échantillon de population qui pourra apporter des éléments d'analyse représentatifs lorsque viendra le temps d'en faire l'analyse. Les « leaders » sont des personnes qui ont un engagement social dans leurs associations, qu'elles soient monoethniques ou pluriethniques³². Micheline Labelle et Joseph J. Lévy considèrent même que « leurs témoignages sur les questions qui agitent la société québécoise tout comme leur manière de formuler les problèmes actuels pourraient ouvrir des pistes de réflexions importantes pour les responsables politiques³³ ». Ces auteurs accordent ainsi aux « leaders » un rôle important dans la conduite des idées politiques, du fait qu'ils reformulent à leur manière les problèmes de la société et qu'ils ont des opinions sur les questions qui sensibilisent les membres de leur communauté. Il est important de mentionner que les « leaders » rencontrés ne représentent pas l'ensemble du leadership de leur communauté, puisqu'il existe généralement plusieurs associations ayant des intérêts différents dans chacune de ces communautés. Pour bien comprendre comment nous interpréterons le mot « leader » dans cette recherche, nous nous inspirons des termes de Martiniello, qui définit le « leader » comme suit :

³² Micheline Labelle et Joseph J. Lévy, (1995), *Ethnicité et Enjeux Sociaux : Le Québec vu par des leaders de groupes ethnoculturels*, Éditions Liber, p. 12.

³³ *Idem*

[...] un membre d'une communauté ethnique [...] qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit³⁴.

1.2.6 Nos questions spécifiques

En plus de la question générale que nous avons posée antérieurement, nos entretiens avec les leaders des communautés seront basés sur trois sous-questions qui serviront à élaborer notre recherche :

1. Comment les « leaders » des communautés choisies perçoivent-ils l'émergence d'un nationalisme « étroit » au Québec ?
2. Quel est le sentiment d'appartenance des « leaders » des communautés choisies selon l'idée d'une « nation québécoise » ou d'une ou de nations quelconques ?
3. Comment les « leaders » identifient-ils leur communauté ethnoculturelle au Québec et au Canada ?

1.3 Cadre théorique

1.3.1 Choix du cadre théorique

Le cadre théorique de ce travail vise à mettre en valeur les discours des « leaders » de communautés qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide. De façon générale, nous abordons le discours selon le point de vue de la chercheuse Alpha Ousmane Barry : « Le terme de « discours » désigne un ensemble d'énoncés de dimensions variables produits à partir d'une position sociale ou idéologique. »³⁵. Plus précisément, nous étudions les

³⁴*Ibid.*, p. 13. Les auteurs font référence à M. Martiniello, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, CIEMI L'Harmattan, 1992, p. 98.

³⁵Alpha Ousmane Barry, « Les textes de méthodologie », Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, <http://www.chaire-mcd.ca> (page consultée le 1^{er} février 2008).

discours se prononçant sur la « nation québécoise » ainsi que sur des événements contextuels récents ayant une teneur que nous qualifions de « nationalisme étroit ».

1.3.2 Qu'est-ce que l'analyse du discours ?

Selon Jules Duchastel, l'analyse du discours se trouve à la croisée de deux spécialisations universitaires. La première serait les sciences sociales, qui considèrent que le discours doit être défini dans une perspective d'interprétation³⁶. La deuxième serait les sciences du langage, qui « s'intéressent aux manifestations langagières d'abord en tant qu'elles sont des systèmes – sociaux – de codes plus ou moins complexes répondant à des règles de formation et de transformation »³⁷. Dans cette recherche, nous empruntons l'approche des sciences sociales du fait que nous comparons les discours des répondants et que nous ne faisons pas d'analyse lexicale.

Michel Foucault³⁸ remet en question la construction des discours qui sont élaborés dans les sociétés. La raison qui motive son raisonnement est la présence des institutions dans les communautés regroupant des gens. D'après lui, l'institution répond aux désirs d'une population qui veut vivre ensemble. Le rôle de l'institution consiste à établir un point de départ comprenant des règlements et des droits que la société souhaite chérir, dans le but de se rappeler de ceux-ci et de passer sous silence les discours qui les contredisent³⁹. Pour nous faire comprendre cette logique, l'auteur nous fait constater à quel point les institutions accordent une attention particulière à certains termes. Plus précisément, il

³⁶ Jules Duchastel, (1993), « Discours et informatique : des objets sociologiques ? », *Sociologie et sociétés*, 25 (2), 1993: 157-170.

³⁷ *Idem*

³⁸ Michel Foucault (1971), *L'ordre du discours*, Éditions Gallimard, France.

³⁹ *Ibid.*, p. 8-9.

considère que les institutions visent à établir des « vérités », dans le but de diminuer les craintes de la population sur la « méconnaissance »⁴⁰. Foucault pose donc la question suivante : Pourquoi y a-t-il une volonté de restreindre le discours ? Son hypothèse est que s'il y a une limitation du discours, la société sera plus facile à diriger⁴¹. Ainsi, l'ordre des discours produit des procédures d'exclusion, c'est-à-dire des « interdits ». Cependant, Foucault croit que ces « interdits » qui frappent le discours ont pour conséquence de créer des « désirs ». Ceux-ci sont évidemment en lien avec le pouvoir, et lorsqu'il y a présence de pouvoir, il y a également présence d'interdiction⁴².

Ce qu'explique essentiellement Foucault, c'est qu'il existe une crainte dans les sociétés et dans les organisations que des types de discours qui sont contraires aux institutions puissent se propager. Si cela se produisait, les institutions et les vérités établies seraient menacées, et de nouveaux acteurs se trouveraient capables de promouvoir leurs visions et leurs intérêts. Dans ce cas, nous assisterions à une déconstruction du discours établi. Les textes de Foucault nous incitent donc à réfléchir sur le rôle des institutions et à comprendre les discours qui sont en réaction à celles-ci.

1.3.3 Qu'est-ce que le constructivisme ?

En sociologie, le constructivisme est une théorie expliquant l'apparition des sociétés humaines. Les auteurs Crozier et Friedberg⁴³ considèrent que les sociétés se construisent avec plusieurs variables circonstancielles selon lesquelles l'humain agit d'après ses intérêts personnels, tout en respectant ceux de l'organisation à laquelle il appartient.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 9.

⁴¹ *Ibid.*, p. 10.

⁴² *Ibid.*, p. 11.

⁴³ Michel Crozier et Erhard Friedberg, (1981), *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, Paris.

Avec le temps, la société peut se « naturaliser » et s'approprier des valeurs plus sacrées. Peter Berger et Thomas Luckmann empruntent également une direction semblable : ils considèrent que le phénomène sociétal serait une construction de l'humain⁴⁴. Plus précisément, un individu, une société ou une nation seraient construits par l'identification d'autrui et vice-versa. Cela nous amène à dire que c'est l'humain qui construit son identité et qui la confirme avec la collaboration des autres. Notre approche de l'analyse du discours se situe dans une perspective constructiviste car c'est avec la comparaison et le croisement de divers discours que le chercheur construit son analyse.

Quelques auteurs se sont inspirés du constructivisme pour illustrer le concept de « nation ». Marcel Mauss s'apparente au courant constructiviste dans sa réflexion sur la « nation ». Il considère que les nations « sont inégales en grandeur, en force, en richesse, en civilisation, en âge, en maturité politique ».⁴⁵ D'après lui, les nations sont sans pareil, et penser le contraire serait « une injustice à l'égard de celles où la civilisation et le sens du droit sont plus pleinement développés »⁴⁶. C'est à partir de ces inégalités que Mauss crée sa théorie sur les nations. Frédéric Ramel résume ainsi la théorie de Mauss : « La nation se pose en s'opposant⁴⁷. » L'historien Benedict Anderson s'inspire aussi du constructivisme pour expliquer le développement des sentiments nationalistes des pays colonisés par l'Europe au cours des siècles derniers. Selon lui, les populations diverses

⁴⁴ Peter Berger et Thomas Luckmann, (1971), *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris.

⁴⁵ Marcel Mauss, (1920), « La nation et l'internationalisme », un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi. Dans le cadre de la collection : « Les classiques des sciences sociales ».

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html, (page consultée le 1^{er} novembre 2008).

⁴⁶ Frédéric Ramel, (2004), « Marcel Mauss et l'étude des relations internationales : un héritage oublié », sous la direction de Marcel Fournier et de Jean-Christophe Marcel, dans *Sociologie et sociétés*, vol. 36, numéro 2, automne 2004, p. 227–245. L'auteur cite Marcel Mauss (1969b) : *Œuvres*, Tome III, Paris, Éd. de Minuit, p. 584.

⁴⁷ *Idem*

de ces pays se seraient volontairement regroupées pour construire une identité nationale. La création de ces regroupements peut, selon l'auteur, être due à la naissance d'une littérature propre, à un recensement, à un emplacement géographique ou même à un musée. À partir de tels éléments, les populations ont des outils qui leur permettent de se reconnaître et de s'identifier⁴⁸. L'auteur s'étend aussi sur la nécessité d'un langage commun. Ce langage peut se trouver dans les lois, dans les journaux ou dans la littérature. À travers ce langage, la nation est sujette à se moderniser ou à se transformer selon les discours qu'on tient dans les endroits publics. La sociologue Dominique Schnapper a également abordé le terme « nation » dans une perspective constructiviste. Selon elle, le terme « nation » peut se confondre avec d'autres. Dans son livre *La communauté des citoyens*, elle établit une distinction entre « ethnie », « nation » et « État ». Pour elle, « l'ethnie se définit par deux dimensions : la communauté historique et la spécificité culturelle⁴⁹ ». Pour distinguer « État » et « nation », elle s'inspire de plusieurs auteurs comme Marcel Mauss, Raymond Aaron ou Max Weber, ces deux derniers séparant les expressions « communautés politiques » et « communautés nationales ». Schnapper précise donc que la définition du terme « nation » ne doit pas être l'équivalent de celle qu'on attribue à « État » ni à « ethnie ». Elle propose qu'il se situe entre les deux.

Bref, ces interprétations de la société entrent dans un courant appelé « constructivisme », et notre travail s'inspire de celui-ci, puisque que nous voulons faire ressortir les discours des communautés culturelles du Québec, afin de comprendre leurs perceptions sur des

⁴⁸ Benedict Anderson, (1996), *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, chapitre 9, Éditions La découverte, Paris.

⁴⁹ Dominique Schnapper, (1994), *La communauté des citoyens*, Les Éditions Gallimard, Paris, p. 45.

questions identitaires. Nous pourrions ainsi faire des comparaisons entre ces discours et voir s'il existe des généralités.

CHAPITRE 2

LA NATION : DES PERSPECTIVES QUÉBÉCOISES

Le deuxième chapitre de ce travail est consacré aux diverses façons de percevoir la « nation québécoise ». Dans un premier temps, nous présenterons quelques problématiques sur lesquelles des auteurs ainsi que des politiciens se sont déjà prononcés en rapport avec une définition de la « nation québécoise ». Dans un deuxième temps, nous aborderons une série d'événements politiques et médiatiques qui suggèrent la présence d'un « nationalisme étroit » plus actif au cours de la dernière décennie. Nous observerons à travers la crise des accommodements raisonnables et la montée en popularité des partis politiques de droite si les valeurs culturelles et identitaires des Québécois ont manifesté un certain « réenracinement ».

2.1 Les problématiques autour d'une définition de la nation québécoise

2.1.1 Le problème du statut politique

Dans le livre *Les nationalismes au Québec*⁵⁰, les auteurs qui ont contribué à cet ouvrage font l'énumération de plusieurs combats politiques qui ont contribué à l'évolution de la société québécoise. Ces combats ont également été l'expression de plusieurs formes de nationalisme. Jocelyn Saint-Pierre se pose la question suivante : « Où se situe le nationalisme québécois⁵¹ ? » Monsieur Saint-Pierre pense que le nationalisme québécois n'est pas comme celui des Allemands ou des Japonais à l'époque de la Deuxième Guerre

⁵⁰ Michel Sarra-Bournet (dir.), (2001), *Les nationalismes au Québec : du XIX^e au XXI^e siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.

⁵¹ Jocelyn Saint-Pierre, (2001), « Regards sur le nationalisme au Québec », *Les nationalismes au Québec : du XIX^e au XXI^e siècle*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet, Les Presses de l'Université Laval, Québec.

mondiale⁵². Selon lui, les Québécois ne peuvent être associés à une « race », une notion qui peut être dangereuse lorsque des êtres humains lui sont identifiés. Les Québécois peuvent cependant être décrits par les termes d'« ethnie », de « peuple » ou de « nation », puisque ces notions réfèrent à des regroupements d'êtres humains⁵³. De plus, Jocelyn Saint-Pierre note un problème dans une perspective nationale au Québec : son statut politique. Au cours des deux derniers siècles, le Québec a conçu plusieurs définitions politiques transigeant entre la « Province of Quebec » et la « société distincte⁵⁴ ». Le fait d'avoir une évolution constante du statut politique du Québec (colonie, peuple fondateur, province) peut, selon Saint-Pierre, être une source de questionnement des Québécois par rapport aux formes de nationalisme qu'ils peuvent ou qu'ils veulent défendre⁵⁵.

Le directeur général de l'Association d'études canadiennes, Jack Jedwab, a réalisé une étude sur le sentiment d'appartenance des Canadiens et Canadiennes en 2003-2004⁵⁶. Dans celle-ci, il révèle quelques statistiques intéressantes sur la population québécoise. Il note premièrement que les groupes linguistiques qui avaient le plus fort sentiment d'attachement au Canada étaient les anglophones du Québec, suivi par la population allophone de cette province puis par les francophones hors-Québec. Jedwab attribue ces résultats au fait que la province du Québec a testé à plusieurs reprises son attachement au pays. En ce qui a trait à l'attachement de la province québécoise, les anglophones

⁵² *Ibid.*, p. 3.

⁵³ *Ibid.*, p. 3-5.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁵ *Idem*

⁵⁶ Jack Jedwab, « L'identification concurrentielle et complémentaire: Contraster l'attachement pour le Canada, pour la province et la communauté locale », (<http://www.acs-aec.ca>), (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

sont au dernier rang de tous les groupes linguistiques. De plus, les allophones du Québec ont un plus grand sentiment d'attachement au Canada que les allophones du reste du pays. À l'opposé, les francophones du Québec ont le niveau d'attachement au Canada le plus faible de tout le Canada. Environ 70% des Québécois francophones ont un attachement assez fort au Canada tandis que l'attachement à la province du Québec est de 85%. Cela démontre donc que les francophones du Québec sont nettement plus attachés à leur province qu'à leur pays contrairement aux anglophones québécois.

Dans une enquête effectuée en 2004 par la firme Environics pour l'Association d'études canadiennes, Jack Jedwab constate que les Canadiens hors-Québec sont peu enclins à percevoir le Québec comme étant une nation⁵⁷. D'après les résultats, « quelques 17% décrivent le Québec en tant que nation (5% en tant que nation au côté du Canada et 12% à l'intérieur) »⁵⁸. De plus, la moitié de ces répondants considèrent le Québec comme étant une province égale aux autres tandis qu'un peu moins du tiers perçoivent cette province comme une société distincte. D'autre part, seulement 16% des Québécois perçoivent le Québec comme étant une nation au même titre que le Canada alors que 42% considèrent qu'il s'agit davantage d'une société distincte. Nous constatons dans cette étude que l'idée de représenter le Québec comme une « société distincte » est nettement plus populaire que de le percevoir comme une « nation ».

En 2006, alors que les libéraux fédéraux du Québec approuvaient le fait que le Québec représente une nation, Jack Jedwab a réalisé une enquête entre le 2 et le 6 novembre

⁵⁷ Id.

⁵⁸ Id.

2006 auprès de 1500 Canadiens au sujet de la ou des nations au sein du Canada⁵⁹. Parmi les résultats obtenus, la presque totalité (93%) des Canadiens considèrent que le Canada est une nation. D'autre part, 65% des Canadiens considèrent que les Autochtones forment une nation alors que 48% considèrent que les Québécois francophones en forment une. Avec ces chiffres, on peut remarquer que l'ensemble des Canadiens est divisé à savoir si les Québécois peuvent former une nation. Les Canadiens sont également en désaccord entre le fait que se sont les Québécois de langue française qui forment une nation au sein du Canada ou alors les Canadiens français.

Au Québec, on interrogea les citoyens à savoir si ceux-ci formaient une nation. Chez les Québécois anglophones, 38% d'entre eux se considèrent comme étant membre d'une nation québécoise tandis que chez les francophones, le pourcentage est de 78%⁶⁰. Un fait intéressant avec ce sondage est que l'opinion sur la nation québécoise a changé de façon radicale entre le sondage de 2004 et celui de 2006 chez les francophones. Plus précisément, le pourcentage de Québécois francophones qui croient que le Québec est une nation est passé de 16% à 78%. Cependant, le dernier sondage ne semble pas suffisamment précis concernant le type de « nation » que forme les Québécois. Ce sondage révèle également que les anglophones du Québec s'identifient à un degré beaucoup moindre à la nation québécoise comparativement aux francophones.

⁵⁹ Jack Jedwab, «Le Canada : la nation des nations ?», <http://www.acs-aec.ca>, (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

⁶⁰ Id.

2.1.2 Un problème constitutionnel

Kenneth McRoberts aborde le concept de « nation québécoise » dans une perspective semblable. L'auteur remonte à la création du Dominion du Canada, alors que celui-ci était constitué d'un double pacte⁶¹ : le premier était un pacte politique entre les provinces, et le deuxième, un pacte national entre le Canada anglais et le Canada français. Cependant, la succession de combats politiques entre la province de Québec et le gouvernement fédéral canadien a eu pour conséquence de faire évoluer le rapport de force de l'aspect binational du Canada vers le multinationalisme. Cette nouvelle vision du Canada a été entérinée au moment où la Constitution canadienne a été rapatriée, en 1982, redéfinissant ainsi le Canada comme un pays bilingue et multiculturel⁶². Cependant, cette stratégie du gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau, qui devait amener les Québécois à s'intégrer à la nation canadienne, a eu pour conséquence de les éloigner et de les recroqueviller sur leur identité québécoise⁶³. Le Québec a d'ailleurs été la seule province à ne pas signer le rapatriement de la Constitution, en 1982. Malgré quelques tentatives d'intégrer la province de Québec à la Constitution canadienne, comme l'entente du lac Meech ou l'entente de Charlottetown, celles-ci ont toujours contribué à envenimer les relations entre le Québec et le reste du Canada⁶⁴. McRoberts considère que la situation politique est encore trop délicate au Québec et au Canada pour se prononcer sur une définition identitaire de ses populations. Bref, comme Jocelyn Saint-Pierre, McRoberts croit que le débat sur la définition politique du Québec doit être réglé avant de pouvoir se consacrer à une définition de l'entité sociale québécoise.

⁶¹ Kenneth McRoberts, (2000), « La question nationale québécoise », dans *La Révolution Tranquille : 40 ans plus tard : Un bilan*, sous la direction d'Yves Bélanger, R. Comeau et C. Métivier, VLB éditeur.

⁶² *Ibid.*, p. 129.

⁶³ *Idem*

⁶⁴ *Ibid.*, « Une opposition grandissante au Canada anglais » et « L'accord de Charlottetown », p. 266-288.

D'un point de vue un peu similaire, Eugénie Brouillet⁶⁵ considère que le fédéralisme est une source d'incompréhension au nationalisme québécois. Selon l'auteure, le fédéralisme met en valeur deux concepts contradictoires : l'union et la séparation. Le concept d'union est évidemment la volonté de rassembler une population sous une identité d'un État fédéraliste tandis que le concept de séparation tend à faire reconnaître et protéger les identités nationales et culturelles. Brouillet considère donc que le nationalisme québécois est fortement caractérisé par la double réalité qu'instaure l'esprit du fédéralisme.

2.1.3 Un problème de mémoire « traumatique »

Jocelyn Maclure s'est intéressé à l'aspect de la mémoire collective qu'on rencontre principalement dans les discours nationalistes rédigés avant la Révolution tranquille⁶⁶. Maclure qualifie ce type de nationalisme de « mélancolique », du fait qu'il « s'enracine dans un rapport “tragique” au passé ou dans ce que Daniel Jacques a appelé une “mémoire traumatique”⁶⁷ ». Ce type de nationalisme a été incarné principalement par l'historien Lionel Groulx. Le politologue Denis Molière dépeint la philosophie de l'historien comme suit :

La nation, pour Groulx, c'est une communauté de culture, d'histoire, de religion, de territoire et de race, animée par un vouloir-vivre collectif⁶⁸. Chez Groulx, la religion est le principal facteur d'homogénéité nationale. Le catholicisme est immanent à la nation canadienne-française et la langue est la gardienne de la foi : « Nous sommes restés catholiques parce que nous sommes restés français ⁶⁹ », dit-il⁷⁰.

⁶⁵ Eugénie Brouillet, (2005), *La négation de la nation*, Septentrions, Québec.

⁶⁶ Jocelyn Maclure, (2003), « Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme » *Québec : État et Société*, (sous la direction d'Alain Gagnon), 2^e tome, Montréal, Québec Amérique, Collection Débats.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 46.

⁶⁸ Sa conception de la nation reposant essentiellement sur l'homogénéité, Groulx n'accepta jamais de reconnaître l'existence de classes sociales au Canada français. Il refuse l'hétérogénéité sociale.

⁶⁹ Lionel Groulx, *Notre maître le passé*, tome II, p. 324.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 239-240.

Denis Monière ajoute également que le catholicisme était très peu ouvert aux autres religions et qu'il les associait souvent à une menace. Voici un exemple de comment la religion juive était perçue immédiatement avant la Seconde Guerre mondiale : Selon *l'Action catholique*, il n'y a « pas de race qui sache s'immiscer avec plus d'habileté dans la vie économique d'un peuple, et y accaparer une partie considérable de sa vitalité et de sa richesse. Les Juifs veulent dominer le monde et détruire la société chrétienne⁷¹. » C'est avec ce genre de conception faisant référence à l'échec, au revers ou à l'humiliation que Jocelyn Maclure voit la narration historique du Québec dans un concept de nationalisme mélancolique. La défaite des Plaines d'Abraham, en 1759, est normalement l'événement déclencheur où nous pouvons voir la négation et l'opposition à autrui chez les Canadiens-français. Cette série d'événements évolue avec tous les souvenirs défaitistes de l'histoire des survivants de la Nouvelle-France, comme; le rapport Durham en 1841, les crises de la conscription de 1917 et de 1944, la Loi sur la clarté référendaire, en 1999, ou même le refus de faire une simulation de la bataille des Plaines d'Abraham pour en souligner le 250^e anniversaire en 2009. Ce type de nationalisme considère que les Canadiens francophones ont parfois un syndrome de « repli sur soi », car leur mémoire, dite « traumatique », se rappelle d'événements troublants qui ont marqué l'histoire de ce peuple⁷². Fernand Dumont est un auteur qui abonde dans ce sens :

Le Québec n'est pas une nation. [...] On parle couramment de nation québécoise. Ce qui est une erreur, sinon une mystification. Si nos concitoyens anglais du Québec ne se sentent pas appartenir à notre nation, si beaucoup d'allophones y répugnent, si les autochtones s'y refusent, puis-je les y englober par la magie du vocabulaire ? L'histoire a façonné une nation

⁷¹ Denis Molière, (1977), « Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours », *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca>, (page consultée le 14 septembre 2008.).

⁷² Jocelyn Maclure, (2003), « Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme » dans, *Québec : État et Société*, sous la direction d'Alain Gagnon, 2^e tome, Montréal, Québec Amérique, Collection Débats.

française en Amérique ; par quelle décision subite pense-t-on la changer en une nation québécoise⁷³ ?

Selon Dumont, la « nation française » ne peut évoluer en une « nation québécoise », car le Québec représente une identité politique et de citoyenneté. Les Canadiens-français ont une histoire, et celle-ci ne peut être imposée à d'autres communautés nationales. Dumont ajoute également la société québécoise manque d'action fondatrice et qu'elle fut trop longtemps consacrée à un mouvement de résistance :

à l'heure où elle parvenait à des projets et à une mémoire qui lui fussent propres, à une référence qui lui conférerait une identité pour l'avenir, cette société consacrait du même coup sa mise en marge de l'histoire. Il est des peuples qui peuvent se reporter dans leur passé à quelque grande action fondatrice : une révolution, une déclaration d'indépendance, un virage éclatant qui entretient la certitude de leur grandeur. Dans la genèse de la société québécoise, rien de pareil. Seulement une longue résistance⁷⁴.

Récemment, dans l'article « La mauvaise conscience de la majorité franco-québécoise », le sociologue Jacques Beauchemin considère que les collectivités majoritaires sont moins bien perçues aujourd'hui :

La plupart des sociétés modernes contemporaines ont vu croître un genre de mauvaise conscience des collectivités majoritaires, alors que leur est contestée leur prééminence tant du point de vue de la gouverne que de celui de l'écriture de l'histoire même, sa véritable signification⁷⁵.

Beauchemin croit qu'il y a eu un malaise chez certains nationalistes concernant l'association d'une nation politique fondée sur la culture québécoise et le danger d'adjoindre son histoire à l'ethnicité⁷⁶. Cependant, il pense que la majorité franco-

⁷³ Fernand Dumont, (1995), *Raisons communes*, Boréal, Québec, p. 55 et 63-64.

⁷⁴ Fernand Dumont, (1993), *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, p. 330-331.

⁷⁵ Jacques Beauchemin, (2007), « La mauvaise conscience de la majorité franco-québécoise », un article publié dans *Que devient la culture québécoise ? Que voulons-nous qu'elle devienne ?*, p. 13 et 30. Un cahier spécial de l'Institut du Nouveau Monde inséré dans le journal *Le Devoir*, Montréal, le dimanche 20 janvier 2007, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 2 mars 2009).

⁷⁶ *Ibid.*

québécoise a su démontrer au cours des dernières années qu'elle était capable de gérer ce genre de conflit, tout en respectant le processus démocratique⁷⁷.

2.1.4 Un problème sociologique : Communauté nationale ou de citoyens ?

La « nation québécoise » est-elle ethnique ou civique ? Selon Gilles Bourque, la solution serait simple, car il établit une distinction entre « nationalité » et « citoyenneté ». La nationalité se baserait sur l'aspect ethnique d'un individu ou d'une communauté, tandis que la citoyenneté se fonderait sur le système civique que l'État régulateur ou autoritaire impose à un ensemble de communautés nationales⁷⁸. Bourque considère donc que tous les Québécois sont citoyens du Québec, mais que la nation québécoise ne peut regrouper tous ses habitants. Charles Blattberg rejoint également Gilles Bourque sur le fait que la « nation québécoise » ne puisse englober tous les résidents du Québec. Blattberg croit que la nation québécoise est composée uniquement de franco-québécois⁷⁹. Dans son livre *Si nous dansions*, Blattberg établit une distinction entre la communauté nationale et la communauté des citoyens, qui sont souvent confondues. Selon l'auteur, la communauté des citoyens renvoie à l'État, alors que la communauté nationale renvoie à la nation, c'est-à-dire à un attachement à un patrimoine culturel, à un certain territoire et à des revendications qui visent l'obtention d'une reconnaissance par l'État dont elle relève⁸⁰. Selon lui, « ce n'est pas le Québec qui est une nation, mais bien les Franco-québécois.

⁷⁷ *Idem*

⁷⁸ Gilles Bourque, (1990), *La sociologie, l'État, la nation*, Les classiques de la science sociale, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars.) ainsi que Gilles Bourque et Jules Duchastel, (1996), *L'identité fragmentée, Nation et Citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens*, Fides, Montréal.

⁷⁹ Voir Charles Blattberg, « Secular Nationhood? The Importance of Language in the Life of Nations », *Nations and Nationalism*, 12, n° 4, octobre 2006, p. 597-612.

⁸⁰ Charles Blattberg, (2004), *Et si nous dansions : pour une politique du bien commun au Canada*, Les presses de l'Université de Montréal, p. 90-91.

En d'autres mots, le Québec ne peut constituer une nation (au singulier) car il est, comme le Canada, une entité multinationale⁸¹. »

D'un point de vue opposé, certains membres du Cercle Godin-Miron⁸², comme Denis Monière, Richard Gervais et Claude G. Charron, dénoncent les points de vue de Blattberg sur la nation franco-québécoise. Selon eux, « la proposition empoisonnée de Blattberg vise l'intégration canadienne des "franco-québécois", mais au prix de leur incapacité, à eux, à intégrer qui que ce soit. Comme pôle d'intégration nationale, le Québec deviendrait insignifiant⁸³ ». Il est important de préciser que le cercle Godin-Miron privilégie la souveraineté du Québec, tandis que Blattberg prône un patriotisme constitutionnel canadien.

D'un point de vue différent, Michel Seymour considère que seul un concept de nation sociopolitique peut s'appliquer à la représentation nationale des Québécois, et ce, pour tous les résidents du Québec. Seymour avance aussi l'idée qu'une nation québécoise peut comprendre une majorité nationale, en l'occurrence les franco-québécois, ainsi que des minorités nationales⁸⁴. La définition de Seymour n'est pas sans critique. Blattberg admet que la nation québécoise a progressivement délaissé l'appartenance raciale comme critère d'admission, mais cela n'est pas le cas de toutes les autres cultures, dont notamment les autochtones⁸⁵. Charles Blattberg poserait notamment cette question : Un

⁸¹ Charles Blattberg, « Une sempiternelle erreur », *Le Devoir*, édition du 24 octobre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 14 décembre 2006).

⁸² Le Cercle Godin-Miron regroupe des indépendantistes québécois qui se disent fidèles à la mémoire des poètes Gérard Godin et Gaston Miron.

⁸³ Gervais, Richard, « Reconnaissance empoisonnée », *Le Devoir*, édition du 1^{er} novembre 2006, www.ledevoir.com, (page consultée le 14 décembre 2006).

⁸⁴ Michel Seymour, (1999), *La nation en question ...*, chapitre IX, l'Hexagone, Québec.

⁸⁵ Charles Blattberg, (2004), *Et si nous dansions : pour une politique du bien commun au Canada*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 87.

individu sans aucune descendance chinoise pourrait-il devenir membre à part entière de la communauté ethnique sino-canadienne ?⁸⁶ Selon Blattberg, « une communauté doit être ce qu'elle est »⁸⁷. Cela n'est pas une question de racisme, mais plutôt un aspect qui permet aux gens de pouvoir se reconnaître entre eux.

Plus récemment, Eugénie Brouillet s'est questionnée sur la nation québécoise, mais elle n'arrive pas à formuler de définition concluante. Elle reprend les termes d'Alain Finkielkraut pour expliquer que la « nation » est un choix déchirant entre « l'universalisme ou la conscience d'un destin particulier⁸⁸ ». Cependant, elle démontre bien que la nation est toujours en constante évolution et qu'elle doit parfois laisser une partie de son héritage pour faire place à l'ouverture. Brouillet avance que :

l'identité québécoise est tissée sur une trame historique dont chacun des fils vient rehausser la couleur et l'originalité des motifs qui s'y dessinent. La tolérance, l'ouverture et la démocratie sont des principes bien ancrés dans notre culture commune. La nation québécoise inclut tous les citoyens du Québec⁸⁹.

2.1.5 Un problème de tolérance

Une autre limite importante du nationalisme est le concept de tolérance. Qu'est-ce qu'une société ou une nation peut tolérer dans sa définition identitaire? Le philosophe Charles Taylor s'est penché sur le concept de tolérance lorsqu'il explique sa façon de voir la nation québécoise. D'après lui, le Québec se rapprocherait d'une nation hybride⁹⁰. Ce type de nation est un compromis entre la nation culturelle, c'est-à-dire une nation basée sur l'histoire, l'ethnie et la langue, et la nation politique. Selon le

⁸⁶ *Ibid.*, p. 88.

⁸⁷ *Idem*

⁸⁸ Eugénie Brouillet, (2005), *La négation de la nation*, Septentrions, Québec.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 70.

⁹⁰ Charles Taylor, (1999), « Nation culturelle, nation politique », dans *Penser la nation québécoise...*, sous la direction de Michel Venne, Québec Amérique, Montréal, p. 37-48.

philosophe, les nations hybrides s'attachent à une double identité : elles désirent être reconnues pour ce qu'elles sont au plan culturel et elles ont également besoin de la démocratie pour revendiquer leurs droits. Or cette double identité peut être sujette à conflit, d'après lui, et c'est pour cette raison qu'il propose d'adopter un concept qui va plus loin que la tolérance :

C'est une notion ambiguë très difficile à saisir. Car elle peut être entendue dans un sens péjoratif et traduire l'attitude que l'on adopte envers des gens que l'on n'aime pas : nous disons alors qu'on les tolère. Mais je crois qu'il existe une autre manière, plus vertueuse de la définir, et qui implique que l'on essaie de comprendre l'autre afin de trouver ce qu'il y a d'intéressant en lui⁹¹.

Taylor propose de réfléchir sur la différence entre la tolérance, un concept qui lui semble froid, et la reconnaissance, qui vise à mieux comprendre une personne ou une communauté. La reconnaissance serait ainsi une étape plus avancée que la tolérance pour la compréhension et le rapprochement avec autrui. Reconnaître les différences, les conflits ou les obstacles présents à la voie d'un consensus ouvre la porte à une conversation plus approfondie entre les interlocuteurs et peut faciliter la compréhension.⁹² Contrairement au concept de la tolérance, la reconnaissance favorise l'entendement sur les différences culturelles entre les communautés.

2.1.6 Un problème d'équilibre

Dans une analyse philosophique, Daniel Jacques soutient qu'il faut agir avec prudence lorsque se présente le moment de défendre l'idée de nation. Pour expliquer ce point de vue, le philosophe élabore deux visions extrêmes du nationalisme : le nationalisme

⁹¹ Frédéric Denoncourt, « Les grandes figures de la tolérance », dans Tolérance.ca, www.tolerance.ca (page consultée le 26 mars 2007).

⁹² Charles Taylor, «The Politics of Recognition», dans Amy Gutman, *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, 1994; tr. *Multiculturalisme*, Paris, Flammarion, 1999.

civique et le nationalisme ethnique. Daniel Jacques explique que le nationalisme civique s'assimile à une version libérale de la nation, qu'on identifie également aux principes de la modernité, soit la liberté, l'égalité et la solidarité. Plus précisément, ce type de nation serait fondé sur la participation des citoyens aux institutions publiques. Daniel Jacques ajoute : « Tout groupe d'individus vivant sous une même loi, sous la même autorité publique, formerait à cet égard une nation⁹³. »

De plus, le nationalisme libéral considère que « l'idée de révolution incarnait l'essentiel du projet moderne parce qu'elle rendait l'homme disponible à lui-même, hors de l'emprise des dieux et des origines, en le disposant favorablement à l'avenir⁹⁴ ». Jacques voit donc dans le concept révolutionnaire la possibilité pour l'homme de pouvoir se libérer du concept originel et de pouvoir construire lui-même sa conception identitaire.

Quant au nationalisme ethnique, il s'identifie à une version conservatrice de la nation dans laquelle il trouve sa raison d'être dans la protection d'un groupe linguistique, culturel ou religieux. Les politiques établies par ce type de nations vont à l'encontre des politiques libérales basées sur la tolérance et sur l'ouverture⁹⁵. Quant à ces deux aspects permettant d'observer le nationalisme, Daniel Jacques croit que la « nation » doit trouver un équilibre en les jumelant. Plus précisément, la « nation » devrait être guidée par une politique de concorde, qui favorise « l'établissement de la justice au sein de la société par opposition à une politique de Conquête qui privilégie toujours les questions de politique extérieure⁹⁶ ». Selon le philosophe, l'équilibre d'une nation reposerait entre la reconnaissance que s'accordent les citoyens, c'est-à-dire l'établissement d'un système

⁹³ Daniel Jacques, (1998), *Nationalité et Modernité*, Boréal, Québec, p. 224.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 226.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 225.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 239.

de justice au sein de la société, et une politique de Conquête, insinuant que l'unité sociale se concrétise par une opposition à l'étranger⁹⁷.

La complexité de la définition de « nation » serait l'équivalent d'un pendule qui se balance entre les deux facteurs que Jacques mentionne ci-dessus. Celui-ci ajoute également que la reconnaissance et l'unité sont deux facteurs essentiels pour déterminer l'équilibre de la nation. Cependant, il est naturel qu'ils puissent provoquer également son déséquilibre. La nation serait donc sujette à des confrontations perpétuelles, et son équilibre reposerait sur les choix qu'elle ferait. Dans le cas du Québec, Jacques reste prudent dans ses propos, puisqu'il aborde la « nation québécoise » dans une perspective dans laquelle il y aurait un référendum qui proclamerait l'État québécois souverain. Si cela se produisait, il considère que les francophones devraient accepter de reconnaître la contribution des autres communautés à l'histoire du Québec, comme celles des anglophones ou des Juifs⁹⁸.

2.1.7 Un problème de reconnaissance

La nation québécoise a récemment été reconnue à la Chambre des Communes d'Ottawa. La motion conservatrice affirmant que « les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni » a été adoptée à 266 voix contre 16⁹⁹. Cette définition est très vague, car elle n'évoque pas de frontières linguistiques, raciales ou territoriales. De plus, la version anglaise parle de « Québécois », un terme qui contribue à embrouiller davantage le débat. Nous pouvons également nous demander s'il s'agit d'une véritable

⁹⁷ Daniel Jacques, (1998), *Nationalité et Modernité*, Boréal, Québec, p. 239.

⁹⁸ Daniel Jacques, (2000), « Des “conditions gagnantes” aux conditions signifiantes », dans *Penser la nation*, sous la direction de Michel Venne, Québec Amérique, p. 74.

⁹⁹ Hélène Buzzeti, « Une nation pure laine ? », dans le journal *Le Devoir*, édition du 28 novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 15 octobre 2008).

reconnaissance de la « nation québécoise », du fait que cette motion a entraîné plusieurs contestations. Parmi celles-ci, il y a la démission du ministre conservateur, Michael Chong, qui s'opposait à reconnaître une nation qu'il considérait de type « ethnique » :

Pour moi, reconnaître les Québécois comme une nation, même à l'intérieur d'un Canada uni, implique la reconnaissance d'un nationalisme ethnique que je ne peux appuyer, a-t-il expliqué. Une telle reconnaissance ne peut être interprétée comme impliquant un nationalisme territorial parce qu'elle ne se réfère pas à une entité géographique, mais plutôt à un groupe de personnes¹⁰⁰.

D'un point de vue différent, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, considère que la motion conservatrice n'est que symbolique, et que la Chambre des Communes doit y donner des suites concrètes¹⁰¹. Il mentionne, entre autres, que la langue française de cette nation doit aussi être reconnue.

2.1.8 Sommaire

Nous constatons qu'il existe plusieurs problématiques autour de l'idée de « nation québécoise ». L'héritage historique, la mémoire, la constitution canadienne, les concepts de citoyenneté et de nationalité ainsi que l'aspect de la reconnaissance sont des notions qui compliquent l'élaboration d'une définition précise. Nous constatons également que les intellectuels du Québec sont principalement divisés entre deux conceptions de la nation. D'une part, il y a une certaine proposition qui considère que le Québec est une société composée de plusieurs communautés nationales et, d'autre part, il y a la suggestion que le Québec soit une entité nationale réunissant plusieurs communautés. Les philosophes Charles Taylor et Daniel Jacques proposent l'idée d'une nation hybride, mais le problème est que choisir des éléments au sein d'une perspective culturelle et

¹⁰⁰ *Idem*

¹⁰¹ « Bloc Québécois : Pari gagné », dans Nouvelles électorales radio-canada.ca (page consultée le 18 octobre 2008).

civique peut créer un effet contradictoire. L'aspect de la culture vise des normes générales chez une spécificité d'individus tandis l'aspect civique vise à établir des normes spécifiques chez une généralité d'individus. Une simplification et un jumelage de ces deux concepts antipodes, comme le propose Taylor avec la « nation hybride » rendrait ceux-ci stériles et obsolètes du fait qu'ils prendraient d'autres formes de spécificité et de généralité. La proposition de Gérard Bouchard selon laquelle il conseille d'ouvrir le plus possible le « cercle de la nation québécoise » est très contestable¹⁰². Un exemple en est l'intégration des néo-québécois à la mémoire collective. Nous questionnons cet exemple de la façon suivante : Est-ce que toutes les communautés culturelles du Québec peuvent s'identifier à une mémoire collective qui fait référence, entre autres, à des caractéristiques linguistiques, culturelles et historiques? Selon Blattberg cette équation ne peut être jumelée à une perspective de la nation civique. La proposition d'une nation hybride comporte un lot de failles concernant les aspects de la citoyenneté et de la mémoire historique. Bref, les problématiques entourant le concept de « nation québécoise » sont nombreuses, et comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce chapitre, elles expliquent la prudence des politiciens à son égard.

2.2 Est-ce que la saga des accommodements raisonnables fut le résultat d'un nationalisme plus étroit au Québec ?

Pour comprendre cette question qui est également une hypothèse, il est important de faire un léger bond dans le temps pour voir s'il existe des événements déclencheurs. Nous remontons en 1995, au moment où le référendum portant sur le processus de séparation de la province du reste du Canada se termine. Un point intéressant de cette

¹⁰² Gérard Bouchard, (1999), *La nation québécoise au futur et au passé*, vlb éditeur, Québec.

journée est la déclaration du premier ministre du Québec, Jacques Parizeau qui a déclaré que « l'argent » et le « vote ethnique » étaient les principales causes de la défaite du clan du « oui »¹⁰³. Une telle déclaration provenant du premier ministre du Québec a pu avoir une certaine portée et même créer des réactions au sein de la population québécoise. D'autres événements sont également intéressant à souligner comme l'arrivée de Lucien Bouchard comme premier ministre quelques mois après la démission de Parizeau; l'instauration d'un comité spécial du Cabinet chargé de formuler une nouvelle proposition constitutionnelle par le premier ministre du Canada, Jean Chrétien;¹⁰⁴ ou l'organisation d'un *Forum sur l'immigration et la citoyenneté*¹⁰⁵ par le gouvernement de Lucien Bouchard pour, entre autres, moderniser les politiques sur l'intégration et l'éducation des nouveaux arrivants au Québec. De plus, nous pouvons ajouter le débat sur la « nation québécoise » qui a remplacé peu à peu celui de la « société distincte »¹⁰⁶. Bref, c'est à partir de ce moment précis (le référendum de 1995 et la déclaration de Jacques Parizeau) de l'histoire du Québec que nous voulons étudier les phénomènes de « nationalisme étroit » ainsi que questionner les leaders des communautés culturelles participant à cette recherche. Cette section de ce chapitre va donc cibler et analyser des événements qui ont pu contribuer au regain d'un nationalisme plus conservateur chez les

¹⁰³ En 1995, le Parti québécois qui était au pouvoir, organisa un deuxième référendum afin d'engager le Québec dans un processus de souveraineté. Les chefs du clan du oui étaient : Jacques Parizeau, Premier ministre du Québec, Mario Dumont, chef de l'Action démocratique du Québec et Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois. Référence : Gérald L. Gall, « Référendum du Québec (1995) », dans *L'Encyclopédie canadienne*, « <http://www.thecanadianencyclopedia.com> », (Page consultée le 12 mai 2009).

¹⁰⁴ Id.

¹⁰⁵ Régent Chamard, « Forum sur l'intégration et la citoyenneté : Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration » en date du 26 mai 1999, Bibliothèque du Québec, « <http://collections.banq.qc.ca> », (Page consultée le 12 mai 2007).

¹⁰⁶ Jack Jedwab, « Le Canada : la nation des nations ? », « <http://www.acs-aec.ca> », (Page consultée le 14 décembre 2007).

Québécois, entre le moment de la déclaration de Jacques Parizeau jusqu'aux élections provinciales du Québec, en décembre 2008.

2.2.1 Autour de la déclaration de Parizeau

Au début des années 1990, Louis Balthazar écrivait que le nationalisme québécois s'affirmait principalement autour de deux aspects contextuels. Le premier était le débat constitutionnel canadien, au moyen duquel le gouvernement québécois cherchait à retirer des pouvoirs au gouvernement fédéral canadien¹⁰⁷. Le deuxième était la nouvelle configuration du système international, qui favoriserait une conscientisation nationale¹⁰⁸. La chute de l'Union soviétique et l'affirmation nationale des pays européens de l'Est, de l'Écosse, de la Catalogne, etc., auraient fourni des repères identitaires au nationalisme québécois. Ces aspects contextuels auraient favorisé un nationalisme menant au changement de la constitution canadienne ou même à la transformation du Québec en un État souverain¹⁰⁹. Balthazar laisse donc entendre que le nationalisme québécois avant le référendum de 1995 s'articulait principalement sur un changement du statut politique de la province du Québec soit par une augmentation de ses juridictions ou par une souveraineté reconnue internationalement. En parallèle avec Balthazar, Catherine Bouchard, auteure du livre *Les nations québécoises dans l'action nationale*, soutient aussi qu'au début des années 1990, la notion d'ethnicité était très peu utilisée pour définir la nation québécoise¹¹⁰. D'après elle, les auteurs se servaient principalement de

¹⁰⁷ Louis Balthazar, (1992), « L'évolution du nationalisme québécois », *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2008), p. 16.

¹⁰⁸ Louis Balthazar, (1991), « Conscience nationale et contexte international », *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2008).

¹⁰⁹ Louis Balthazar, (1992), « L'évolution du nationalisme québécois », *Les classiques des sciences sociales*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2008), p. 16.

¹¹⁰ Catherine Bouchard, (2002), *Les nations québécoises dans l'action nationale : De la décolonisation à la mondialisation*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 75.

cette notion pour décrire certains mécanismes du nationalisme, mais sans nécessairement l'associer au nationalisme québécois. Elle constate également que les aspects linguistiques et culturels constituent toujours des emblèmes importants pour décrire la « nation québécoise »¹¹¹. Bref, rien n'indique avant le référendum de 1995 la présence d'un nationalisme plus étroit.

En 1995, le résultat du référendum et le discours de Jacques Parizeau ont été, d'après plusieurs chercheurs, un point de repère important pour le nationalisme au Québec. Voici la déclaration de Parizeau : « C'est vrai, c'est vrai, qu'on a été battu, au fond, par quoi ? Par l'argent puis des votes ethniques, essentiellement. Alors, ça veut dire que, la prochaine fois, au lieu d'être 60 ou 61 % à voter « oui », on sera 63 ou 64 % et ça suffira¹¹². » Selon Dimitrios Karmis, la déclaration de Parizeau n'aurait pas contribué à un retour du nationalisme ethnique au Québec¹¹³. Il note également que cela a été le seul élément du jour du référendum qui a retenu l'attention des médias. Karmis ajoute qu'après la démission de Parizeau, le nouveau chef du Parti québécois, Lucien Bouchard, a cherché à adopter un discours réconciliateur et à inclure davantage les communautés culturelles, notamment les anglophones, au sein de son parti, contrairement à son prédécesseur¹¹⁴. En bout de ligne, Karmis confirme l'affirmation de Catherine Bouchard selon laquelle les années 1990 n'ont pas été marquées par la

¹¹¹ *Ibid.*, p. 77-83.

¹¹² Jacques Parizeau, (30 octobre 1995), « On se crache dans les mains et on recommence », *L'indépendance du Québec*, <http://www.independance-quebec.com> (page consultée le 27 janvier 2008).

¹¹³ Dimitrios Karmis, (2003), « Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarification conceptuelle, typologie et analyse du discours », *Québec : État et Société*, sous la direction d'Alain Gagnon, 2^e tome, Montréal, Québec Amérique, Collection Débats, p. 102.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 113-114.

présence d'un nationalisme étroit au Québec, mis à part quelques exceptions marginales comme l'« affaire Yves Michaud »¹¹⁵.

2.2.2 Le 11 septembre 2001

La date du 11 septembre 2001 est incontournable dans l'histoire politique internationale. Elle a entraîné les pays occidentaux dans une action guerrière contre le terrorisme, où celui-ci était parfois associé à la religion de l'Islam. Rachad Anthonius constate que l'image des musulmans canadiens s'est détériorée suite à ces attentats, avec, entre autres, les conflits en Afghanistan, en Irak et en Palestine, l'arrestation des Musulmans salafistes qui complotaient pour faire un attentat sur le territoire canadien. Anthonius fait remarquer que la violence quotidienne au Proche-Orient n'a pas présenté les communautés musulmanes et juives sous un jour favorable dans les médias¹¹⁶. Il donne pour exemple les titres de journaux qui font un rapprochement entre les termes « terrorisme » et « islamisme ». Finalement, il note que la médiatisation des accommodements raisonnables a été du domaine de l'exagération, du fait que les musulmans du Québec demandaient seulement un endroit pour prier dans les écoles publiques¹¹⁷. Cependant, Anthonius constate que le Québec se démarque du reste du Canada, dans le sens où les médias écrits francophones ont une meilleure compréhension de la culture musulmane et des conflits au Proche-Orient¹¹⁸.

¹¹⁵ L'ex-député du Parti québécois Yves Michaud a été soumis à une motion de blâme de l'Assemblée nationale du Québec le 14 décembre 2000 pour ses propos contre la communauté juive. Référence : Radio-canada.ca, « L'affaire Yves Michaud portée en Cour supérieure », www.radio-canada.ca (page consultée le 8 février 2009).

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 255.

¹¹⁷ Rachad Anthonius, (2007), « Les représentations médiatiques des Arabes et des Musulmans au Québec », dans *L'Annuaire du Québec 2007*, sous la direction de Michel Venne et Miriam Fahmy, l'Institution du Nouveau Monde, Québec.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 257.

2.2.3 La crise des accommodements raisonnables

Au cours des dernières années, la crise des accommodements raisonnables a été un autre événement qui a été à la une des journaux. Maryse Potvin a réalisé une analyse de la couverture médiatique des événements très médiatisés et elle a constaté que le code de vie d'Hérouxville et le jugement sur le port du kirpan ont été les principaux sujets couverts¹¹⁹. Dans son analyse, elle fait remarquer que les médias ont grandement contribué à faire grossir des dossiers simplement anecdotiques, notamment en les mettant à la une de leur journal à des fins commerciales¹²⁰. Elle ajoute que la représentation des accommodements raisonnables dans les médias s'appuyait sur la volonté de créer un conflit, afin que les citoyens et les politiciens soient encouragés à se prononcer sur ce sujet¹²¹. Dans ce contexte, Mario Dumont s'est emparé du sujet. Elle donne pour exemple les grandes photos du politicien avec les mots « accommodements raisonnables »¹²². L'auteure fait également allusion au traitement médiatique négatif de certaines minorités du Québec. Elle donne comme exemple la communauté juive hassidique, la communauté musulmane et la communauté sikh, qui ont été « victimes » des gros titres des journaux québécois¹²³. L'étude de Maryse Potvin démontre donc que la couverture sur les accommodements raisonnables a constitué un sujet grandement exagéré par les médias québécois, et que ceux-ci ont contribué à créer une situation conflictuelle entre les Québécois francophones et les communautés culturelles. Elle explique également que cette couverture médiatique a avantagé l'ADQ, puisque son

¹¹⁹ Maryse Potvin, (2008), *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?*, Éditions Athéna, Outremont, (Québec), p. 59.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 248-249.

¹²¹ *Ibid.*, p. 249-250.

¹²² *Ibid.*, p. 251.

¹²³ *Ibid.*, p. 253.

chef, Mario Dumont, a été habile à s'exprimer sur ce sujet et que cela a été profitable pour son image publique et celle de son parti politique.

2.2.4 Une consultation sur les droits identitaires

En février 2007, la crise des accommodements raisonnables était rendue à un point critique. Le journal de Montréal avait déjà réalisé des sondages auprès des Québécois pour savoir s'ils étaient racistes et intolérants¹²⁴. Les résultats indiquaient que 59 % des Québécois seraient racistes. Peu de temps après, une analyse de Jean-Marc Léger, président de la firme Léger Marketing, dévoilait que les deux tiers des Asiatiques, des Noirs et des Juifs affirmaient avoir été victimes de racisme¹²⁵. Il faut cependant spécifier que ces sondages étaient basés sur une manipulation sensationnaliste des données par les médias. Sur la scène municipale, Hérouxville attirait les journalistes d'un peu partout dans le monde avec sa proposition d'un code de vie pour les immigrants¹²⁶. Finalement, les chefs de l'Action démocratique du Québec et du Parti québécois critiquaient ouvertement l'inaction du premier ministre Jean Charest devant l'ampleur de cette crise¹²⁷. Pour calmer la situation, le gouvernement de Jean Charest a annoncé la création d'une commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles, dirigée par Gérard Bouchard et Charles Taylor. Elle avait pour

¹²⁴ Maryse Potvin, (2008), *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?*, Éditions Athéna, Outremont, (Québec), p. 73-74.

¹²⁵ *Ibid.*, 74.

¹²⁶ Brigitte McCann et Dany Bouchard, « André Drouin à tout le monde en parle, sauvé par le montage ? », dans le *Journal de Montréal*, édition du 6 février 2007, <http://www.canoe.com> (page consultée le 5 janvier 2009).

¹²⁷ Antoine Robitaille, « Accommodements : Charest en appelle à la raison », *Le Devoir*, édition du vendredi le 9 février 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 1^{er} mars 2009).

mandat de « répondre aux expressions de mécontentement qui se sont élevées dans la population sur ce qu'on a appelé les “accommodements raisonnables”¹²⁸ ».

2.2.5 La saga sur les accommodements raisonnables et l'ADQ

Le sujet des accommodements raisonnables a été grandement exploité par le parti de l'Action démocratique du Québec pour faire valoir ses positions idéologiques. Cette saga a débuté en 1999, au moment où l'ADQ défendait une politique d'accommodements raisonnables dans le but d'empêcher la déconfessionnalisation des établissements scolaires du Québec¹²⁹. Quelques années plus tard, l'ADQ instaurait un discours en défaveur des règlements raisonnables, se justifiant en affirmant que bon nombre d'entre eux créaient des problèmes de société¹³⁰. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, dénonçait l'effacement et la souplesse de la société québécoise face aux accommodements qu'il considérait « déraisonnables »¹³¹.

2.2.6 La montée de la popularité de l'ADQ entre 2002 et 2007

L'ADQ a connu un important gain de sa popularité entre 2002 et 2007. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette montée dans les sondages dont la conjoncture, les bons coups de ce parti politique ou les erreurs des partis politiques adverses. Sur le plan des valeurs identitaires québécoises, l'ADQ a réussi à se démarquer des autres partis politiques, spécialement au moment de la crise des accommodements raisonnables. La

¹²⁸ « Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation », *Rapport de la commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, dirigée par Gérard Bouchard et Charles Taylor, Québec, 2008, p. 17.

¹²⁹ Antoine Robitaille, « Au temps où l'ADQ prônait l'accommodement raisonnable... », *Le Devoir*, édition du samedi et du dimanche 21 janvier 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 5 janvier 2009).

¹³⁰ Radio-Canada.ca, « Un à-plat-ventrisme qui ne mène nulle part », www.radiocanada.ca (page consultée le 15 février 2009).

¹³¹ *Idem*

prise de position de l'ADQ sur les accommodements raisonnables a eu un effet positif sur sa popularité. C'est le constat que fait Bélanger, alors qu'il associe l'habileté de Mario Dumont à manœuvrer dans cette crise à une augmentation de l'appui des électeurs francophones à son parti politique ainsi que de ceux vivant à l'extérieur de l'île de Montréal.¹³² Maryse Potvin aussi fait ce rapprochement¹³³. D'après elle, le chef de l'ADQ aurait profité de cette situation conflictuelle pour critiquer les anciens gouvernements sur la gestion de l'immigration et de la langue française au Québec. Après les élections provinciales du printemps 2007, où l'ADQ est devenue l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, le journaliste Antoine Robitaille a fait une association entre l'ADQ et le « réenracinement » d'une partie de la population québécoise dans les valeurs traditionnelles comme la famille¹³⁴. En monopolisant l'aspect identitaire dans ses discours, Mario Dumont aurait comblé un vide laissé par le Parti libéral et par le Parti québécois sur « la mauvaise conscience de la majorité franco-québécoise »¹³⁵. Il faut également préciser que l'ADQ n'a pas vraiment fait la promotion d'un nationalisme étroit comme nous l'avons précisé plutôt dans ce travail. Cependant, ce parti politique a soulevé des questions sur les questions d'identité et d'appartenance en plus de prendre position sur des événements médiatiques tel que l'histoire du « sapin de Noël ».

2.2.7 La montée de la popularité du Parti conservateur du Canada au Québec

La montée de l'ADQ, entre 2002 et 2007, n'a pas constitué un phénomène isolé sur la scène politique du Québec. Le Parti conservateur du Canada étant pratiquement disparu

¹³² Mathieu Bélanger, (2008), *Les intentions de vote au Québec en 2002 : Analyse des déterminants de l'appui à l'ADQ*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Richard Nadeau.

¹³³ Maryse Potvin, (2008), *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?*, p. 31.

¹³⁴ Antoine Robitaille, « L'ADQ et le réenracinement - Des élections historiques ? », *Le Devoir*, édition du samedi 31 mars et du dimanche 1^{er} avril 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 1^{er} mars 2009).

¹³⁵ Voir la section « Le problème de la mémoire "traumatique" » au début de ce chapitre.

du paysage politique québécois, il est réapparu en force lors des élections fédérales de 2006. Selon le politicologue Pierre Martin l'impopularité des libéraux, principalement due à la médiatisation du scandale des commandites, serait une raison majeure du regain de popularité du Parti conservateur au Québec.¹³⁶ Toutefois, d'autres facteurs permettent également de voir les changements que ce parti politique a fait pour séduire l'électorat québécois. La réunification de la droite canadienne peut être un élément de réponse pour comprendre l'appui des Québécois à ce parti aux valeurs axées sur la famille ainsi qu'à une diminution de la centralisation des pouvoirs fédéraux.

Les Conservateurs ont longtemps été boudés au Québec, suite aux échecs de la réforme de la Constitution canadienne. Après la défaite du Parti progressiste-conservateur aux élections fédérales de 1993, le vote de la « droite » a été principalement divisé entre le Bloc québécois, le Parti réformiste¹³⁷ et le Parti progressiste-conservateur. En 2003, l'Alliance canadienne (anciennement le Parti réformiste) et le Parti progressiste-conservateur se sont unis pour former le Parti conservateur. Cette entente avait pour principal objectif de regrouper le vote de la droite au Canada, et le résultat s'est fait remarquer aux élections fédérales de 2006, alors que les Conservateurs ont réussi à gagner dix circonscriptions dans la province de Québec.

Le regain du vote québécois pour le Parti conservateur a nécessité quelques changements d'orientation politique. Lors de son congrès, en mars 2005, ce parti politique a fait quelques concessions, dont l'adoption de résolutions en faveur du

¹³⁶ Pierre Martin, 2006, « L'élection fédérale canadienne du 23 janvier 2006 : un séisme politique ? », Conférence de Pierre Martin du 26 janvier 2006 à l'Institut d'Études Politiques de GRENOBLE à l'invitation du Centre d'Études Canadiennes de Grenoble, « cec38@upmf-grenoble.fr » (page consultée le 22 novembre 2006).

¹³⁷ Le Parti réformiste a commencé à présenter des candidats au Québec en 1997.

bilinguisme, d'un règlement sur le déséquilibre fiscal¹³⁸, d'une reconnaissance sur la limitation du pouvoir fédéral de dépenser dans les juridictions provinciales et d'une abstention de présenter un projet de lois ayant pour but de contrôler l'avortement¹³⁹. Cependant, les Conservateurs ont continué à garder certaines positions moins populaires au Québec, telles que le rejet du protocole de Kyoto, la renégociation du projet du bouclier anti-missile avec les Américains ainsi que l'élimination du registre d'armes à feu¹⁴⁰. Malgré tout, ce congrès a permis au Parti conservateur de se donner des outils pour devenir une alternative au Parti Libéral et montrer une plus grande ouverture face au Québec.

Un autre point tournant pour le Parti conservateur a été le discours de Stephen Harper sur le fédéralisme d'ouverture en décembre, dans la ville de Québec. À partir de ce moment important des élections, les sondages ont commencé à être plus favorables à ce parti politique, pour se terminer par un gain de dix sièges québécois à la Chambre des communes. Fait intéressant, le politologue Pierre Martin fait une comparaison géographique entre les sièges obtenus par le Parti Conservateur de Stephen Harper et les circonscriptions détenues par l'Action Démocratique du Québec, et il remarque une grande ressemblance¹⁴¹. Pierre Martin note également que le chef de l'ADQ, Mario Dumont, avait soutenu la campagne des Conservateurs, et que l'organisation avait offert

¹³⁸ Stephen Harper a élaboré à nouveau sur le sujet lors de son discours sur le fédéralisme d'ouverture à Québec, en décembre 2005.

¹³⁹ Bienvenue au Parti Conservateur, « Le Congrès de 2005 à Montréal », www.conservateur.ca (page consultée le 22 novembre 2006).

¹⁴⁰ *Id.*

¹⁴¹ Pierre Martin, 2006, « L'élection fédérale canadienne du 23 janvier 2006 : un séisme politique ? », Conférence de Pierre Martin du 26 janvier 2006 à l'Institut d'Études Politiques de GRENOBLE à l'invitation du Centre d'Études Canadiennes de Grenoble, « cec38@upmf-grenoble.fr » (page consultée le 22 novembre 2006).

des militants ainsi que des candidats à ce parti¹⁴². Malgré le regain de popularité du Parti conservateur du Canada dans la province de Québec, les résultats en nombre de sièges ou de pourcentage des votes ont toujours été minimes alors que durant cette même période, le Bloc Québécois a joui d'une grande popularité.

2.2.8 Sommaire de la popularité des partis politiques de droite au Québec

Le gain de popularité de l'ADQ et du Parti conservateur dans les sondages peut être attribuable à plusieurs facteurs, dont, entre autres, la reconsolidation des partis politiques de droite au Canada ainsi qu'un regain de popularité pour les valeurs identitaires. À cela s'ajoutent les nouvelles stratégies d'encadrement de la province de Québec au sein du système fédéral canadien et une certaine collaboration technique et partisane entre l'ADQ et le Parti conservateur du Canada. Cependant, les élections fédérales et provinciales qui ont eu lieu dans la province de Québec au printemps¹⁴³ et à l'automne¹⁴⁴ 2008 ont démontré un essoufflement de ce regain de popularité pour les partis politiques plus à droite. L'équation qu'avait utilisée l'ADQ aux élections provinciales partielles, au printemps 2008, pour associer la hausse de l'immigration au recul de la langue française a peut-être été la démonstration que ce parti politique avait surexploité la question identitaire québécoise. Il faut ajouter aussi qu'au même moment, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles était en voie de terminer ses travaux¹⁴⁵. À ces élections partielles, les candidats adéquistes ont terminé respectivement troisième, quatrième et cinquième dans les circonscriptions de

¹⁴² *Id.*

¹⁴³ Élections partielles provinciales au Québec.

¹⁴⁴ Élections générales fédérales et provinciales.

¹⁴⁵ Rima Elkouri, « Un message grossier signé ADQ », *La Presse*, édition du samedi le 26 avril 2008, www.cyberpresse.ca (page consultée le 15 janvier 2009).

Pointe-aux-Trembles, de Bourget et de Hull¹⁴⁶. Aux élections générales provinciales, l'ADQ a perdu son titre d'opposition officielle et elle a fait élire seulement sept députés sous sa bannière. À la suite de ces résultats, le chef Mario Dumont a remis sa démission et décidé de se retirer de la vie politique¹⁴⁷. L'ADQ a été, entre autres, critiquée pour avoir surexploité¹⁴⁸ le dossier des accommodements raisonnables et voulu « dénationaliser » Hydro-Québec, une société d'État considérée comme une « vache sacrée »¹⁴⁹ au Québec.

Aux élections générales fédérales de 2008, le Parti conservateur a à nouveau obtenu dix circonscriptions, mais son pourcentage de votes a diminué dans la province de Québec¹⁵⁰. Il se trouvait pourtant à égalité avec le Bloc Québécois dans les sondages, lors du déclenchement des élections, mais sa popularité a constamment¹⁵¹ descendu. Le parti politique a été critiqué, entre autres choses, pour avoir fait des coupures budgétaires dans l'industrie culturelle¹⁵².

¹⁴⁶ Directeur général des élections du Québec, « Élections partielles du 12 mai 2008 », <http://www.electionsquebec.qc.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2009).

¹⁴⁷ Radio-Canada.ca, « Élections Québec 2008 », www.radiocanada.ca (page consultée le 2 mars 2009).

¹⁴⁸ Voir Vincent Marissal, « Qu'est-ce qui cloche à l'ADQ ? », *La Presse*, édition du vendredi le 2 mai 2008, www.vigile.net (page consultée le 1^{er} mars 2009).

¹⁴⁹ Voir Pierre Fournier, « Les sociétés d'État au Québec », un article publié dans la revue *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*, n° 18, automne 1987, dossier : « L'État en question », p. 173-192. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, Les classiques des sciences sociales, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Voir également Gilbert Lavoie, « Les vaches sacrées », *Le Soleil*, publié le 10 février 2009, www.cyberpresse.ca, (page consultée le 1^{er} mars 2009).

¹⁵⁰ Élection Canada, « Quarantième élection générale 2008 : Résultats officiels du scrutin », www.elections.ca (page consultée le 22 février 2009)

¹⁵¹ Radio-canada.ca, « Une brise conservatrice », www.radiocanada.ca (page consultée le 1^{er} mars 2009).

¹⁵² Radio-Canada.ca, « Moins d'argent avec les conservateurs », www.radiocanada.ca (page consultée le 1^{er} mars 2009).

2.2.9 Sommaire

La littérature nous a démontré que le nationalisme québécois n'a pas connu un tournant plus conservateur malgré des événements médiatiques qui auraient pu le laisser croire au cours des dernières années. Nous avons également fait un lien entre la montée de popularité au Québec chez l'ADQ et le Parti Conservateur du Canada avec des enjeux identitaires. Cependant, les auteurs que nous avons étudiés considèrent que la question d'identité et d'appartenance a davantage été un opportunisme de ces partis politiques à des moments précis que d'un lien sérieux entre la recrudescence d'un nationalisme étroit au Québec et leur gain de popularité chez les électeurs.

CHAPITRE 3

PROFILS DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

3.1 Profils des communautés culturelles

3.1.1 La communauté rwandaise

Selon le Recensement canadien¹⁵³ de 2006, la communauté rwandaise compte une population de 2 670 personnes qui se sont déclarées d'origine ethnique rwandaise dans la province de Québec. De ce nombre, 1 775 personnes sont de la première génération¹⁵⁴. Dans une étude statistique de la population d'origine rwandaise se basant sur le Recensement canadien de 2001, le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles énumère les caractéristiques suivantes :

- Près de la moitié (46 %) de la population d'origine rwandaise réside dans la région administrative de Montréal. On trouve aussi 20 % des personnes de cette communauté dans la région de l'Outaouais et 20 % dans celle de la capitale nationale ;
- Les deux tiers (66 %) des personnes d'origine rwandaise sont de religion catholique, 18 % de confession protestante et 8 % n'ont aucune appartenance religieuse ;

¹⁵³ Recensement 2006, « Origine ethnique et minorités visibles », dans Statistique Canada, <http://www12.statcan.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

¹⁵⁴ Selon Recensement Canada, les gens de la première génération sont des personnes nées à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Sont également incluses dans la première génération un petit nombre de personnes nées à l'extérieur du Canada de parents qui sont citoyens canadiens de naissance. En outre, la première génération comprend les résidents non permanents (personnes au Canada venant d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui revendiquent le statut de réfugiés ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux au Canada).

- La quasi-totalité (93 %) des membres de la communauté rwandaise connaît le français, et 46 % connaissent l'anglais. Plus de la moitié (52 %) des personnes d'origine rwandaise connaissent uniquement le français comme langue officielle du Canada.¹⁵⁵

La communauté rwandaise du Québec est donc une population en majorité de religion chrétienne, qui maîtrise la langue française et qui vit principalement dans les zones urbaines. Nous avons aussi eu une confirmation de cette réalité sociale auprès des participants avec qui nous avons réalisé des interviews.

3.1.2 La communauté juive

Selon le Recensement canadien¹⁵⁶ de 2006, la communauté juive compte une population de 71 380 personnes qui se sont déclarées d'origine ethnique juive dans la province de Québec. De ce nombre, 22 885 personnes sont de la première génération. Dans une étude statistique de la population d'origine juive basée sur le Recensement canadien de 2001, le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles énumère les caractéristiques suivantes :

- La quasi-totalité (98 %) des membres de la communauté juive n'appartiennent pas à un groupe de minorité visible. Par ailleurs, près de neuf personnes sur dix (88 %) sont de confession juive, alors que 6 % d'entre elles ne déclarent aucune appartenance religieuse ;

¹⁵⁵ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique rwandaise recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca>, (page consultée le 15 janvier 2009).

¹⁵⁶ Recensement 2006, « Origine ethnique et minorités visibles », dans Statistique Canada, <http://www12.statcan.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

- Plus de sept personnes sur dix (72 %) de la communauté juive connaissent le français, alors que 94 % connaissent l'anglais. Notons que les deux tiers (68 %) des membres de cette communauté connaissent à la fois le français et l'anglais, et que très peu de personnes (2 %) ne connaissent ni le français ni l'anglais ;
- La majorité (56 %) des membres de la communauté juive sont de langue maternelle anglaise, le quart (25 %) ont une langue maternelle autre que le français et l'anglais, et 16 % sont de langue maternelle française ;
- Près de sept personnes d'origine juive sur dix (70 %) parlent l'anglais le plus souvent à la maison, alors que 15 % parlent le français le plus souvent à la maison ;
- Près de neuf personnes sur dix (88,9 %) d'origine juive vivent dans la région administrative de Montréal. La deuxième région en importance est celle de Laval (4,6 %), suivie des Laurentides (2,6 %) et de la Montérégie (2,2 %).¹⁵⁷

Dans un mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements liées aux différences culturelles, les membres du Congrès juif canadien de la région du Québec font un portrait des appartenances religieuses de la communauté juive du Québec :

La communauté juive est fort diversifiée. L'appartenance religieuse est un facteur d'unité, mais la pratique religieuse s'étend sur un éventail qui comprend conservateurs (29 %), orthodoxes modernes (24 %), ultra-orthodoxes (y compris les hassidim) (12 %), réformistes (5 %) et reconstructionnistes (2 %). Il y a aussi des Juifs non-affiliés (16 %) et séculiers (12 %). Il est évident que ce n'est qu'une minorité qui est reconnaissable par sa tenue vestimentaire et par son apparence

¹⁵⁷ Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique juive recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

générale et qu'elle ne devrait pas être prise pour l'image emblématique de la communauté¹⁵⁸.
De façon plus générale, nous distinguons trois communautés juives : ce sont les communautés sépharade, ashkénaze et hassidique.

La *communauté sépharade* représente environ 25 % de la communauté juive du Québec. Les Marocains représentent environ 80 % des immigrants sépharades, les 20 % restant étant originaires d'Égypte, du Liban, d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient et du Maghreb¹⁵⁹.

La *communauté ashkénaze* représente plus des deux tiers de la communauté juive du Québec. Les immigrants qui forment cette communauté sont principalement venus de l'Europe de l'Est.

La *communauté hassidique* représente environ 8 % de la communauté juive du Québec, soit environ 6 000 personnes. Ses membres proviennent principalement de l'Europe de l'Est¹⁶⁰. Cette communauté est presque entièrement située à Montréal dans les quartiers Outremont et Mile-End. Le président de la Coalition d'organisations hassidiques d'Outremont, M. Alex Werzberger, nous a expliqué l'importance pour cette communauté de rester regroupée, étant donné qu'elle a construit son infrastructure dans ces quartiers. Il donne pour exemples les écoles, les synagogues et les épiceries qui vendent de la nourriture cachère. Il ajoute également que le samedi, les Juifs hassidiques

¹⁵⁸ Congrès Juif Canadien, Région Québec, « Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles », par le D^r Victor C. Goldbloom, président, CJC,RQ, Mme Dorothy Zalcman Howard, ancienne présidente, CJCRQ, M. Joseph Gabay, ancien président, CJCRQ, préparé par le D^r Victor C. Goldbloom et Mme Monique Matza, Montréal, 2007.

¹⁵⁹ Communauté sépharade unifiée du Québec, « La communauté sépharade du Québec : Les origines », <http://www.csuq.org> (page consultée le 15 janvier 2009).

¹⁶⁰ Malka Zipora (2006), *Lekhaim! Chroniques de la vie hassidique à Montréal*, traduit de l'anglais par Pierre Anctil, Les Éditions du Passage.

ne peuvent utiliser d'automobile, d'où l'importance de se trouver près de la synagogue pour aller prier.

La documentation traitant de la communauté juive du Québec est abondante. Les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, dont Pierre Anctil, Gérard Bouchard et Jack Jedwab, considèrent que cette communauté a longtemps été isolée des Canadiens-français. Pour expliquer cet isolement, ils invoquent principalement deux raisons, qui remontent au début du XX^e siècle. La première est que les communautés juives, venant surtout d'Europe, auraient choisi la langue anglaise parce que l'élite économique montréalaise était principalement anglophone¹⁶¹. La deuxième est d'ordre religieux : n'étant ni catholiques, ni protestants, les Juifs du Québec ont eu de la difficulté à s'intégrer au système scolaire canadien. Ils ont finalement pu s'associer à la branche scolaire protestante, s'éloignant ainsi des Canadiens-français, qui étaient en majorité catholiques¹⁶². Sur le plan de l'identité, Jack Jedwab fait un portrait de la relation qui existe entre la religion et l'ethnie chez les Juifs montréalais. D'après les statistiques qu'il présente, les Juifs montréalais accordent une grande importance à leur identité ethnique et religieuse comparativement aux autres communautés juives d'Amérique du Nord¹⁶³. De plus, il ajoute que les mariages exogames sont très peu nombreux dans cette

¹⁶¹ Gérard Bouchard, (2000), « Les rapports avec la communauté juive : un test pour la nation québécoise », dans *Juifs et Canadiens-français dans la société québécoise*, sous la direction de Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec, p. 25.

¹⁶² Voir chapitre « Ni catholiques ni protestants : Les Juifs de Montréal » dans Pierre Anctil, (1997), *Tur Malka : Flâneries sur les crimes de l'histoire juive montréalaise*, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec.

¹⁶³ Jack Jedwab, (2000), « A unique community in a Distinct Society », dans *Juifs et Canadiens-français dans la société québécoise*, sous la direction de Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec, p. 59-60.

communauté¹⁶⁴. En résumé, les Juifs montréalais semblent éprouver un attachement très fort envers leur identité religieuse.

3.1.3 La communauté arménienne

D'après le Recensement canadien¹⁶⁵ de 2006, la communauté arménienne compte une population de 23 230 personnes dans la province de Québec. De ce nombre, 14 075 sont de la première génération. Dans une étude statistique de la population d'origine arménienne basée sur le Recensement canadien de 2001, le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles énumère les caractéristiques suivantes :

- La quasi-totalité de la communauté n'appartient pas à un groupe de minorité visible. Un peu plus de la moitié (57 %) des personnes sont de religion orthodoxe chrétienne, et 23 % de religion catholique ;
- La majorité (85 %) des membres de la communauté arménienne connaissent le français, et la plupart des personnes connaissent à la fois le français et l'anglais (74 %). Notons que seulement 7 % des membres de cette communauté ne savent ni l'une ni l'autre de ces deux langues ;
- La majorité (79 %) des personnes de la communauté arménienne déclarent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. Le français est toutefois la langue maternelle de 10,8 % de cette population ;
- Environ six personnes sur dix (61 %) parlent le plus souvent une autre langue que le français ou l'anglais à la maison. L'anglais est cependant parlé à la maison par 17 % des personnes de cette population, et le français par 16 % d'entre elles ;

¹⁶⁴ *Id.*

¹⁶⁵ Recensement 2006, « Origine ethnique et minorités visibles », dans Statistique Canada, <http://www12.statcan.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

- La communauté arménienne se concentre dans la région métropolitaine de Montréal (98 %). Environ trois personnes sur cinq (60 %) habitent dans la région administrative de Montréal, et 31 % dans celle de Laval. On compte très peu de personnes d'origine arménienne dans les autres régions administratives¹⁶⁶ du Québec.

La communauté arménienne du Québec est donc une population en majorité de religion chrétienne. Elle maîtrise la langue française et vit principalement dans les zones urbaines. Nous devons noter dans ces résultats que la langue anglaise est utilisée à la maison par bon nombre de familles, et qu'environ quatre membres sur cinq de cette communauté n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle. Nous avons également eu confirmation de cette réalité sociale auprès des participants qui nous ont accordé des interviews.

3.2 Présentation des participants

3.2.1 La communauté rwandaise

Monsieur *Pierre-Claver Nkinamubanzi* : Président du Congrès rwandais du Canada (CRC).

Monsieur *Faustin Nsabimana* : Président de l'Assemblée des Rwandaises et Rwandais de Montréal (ARM).

¹⁶⁶ Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique arménienne recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Madame *Monique Mujawamariya*¹⁶⁷ : Membre du conseil d'administration de la Fondation centre jeunesse de Montréal. En reconnaissance de son travail, elle a reçu en 1993 et en 1994 le prix du meilleur défenseur des droits humains de Human Rights Watch et elle a été reçue à la Maison Blanche par le président Clinton. En 1995, elle a obtenu un doctorat honorifique en lettres humanitaires du Amherst College et le Prix mondial de la démocratie de la NED (National Endowment for Democracy). En 1996, elle a reçu le Prix de la Commission onusienne pour la défense des droits des femmes et des enfants réfugiés et, plus récemment, en 2003, le Prix Ghandi-King-Ikeda, pour son travail auprès des enfants en difficulté.

3.2.2 La communauté juive

Monsieur *Daniel Amar*¹⁶⁸ : Directeur régional du Congrès juif canadien de la région du Québec. Il est également un ancien directeur des communications et des relations gouvernementales au sein d'une entreprise privée. Il a de plus occupé de nombreux postes dans l'appareil gouvernemental québécois. Plus particulièrement, il a été conseiller en matière d'affaires internationales auprès du premier ministre du Québec, chef de cabinet du ministre de l'Immigration et des Relations avec les citoyens, conseiller économique du ministre d'État à l'Industrie et au Commerce, et directeur de cabinet adjoint du ministre des Relations internationales.

Monsieur *Élie Benchetrit* : Directeur des relations publiques de la communauté sépharade unifiée du Québec.

¹⁶⁷ Description prise dans le site Mobilisation enfant du monde (MEM), <http://www.ttsinc.ca> (page consultée le 4-5 janvier 2009).

¹⁶⁸ Description prise dans le site du Congrès juif canadien, <http://www.cjc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Monsieur *Alex Werzberger* : Président de la Coalition d'Organisations Hassidiques d'Outremont (COHO).

Monsieur *Saguy Barchichat* : Directeur du Centre Hillel francophone. Le Centre Hillel est un lieu destiné aux étudiants de la communauté juive sépharade. Ce centre organise divers événements interculturels et répond à des besoins religieux et récréatifs.

Madame *Sarah Saber Friedman* : Directrice générale du Comité Québec-Israël.

3.2.3 La communauté arménienne

Madame *Khatoune Temisjian* : Présidente de l'Association des femmes arméniennes du Canada.

Madame *Nayri Tavlian* : Directrice du Centre de service à la communauté arménienne de Montréal. Ce centre a entre autres pour objectif de favoriser l'intégration sociale des membres arméniens à la société d'accueil et de défendre les intérêts de ses membres.

Monsieur *Vasken Boyadjian* : Pasteur à la cathédrale arménienne St-Grégoire l'Illuminateur à Montréal.

Monsieur *Hagop Redjebian* : Homme d'affaires de Montréal. Il a participé à plusieurs organisations arméniennes comme l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAP), le Hayastan All Armenian Fund, l'Organisation des Étudiants arméniens, etc.

Monsieur *Raffi Yeretsian* : Président de l'Association Arménienne de l'Université de Montréal en 2004 et 2005. Il fait présentement des études de droit à l'Université de Montréal.

CHAPITRE 4

LE NATIONALISME ÉTROIT AU QUÉBEC VU PAR LES TROIS COMMUNAUTÉS CULTURELLES : DU DISCOURS POST-RÉFÉRENDATAIRE DE PARIZEAU JUSQU'ÀUX ÉLECTIONS PARTIELLES PROVINCIALES DE 2008

La première partie de notre questionnement s'intéresse à des événements récents lors desquels le sujet de l'accroissement et de l'intégration des immigrants au Québec a fait l'objet de débats. Nous avons ciblé trois événements : le discours de Jacques Parizeau le soir du référendum de 1995, le code de vie d'Hérouxville et les affiches électorales de l'ADQ aux élections partielles provinciales de 2008. En analysant ces éléments, nous voulons savoir si les communautés culturelles que nous étudions ont eu des réactions positives ou négatives par rapport à eux. Les réponses des participants ont été regroupées selon la communauté à laquelle ils appartiennent. À la fin de chaque thème, nous avons fait une partie sommaire, dans le but d'analyser et de comparer les réponses de l'ensemble des participants. De plus, pour faciliter la compréhension des réponses orales de chacun de nos participants, nous avons procédé à un léger nettoyage qui élimine les distractions du langage parlé, tout en restant fidèle à leur contenu.

4.1 Le discours de Parizeau le soir du référendum de 1995

La première question que nous analysons porte sur la déclaration de l'ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, après la défaite du camp du « oui » au référendum de 1995. Nous avons demandé aux participants s'ils étaient présents au Québec à cette époque. Si leur réponse était affirmative, nous leur demandions s'ils avaient remarqué des réactions particulières au sein de leur communauté suite à ces

propos. S'ils n'étaient pas présents, nous leur demandions s'ils avaient eu écho de ces événements au moment où ils étaient arrivés au Québec.

4.1.1 La communauté rwandaise

Chez les trois participants de la communauté rwandaise, les réponses sont partagées à ce sujet. Voici leur point de vue.

De l'avis de Mme Monique Mujawamariya, Jacques Parizeau avait raison sur les propos qu'il a énoncés en 1995 :

Je suis d'accord avec Jacques Parizeau, car il y a eu une certaine hypocrisie dans les énoncés des prises de positions politiques. Lui, il a fait un cri du cœur avec sincérité. Ce qu'il a dit était vrai. Bon, est-ce qu'il l'a dit de la bonne façon ? Peut-être pas, mais c'était la vérité. Le camp des fédéraux a gagné car les personnes de tous les horizons les avaient énormément soutenus. [...] Ils ont accordé des nationalités à outrance autour de ce référendum et nous [les nouveaux immigrants] prêtions serment à l'unité du Canada. [...] Nous ne voulions pas démentir ce que nous venions de jurer [...] Le gouvernement canadien les avait moralement forcés à voter « non » [...] Il y a eu beaucoup de magouilles autour de ce référendum qui, selon moi, n'étaient vraiment pas démocratique.

Mme Mujawamariya apporte quelques pistes de réflexion sur ce qui a pu inciter les Rwandais à favoriser le camp du « non » et amener Jacques Parizeau à tenir un tel discours :

L'information que la population avait reçue était teintée de « terrorisation » par le fédéral. Par exemple, si vous votez pour la souveraineté du Québec, vous aller perdre des avantages. [...] Il y a eu aussi un égoïsme des gens de l'immigration, car ceux-ci se disaient que le passeport canadien serait plus fort qu'un éventuel passeport québécois.

Bref, Mme Mujawamariya considère que les propos de Parizeau étaient réalistes. Cependant, elle croit qu'il aurait pu les dire avec une plus grande habileté, à cause du fait qu'il était premier ministre du Québec.

M. Faustin Nsabimana n'était pas présent au Québec en 1995, mais il a eu connaissance des propos de Parizeau et des réactions qui se sont produites au sein de sa communauté. Avec les commentaires qu'il a recueillis, il fait le constat que la communauté rwandaise du Québec n'a pas apprécié ces propos, surtout de la part d'un premier ministre. Il se questionne également sur la façon dont Jacques Parizeau a pu déterminer aussi rapidement que la faute revenait au « vote ethnique », alors qu'aucune donnée statistique n'était encore disponible pour appuyer ses dires. M. Nsabimana affirme également qu'un grand nombre de personnes de la communauté rwandaise du Québec avaient voté contre la souveraineté du Québec. Il mentionne : « Nous qui sommes d'origine étrangère, nous avons intérêt à vivre dans un grand Canada [...] Nous préférons manger les miettes d'une grande table que d'une petite table [...] Les possibilités d'emplois sont plus grandes dans un grand pays, et cela est un argument de taille. » Il termine en disant que la période de temps entre le génocide du Rwanda et le référendum de 1995 était très courte, et que les Rwandais ne souhaitaient pas revivre un nouvel éclatement.

M. Pierre-Claver Nkinamubanzi considère que les propos de Jacques Parizeau exprimaient un sentiment de déception :

C'était une réaction très émotive [...] il a réagi sur le coup de l'émotion. Pour nous, les Rwandais, nous trouvions que c'était un peu dangereux de s'aventurer sur ce genre de terrain en tenant compte de ce qui s'était passé dans notre pays. Lorsqu'on commence à se concentrer sur son groupe ethnique, ça peut créer des tensions qui peuvent produire des catastrophes [...] Cependant, nous n'avons pas d'animosité contre lui.

4.1.2 La communauté juive

Les réponses que nous avons obtenues au sein de la communauté juive convergent toutes sur le fait que les propos de Parizeau ont énormément choqué.

Monsieur Daniel Amar est catégorique. Il considère que Jacques Parizeau a dépassé les limites de son rôle de premier ministre, et que cela a particulièrement nui à l'image du Parti québécois et à la cause souverainiste. Voici son point de vue :

Toute la communauté a été très choquée et à juste titre. Les propos ont été extrêmement blessants [...] C'est le contexte et surtout la manière dont cela a été dit qui pose problème [...] La manière dont il a pointé du doigt les communautés ethniques était très maladroite pour un premier ministre [...] Ce que je lui reproche le plus, c'est d'avoir refusé de prendre la mesure de cette gravité et, jusqu'à la fin, de s'être entêté à ne pas présenter d'excuses. Il a parasité l'image du Parti québécois et il a, dans un certain sens, nui à la qualité des rapports qu'avait tenté d'établir le Parti québécois avec les communautés.

M. Élie Benchetrit répond de la même manière que monsieur Amar : « C'était vraiment une onde de choc [...] Les gens n'ont pas oublié, ils n'ont pas pardonné [...] » Parizeau reste pointé du doigt. D'après lui, de tels propos ont constitué un phénomène isolé au sein du Parti québécois et dans l'ensemble de la population du Québec. C'est surtout l'individu que la communauté juive n'approuvait pas.

M. Alex Werzberger n'a pas apprécié le lien que Jacques Parizeau a fait entre le mot « ethnique » et le mot « argent ». Voici ses propos :

Après le résultat du référendum, j'étais dans une salle en train de regarder la télévision avec des gens de la communauté juive, le député d'Outremont, Gérald Tremblay, ainsi que le maire d'Outremont. Quand Parizeau a dit cette phrase, il y a eu un choc dans la salle, et pas seulement pour la communauté juive. Pourquoi est-ce que le premier ministre blâmait les communautés ethniques dans son discours ? Nous vivons dans un pays démocratique et nous avons le droit de voter comme nous voulons. De plus, combien de Juifs y a-t-il au Québec, 100 000 ? Ce n'est pas ça qui a fait la différence. Ce ne sont pas tous les Juifs qui sont riches, il y en a beaucoup qui sont pauvres. Il a fait une généralisation en disant que les « mauvais gars » [il fait

référence à la communauté juive] leur avaient fait perdre le référendum. Cela fut un choc. C'était vraiment une attaque ethnique contre un autre peuple ethnique. [...] Si tu [il s'adresse à Jacques Parizeau] veux forcer notre communauté à adhérer à ton projet politique, pourquoi tu nous as demandé de voter ? Et à son projet, nous avons répondu à 100 % contre.

M. Werzberger n'a donc pas apprécié les propos du premier ministre. Cependant, il considère que l'opinion de Parizeau n'était pas généralisée à l'ensemble de la population du Québec. Il se dit également satisfait de pouvoir vivre dans un pays démocratique où le vote et l'opinion de chaque citoyen peuvent être exprimés.

Saguy Barchichat n'était pas en âge de voter à l'époque du référendum de 1995. Cependant, il se souvient qu'il pouvait voir à la télévision que les visages des souverainistes et des fédéralistes n'approuvaient pas les propos de Jacques Parizeau. Il considère d'ailleurs que blâmer le « vote ethnique » n'était pas nécessairement correct de la part du premier ministre. Bref, il considère aussi cela comme un phénomène isolé.

Quant à Mme Sarah Friedman, elle affirme avoir été personnellement très choquée de cette déclaration. Cependant, elle se souvient que le lendemain du référendum, des collègues de travail, qui étaient des Québécois dits « de souche », étaient venus à son bureau pour lui dire que les commentaires de Parizeau ne les représentaient pas. Elle avait été agréablement surprise de ces témoignages, d'autant plus qu'elle travaillait dans la fonction publique québécoise à cette époque.

4.1.3 La communauté arménienne

Chez les participants de la communauté arménienne, nous constatons que la déclaration de Parizeau a été perçue comme moins incendiaire que dans les deux autres communautés.

Mme Khatoune Temisjian était personnellement en faveur du Parti québécois, puisqu'à cette époque, elle établissait une relation avec la volonté des Arméniens, qui avaient déjà milité pour l'indépendance de l'Arménie. Cependant, elle considère que « ce que Parizeau a dit ne reflétait pas la réalité [...] et que cela a jeté un froid dans la communauté arménienne ». Elle remet également en cause l'argument selon lequel le « vote ethnique » est un facteur ayant fait perdre le référendum à cette époque. D'après elle, plusieurs Québécois dits « de souche » ont voté contre le projet de souveraineté du Québec.

Mme Nayri Tavlian abonde dans le même sens que Mme Temisjian : « C'est sûr que cette déclaration n'a pas été perçue comme un compliment pour les communautés culturelles. La communauté arménienne, à cause de son histoire, reste très "très" prudente face à ce genre de chose. Elle essaie de rester neutre et de ne pas commenter ce genre d'événement. »

Malgré la maladresse de Parizeau, elle considère qu'il soulevait un point véridique : « Personnellement, je pense que Jacques Parizeau avait un peu raison, dans le sens que si on enlève toutes les connotations émotives, [...] c'est évident que cette question d'indépendance n'a pas été perçue de façon positive auprès des communautés. »

Mme Tavlian a donc un raisonnement semblable à celui de Mme Monique Mujawamariya, dans lesquels elles considèrent que Jacques Parizeau a mis en lumière une réalité sociale, c'est-à-dire que les communautés culturelles ont été moins intéressées à appuyer un projet souverainiste comparativement aux Québécois dits « de souche ».

Le révérend Vasken Boyadjian se considère mal placé pour parler de ces déclarations, puisqu'il n'est arrivé qu'en 1997. Mais il ne comprend pas pourquoi Parizeau a utilisé le terme « ethnique » pour qualifier une partie de la population du Québec. Il affirme que lui et sa famille font tout ce qu'ils peuvent pour être de bons citoyens québécois. D'après lui, le Canada et le Québec sont des endroits où il devrait être plus courant de parler de citoyenneté que d'ethnicité.

M. Hagop Redjebian considère que la déclaration de Parizeau a créé une scission entre les communautés ethniques et les Québécois dits « de souche » :

La communauté a été un peu déçue, car le leader politique [Jacques Parizeau] n'avait pas un point de vue d'égalité pour tout le monde. [...] Avant 1995, j'étais tellement à l'aise, je voulais faire partie de la communauté québécoise [...] mais tout d'un coup, après le référendum, [...] j'ai senti qu'on n'était pas tous pareils, il y a eu une certaine division, et c'est ce qui m'a poussé à me rapprocher de la communauté arménienne [...] alors qu'avant, j'étais un peu isolé de celle-ci.

À la question de savoir si plusieurs personnes ont eu la même réaction que lui, M. Hagop Redjebian répond : « Des gens l'ont pris sérieusement, d'autres un peu moins [...] Mais en général, j'ai senti une certaine division dans la population. »

Bref, M. Redjebian nous explique que les propos de Parizeau l'ont encouragé à se rapprocher de la communauté arménienne et à prendre un certain recul par rapport à l'identité québécoise. Il considère également que le soir du référendum est une date où la population du Québec ne s'est pas seulement divisée sur la question de l'indépendance, mais également sur l'aspect identitaire.

M. Raffi Yeretsian affirme ne pas s'être senti attaqué par les propos de Jacques Parizeau, notamment par l'allusion au « vote ethnique ». D'après lui, Parizeau était mécontent des

communautés ethniques du Québec, puisqu'elles avaient appuyées dans une plus grande majorité le camp du « non ». Le premier ministre a voulu exprimer sa déception de ne pas avoir été capable de rassembler toutes les communautés ethniques composant le Québec. Mais, selon M. Yeretsian, ces propos n'étaient ni xénophobes ni racistes envers les communautés.

Malgré le fait qu'il ne se soit pas senti attaqué par les propos de Parizeau, M. Yeretsian nous explique qu'après le référendum, il a dû prendre conscience des différences identitaires entre le groupe majoritaire, c'est-à-dire les Québécois de souche, et les communautés culturelles, puisque son entourage discutait de ce sujet. Ce qu'il explique, c'est que la déclaration de Parizeau a été comprise de différentes façons dans la communauté arménienne, et qu'il aurait fallu des précisions de Parizeau pour comprendre ce qu'il voulait dire exactement.

M. Yeretsian avance aussi que le discours de Parizeau a allumé un projecteur sur la situation relationnelle entre les Québécois dits « de souche » et les communautés culturelles du Québec pour les gens de sa génération. D'après lui, il y avait une déconnexion entre le groupe majoritaire, composé de Québécois dits « de souche », et les communautés culturelles sur la représentation d'une société québécoise ou d'une nation québécoise. M. Yeretsian explique donc que les propos de Parizeau ont permis à la population du Québec de réfléchir à cette situation. Dans certains cas, il y a eu des rapprochements, et dans d'autres, des éloignements.

4.1.4 Sommaire

La déclaration de Jacques Parizeau a été perçue de façon très différente par les trois communautés. Les participants de la communauté rwandaise rappellent la situation conflictuelle qui se déroulait au Rwanda en 1994. Ils nous expliquent que les immigrants rwandais venaient de s'échapper du Rwanda dans l'espoir de trouver une certaine stabilité politique dans un autre pays. Ils n'étaient donc pas intéressés à revivre une situation conflictuelle. De plus, les immigrants rwandais étaient accueillis par le gouvernement canadien. L'appui à un projet de séparation était donc ressenti comme un acte de trahison envers leur pays d'adoption. Les participants de la communauté rwandaise expliquent également qu'accuser les ethnies du Québec de la défaite du référendum de 1995 a été mal perçu. Le premier ministre aurait dû être plus prudent dans ses propos. Cependant, ils ne désapprouvent pas le questionnement sur le vote massif des communautés culturelles du camp du « non ». Mme Mujamariya va jusqu'à affirmer qu'il y a eu de l'égoïsme de la part de la communauté rwandaise ainsi que de la part des autres communautés culturelles du Québec.

Chez les communautés juives, les réactions sont à l'opposé. Tous les représentants que nous avons questionnés sont d'avis que cette déclaration a créé une onde de choc. Daniel Amar reproche au politicien de s'être entêté jusqu'à la fin et de n'avoir jamais présenté d'excuses. Quant à M. Werzberger, il reproche à Jacques Parizeau d'avoir associé l'euphémisme « argent » aux communautés juives et à la défaite du « oui ». Il ajoute également qu'il y a eu une « attaque ethnique contre un peuple ethnique » de la part du premier ministre du Québec. Cependant, tous les participants de la communauté juive de

Montréal conviennent que la déclaration de Parizeau était un phénomène isolé, mais que cela n'a pas aidé à améliorer l'image de leur communauté dans la société québécoise.

La communauté arménienne est demeurée assez indifférente devant les propos de Parizeau. Khatoune Temisjian, Nayri Tavlian et Raffi Yeretsian sont d'accord pour dire que Parizeau n'a pas été très élégant dans cette déclaration, mais qu'elle n'était pas fondamentalement méchante. M. Yeretsian parle même d'un début de conscientisation identitaire entre le groupe majoritaire des Québécois dits « de souche » et les communautés culturelles. Cependant, Hagop Redjebian a senti un point de scission entre les Québécois de souche et les communautés culturelles. Durant l'interview, il répétait que l'année 1995 a été le moment où il a décidé de s'intéresser davantage à la communauté arménienne, car il avait l'impression d'être devenu une sorte « d'étranger » au Québec. Vasken Boyadjian se demande aussi pourquoi Parizeau a utilisé le terme « ethnique » pour désigner les gens qui n'étaient pas des Québécois de souche. Bref, l'accusation de la défaite du référendum aux ethnies du Québec n'a pas été applaudie par les communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide.

4.2 Le nationalisme étroit : le code de vie d'Hérouxville et les pancartes électorales de l'ADQ aux élections partielles du printemps 2008

Pour aborder le concept récent de « nationalisme étroit », nous avons posé deux questions aux participants. La première s'intéresse aux réactions des communautés après l'élaboration du code de vie d'Hérouxville. Ce code de vie proposé par la municipalité n'était pas passé inaperçu, tant au plan médiatique qu'à celui de l'opinion publique. Un conseiller d'Hérouxville a d'ailleurs été invité à accorder des entrevues, notamment à des journalistes de France et du Royaume-Uni, qui voulaient comprendre les raisons qui

ont poussé cette municipalité à composer un code de vie s'adressant aux immigrants du Québec¹⁶⁹. La deuxième question aborde les publicités adéquistes durant la campagne électorale partielle du printemps 2008. Sur les pancartes électorales de ce parti, nous pouvions lire :

- Recul du français à Montréal ;
- Bilan péquiste/libéral : Hausse de l'immigration de 22 % ;
- Solution ADQ : Politique nataliste et gel du seuil d'immigration¹⁷⁰.

Cette publicité émettait des constats sur des changements démographiques et linguistiques dans la ville de Montréal. Elle proposait également un frein à ces changements, en gelant le seuil d'immigration du Québec et en favorisant une politique nataliste. Cette publicité a été perçue par certains, comme le candidat du Parti québécois Maka Kotto ou le politologue Frédéric Boily, comme un indice voulant que l'immigration était devenue un problème dans la société québécoise¹⁷¹. À ces allégations, les porte-paroles de l'Action démocratique du Québec, dont la candidate Diane Bellemare, ont répliqué que cette approche politique visait à mieux accueillir les nouveaux immigrants au Québec¹⁷². Ainsi, à travers l'histoire d'Hérouxville et celle de la publicité adéquiste, nous voulons savoir si ces événements politiques et médiatiques ont pu créer des réactions au sein des communautés à l'étude.

¹⁶⁹ Brigitte McCann et Dany Bouchard, « André Drouin à tout le monde en parle, Sauvé par le montage ? », dans le *Journal de Montréal*, édition du 6 février 2007, <http://www.canoe.com> (page consultée le 5 janvier 2009).

¹⁷⁰ Rima Elkouri, « Un message grossier signé ADQ », *La Presse*, édition du samedi 26 avril 2008, www.cyberpresse.ca (page consultée le 15 janvier 2009).

¹⁷¹ « Une publicité adéquiste fait réagir », à [Radio-canada.ca](http://radio-canada.ca) en collaboration avec *Le Devoir*, www.radio-Canada.ca (page consultée le 5 janvier 2009).

¹⁷² *Id.*

4.2.1 La communauté rwandaise

Dans la communauté rwandaise, les réponses varient d'un participant à l'autre.

Du code de vie d'Hérouxville, Monique Mujawamariya donne l'interprétation suivante :

C'était comme un sujet de détente, c'était comme une caricature. On n'a pas pris ça au sérieux. La flagellation, la dilapidation, ça n'existe pratiquement nulle part dans le monde. Moi, honnêtement, j'ai trouvé ça comme une réaction d'un peuple très peu informé, mais excédé par un comportement conquérant des gens issus de l'immigration.

Cependant, Mme Mujawamarima constate que la société québécoise est parfois trop tolérante envers les immigrants qu'elle accueille. Elle se demande pourquoi il est si facile de faire changer des règlements afin qu'un Sikh puisse porter un turban avec l'uniforme de l'armée ou qu'on puisse autoriser un étudiant à porter un kirpan dans les écoles. D'après elle, les Canadiens et les Québécois essaient d'être plus catholiques que le Pape en accordant des droits aux gens venant d'autres cultures et, au même moment, en étant prêts à enlever la croix de l'Assemblée nationale. « Les Québécois de souche sont prêts à renier ce qu'ils sont profondément pour faire de la place à d'autres gens qui, eux, sont capables de se tenir debout et de défendre ce qu'ils sont. C'est quoi ce peuple-là ? »

Concernant la publicité adéquate, elle fait le constat suivant : « Allez dans tous les commerces indiens, dans tous les restaurants indiens, vous n'aurez personne qui parle un mot de français. » Elle fait remarquer que plusieurs personnes provenant des communautés asiatiques, d'Orient ou d'Afrique sont capables de gérer leur commerce sans connaître un mot de français. Elle explique qu'elle est souvent obligée de répondre en anglais lorsqu'elle fréquente ce genre d'endroit. D'après elle, cette situation linguistique déteint sur les enfants du Québec. Elle donne donc raison à la publicité de

l'ADQ, puisque le français, dans la ville de Montréal, recule de façon très marquée, et que les nouveaux immigrants, qui souvent ne connaissent que l'anglais pour communiquer avec la société, n'aident pas à améliorer cette situation.

Le code de vie d'Hérouxville n'a pas amusé Faustin Nsabimana : « C'est vraiment révoltant, c'est raciste [...] ce sont des distinctions basées sur les origines et les ethnies.

» Il se demande pourquoi les religieuses catholiques peuvent porter le voile, alors que les jeunes musulmanes ne pourraient pas. « Pourquoi est-ce que l'habillement de certaines personnes pose un problème aux gens de la communauté d'Hérouxville ? »

En ce qui concerne la publicité de l'ADQ, il considère qu'elle était inappropriée : « Entendre dire que les immigrants font reculer le français, cela est inadmissible. Si on accepte des immigrants, c'est qu'ils ont réussi des critères de sélection et qu'ils ont quelque chose à apporter au Québec. » Il ajoute que l'immigration apporte de nouvelles compétences que le pays ne possède pas. Ainsi, faire venir des immigrants au Québec, ce n'est pas seulement pour améliorer le sort de la langue française au Québec, mais également pour combler d'autres besoins.

Pierre-Claver Nkinamubanzi va dans le même sens que Mme Mujawamarima : « Il n'y a pas vraiment eu de vague dans notre communauté, car la majorité des Rwandais sont chrétiens. La flagellation et la lapidation ne se pratiquent pas au Rwanda. Par contre, nous trouvions qu'il était ridicule de faire un code de vie là-dessus, c'était une tempête dans un verre d'eau. »

Concernant la publicité de l'ADQ, il croit que chaque nation a le droit d'établir une politique d'immigration, et qu'il est normal que le Québec puisse établir des règles

d'intégration afin qu'il y ait une certaine homogénéité des valeurs sociales. Cependant, il trouve que Mario Dumont a fait du sensationnisme et qu'il visait à toucher la corde sensible des ultranationalistes. D'après lui, prétendre qu'il y a trop d'immigrants au Québec était absurde.

4.2.2 La communauté juive

Chez les représentants de la communauté juive, le scénario d'Hérouxville et la publicité de l'ADQ marquent une période durant laquelle les Québécois se sont exprimés sur des enjeux identitaires. Leurs témoignages démontrent aussi à quel point ces sujets ont été exploités de façon exagérée, mais qu'en même temps, ils ont permis de faire évoluer le discours sur l'identité des gens du Québec.

Daniel Amar commente la situation de la façon suivante :

Pour moi, l'important ce n'est pas le code de vie d'Hérouxville. C'est tout le débat sur les accommodements raisonnables. Le code de vie d'Hérouxville n'est qu'un épiphénomène. Après tout, les gens ont le droit de se donner un code de vie. J'ai trouvé la démarche un peu ridicule au XX^e siècle de s'imposer un code de vie. Il y a eu une époque où on se donnait un code vestimentaire, et il fallait porter des insignes distinctifs. Je n'ai pas été à l'aise avec ce qui s'est passé à Hérouxville. Hérouxville est le symptôme d'un malaise plus profond. Il y a entre le Québec et ses minorités une incompréhension qui a été révélée par tout le débat sur les accommodements raisonnables. Je pense que l'œuvre de Bouchard-Taylor fut salutaire. On a été capable de se dire les choses en face ; réaliser qu'il y a plus de choses qui nous ressemblent et nous rassemblent que de choses qui nous divisent et nous distinguent ; et que tous ces problèmes qui avaient pris une ampleur phénoménale ne sont finalement que des épiphénomènes dans la vie d'une nation et d'un peuple.

Daniel Amar est nuancé sur la publicité de l'ADQ :

Ce n'était pas très adroit, ni très sexy comme slogan. Ceci dit, l'ADQ n'a pas toujours les bonnes réponses, mais pose souvent les bonnes questions. On a suspecté l'ADQ d'avoir mis le feu aux poudres, surtout dans le débat sur les accommodements raisonnables. On ne fait pas disparaître la fièvre en brisant le thermomètre. Il y avait un problème et ils ont, simplement avec plus d'habileté que d'autres, réussi à le

formuler, à l'exprimer, même s'ils n'avaient pas de solution ou de recommandation pertinente.

Cependant, Daniel Amar n'est pas d'accord avec le slogan des affiches électorales de l'ADQ :

Il n'y a pas de lien entre la francisation et l'immigration [...] Le Québec vivra toujours dangereusement sur le point linguistique [...] Les Québécois doivent savoir qu'ils sont en équilibre instable, et que pour exister, ils doivent résister sur le plan culturel. Rien n'est acquis, c'est une bataille de tous les jours. Mais il faut livrer la bonne bataille avec les bons outils.

M. Amar précise également qu'il faudrait s'inspirer des moyens techniques qu'utilisent d'autres pays pour inciter les immigrants à adopter la langue française.

Élie Benchetrit affirme que la saga d'Hérouxville en fut une parmi tant d'autres :

Certains l'ont pris avec un grain de sel. C'est un peu folklorique. Il fallait placer cela dans une juste proportion. Hérouxville, ce n'était pas Montréal. Hérouxville n'était pas représentatif du Québec. Après Hérouxville, il y a eu la Commission Bouchard-Taylor. Cela a mis en évidence qu'il y avait un malaise au Québec [...] Les Québécois dits « de souche » se posaient un certain nombre de questions par rapport à l'immigration [...] Bon, le Québec n'était pas xénophobe, mais les gens avaient besoin de s'exprimer sur certaines problématiques [...] Ce qu'il y avait à dire a été dit à plusieurs degrés.

Pour ce qui se rapporte à la publicité de l'ADQ qui dénonçait le déclin de la langue française sur l'île de Montréal et la hausse de l'immigration, M. Benchetrit affirme ceci :

Je pense que les deux phénomènes ne sont pas reliés [...] Ce n'est pas parce que les immigrants parlaient français qu'ils s'intégraient mieux au Québec. C'est vrai que c'est un « facilitateur », mais si on regarde l'immigration marocaine ou algérienne, qui sont les plus grands bassins d'immigration à l'heure actuelle, car ce sont des bassins d'immigration francophones, c'est dans ces milieux qu'il y a eu le plus grand recrutement d'islamistes. Ce n'est donc pas parce que ces gens parlaient français qu'ils adoptaient le mode de vie des Québécois. Ces deux facteurs ne sont pas concomitants [...] Ce n'est pas parce qu'on parle français qu'on peut imposer la Charia.

Élie Benchetrit ne croit donc pas que la langue parlée soit le critère le plus déterminant pour l'intégration des immigrants au Québec.

Alex Werzberger considère que le contexte d'Hérouxville n'a pas vraiment touché la communauté juive hassidique. Il croit que sa réaction était dirigée davantage contre les musulmans. « Personnellement, j'ai vu ça comme une gang de bouffons. Combien de musulmans ont tué leur femme ? C'est une image dans la tête. Ce genre de choses n'existe pas. »

Saguy Barchichat commente la publicité de l'ADQ en faisant allusion au spectre de l'épouvantail. Selon lui, l'objectif était de faire peur à la population francophone sur la fragilité de la culture québécoise. En accusant les autres partis politiques d'avoir contribué au déclin de la langue française, dont l'une des causes serait la hausse de l'immigration, l'ADQ voulait s'identifier comme un parti pouvant mieux contrôler la gestion de l'immigration et qui défendrait davantage les valeurs linguistiques du Québec. M. Barchichat considère que ce genre de publicité électorale n'a pas sa place dans les valeurs québécoises.

Sarah Friedman remarque que les médias ont joué avec l'image de la représentation des communautés :

Nous avons été étonnés par la fébrilité de la population francophone du Québec au niveau des questions interculturelles. Cela n'a pas commencé avec Hérouxville, mais avec la question du financement des écoles juives. Environ 18 mois auparavant, le ton avait monté avec une série d'événements tels que le financement des écoles juives et l'affaire du YMCA. Ainsi donc, tout cela a commencé avec une certaine méfiance envers la communauté juive, et pour nous, ce qui est décevant, c'est que cela nous a fait comprendre à quel point la communauté hassidique, qui ne représente que 10 % de la communauté juive, est perçue comme représentative de l'ensemble de notre communauté. Les médias francophones n'étaient pas capables de publier quelque commentaire que ce soit sur la communauté juive ou sur les accommodements raisonnables sans publier une grande photographie d'un Juif hassidique.

Mme Friedman établit ainsi une comparaison entre la communauté juive, souvent associée à la communauté juive hassidique, et la communauté musulmane, souvent

associée à la branche ultra-orthodoxe. Elle pense que les musulmans ont eu la même réaction par rapport aux propos d'Hérouxville lorsqu'il y a eu association de la flagellation et de la lapidation à l'ensemble de leur communauté.

Cependant, Mme Friedman considère avoir bien compris le message de cette municipalité. « Ce sont des gens qui ont vu leur société changer énormément dans une très courte période de temps. Ce genre de changement, vite et profond, se vit difficilement dans n'importe quelle société. » Elle croit également que la Commission Bouchard-Taylor a permis de ventiler ces réactions. Elle ajoute que l'intégration des immigrants nécessite parfois plus d'une génération.

Concernant la publicité de l'ADQ, elle donne deux explications sur le recul du français à Montréal. D'après elle, le recul de la langue française serait dû, d'une part à la désertion des familles francophones vers les banlieues et, d'autre part, à l'engagement du Québec de favoriser l'immigration afin de garder son poids démographique au sein du Canada. Elle soutient ainsi que la ville de Montréal et la province de Québec ont besoin de l'immigration si elles ne veulent pas perdre leur poids politique et démographique.

4.2.3 La communauté arménienne

D'après les participants, le code de vie d'Hérouxville et les publicités de l'ADQ ont très peu interpellé la communauté arménienne. Ce que les Arméniens retiennent principalement de cette vague de « nationalisme étroit » est le jugement qu'on porte sur la protection de la langue française. En d'autres termes : L'immigration contribue-t-elle ou non à la préservation et à l'enrichissement de la langue française au Québec ? Voici leur réaction sur le sujet.

Khatoune Temisjian considère que les événements d'Hérouxville ont été très peu commentés dans sa communauté : « Ça n'a pas fait de vague dans notre communauté, car cela ne nous touchait pas vraiment. » D'après elle, ce code de vie s'adressait surtout aux communautés faisant partie de la religion musulmane, alors que les Arméniens sont de religion chrétienne. Elle fait également un rappel intéressant sur la volonté des musulmans de vouloir s'intégrer à la société québécoise. Elle fait référence plus particulièrement aux musulmans qui ont mangé dans une cabane à sucre. Elle considère que ces gens ont fait un pas vers l'intégration, mais que les médias ont créé une histoire inacceptable autour des prières dans cet établissement. Après tout, les premiers colons français faisaient une prière à Dieu avant d'entamer leur repas.

Concernant la publicité de l'ADQ, elle croit que l'immigration est importante pour le Québec, et qu'il ne faut pas la négliger. « Le Québec a besoin d'immigration. Il faut voir ça comme une richesse. Que les Québécois augmentent leur taux de natalité, et les besoins en immigration seront moindres. » Elle ajoute que lorsqu'on ouvre les portes du Québec pour faire entrer de nouveaux citoyens, il ne faut pas fermer la porte à leur intégration.

Nayri Tavlian ne croit pas que la communauté arménienne ait été très interpellée par les événements d'Hérouxville ou par la publicité lancée par l'ADQ lors des élections partielles au printemps 2008. Elle considère que cette histoire concernait surtout les musulmans. Elle affirme également que les Arméniens provenant d'Égypte ne favorisent pas la multiplication des droits ouverts à tous, à cause des excès de nationalisme

islamique qu'ils ont connus à l'époque où a débuté la Confrérie des frères musulmans¹⁷³. Accorder plus de liberté aux pratiques religieuses des musulmans du Québec serait mal vu par ces Arméniens.

En ce qui concerne la publicité adéquiste, elle considère que les Arméniens ont été indifférents à cette question. Elle ajoute que la communauté fait ce qu'il faut pour intégrer ses immigrants, dont notamment l'apprentissage de la langue française. Elle considère qu'il y a un recul du français à Montréal. Cependant, elle croit qu'il faut faire une distinction entre l'immigration récente et l'immigration établie. On ne peut exiger des nouveaux immigrants la maîtrise du français dès leur arrivée. Il faut leur permettre une certaine adaptation, selon elle.

Hagop Redjebian affirme que la façon dont se sont produits les événements d'Hérouxville n'a pas été très appropriée. « J'ai trouvé ça un peu désagréable ce qu'ils ont fait, mais je ne pense pas que cela a eu le même effet qu'en 1995 [...] Ça visait surtout la communauté musulmane, et cela nous touchait moins. »

M. Redjebian n'a pas eu vent de la publicité de l'ADQ. Cependant, il croit que les Québécois ont droit de faire des lois pour protéger le français au Québec ainsi que sur le continent nord-américain. Il considère que parler cette langue est un avantage dans le contexte de la mondialisation, dans lequel l'anglais est devenu une langue universelle. Il affirme également la nécessité de protéger les cultures et les langues, puisque ce sont des aspects identitaires qui ne doivent pas être oubliés. À ce propos, il donne pour exemple

¹⁷³La Confrérie des frères musulmans fut fondée en Égypte en 1928. Son chef le plus charismatique, Amin el-Husseini, tenait un discours antisémite inspiré des idéologies européennes, mais également des racines de l'Islam. Référence ; Matthias Küntzel, « National Socialism and Anti-Semitism in the Arab World », dans *Jewish Political Studies Review*, 17:1 (Spring 2005), pp. 99-118.

la Louisiane, où le caractère français est très important, mais pourtant de plus en plus oublié par la population.

Raffi Yeretsian n'a pas vraiment eu écho des événements d'Hérouxville dans la communauté arménienne. À son avis, le geste d'Hérouxville représente la frustration d'une partie de la population québécoise par rapport aux changements rapides de la société au cours des dernières décennies : « Cet acte a une signification, il révèle quelque chose, une frustration. Ce que les gens ont tendance à faire, est d'exprimer cette frustration contre les communautés ethniques, mais cela est beaucoup plus complexe. »

M. Yeretsian n'a pas eu vent de la publicité adéquate au printemps 2008. Cependant, il est d'avis que la langue anglaise peut être plus attrayante pour les gens de sa communauté du fait qu'elle est comprise par un plus grand nombre de personnes en Amérique du Nord.

Je connais des gens dans ma communauté qui, malgré le fait qu'ils n'aient pas fréquenté les écoles anglophones, préfèrent communiquer en anglais. Cela peut s'expliquer par deux choses, soit que les parents ne mettent pas assez d'emphasis ou qu'il y ait déjà à la base un dénigrement de la langue française qui décourage les immigrants. [...] Le problème de la langue française ne peut pas seulement être en corrélation avec l'arrivée des immigrants.

D'après lui, il faut blâmer davantage les politiciens. Plus spécifiquement, il blâme ceux de la scène provinciale, parce que le gouvernement du Québec possède les pleins pouvoirs en éducation et qu'il ne propose pas de nouveaux outils pour faire la promotion de cette langue. M. Yeretsian constate également que la qualité du français se détériore chez les Québécois francophones, et que la cause ne serait pas nécessairement l'immigration.

Ici à l'université, je remarque malheureusement que les immigrants s'expriment mieux en français que les Québécois. Pas beaucoup de gens en parlent. Ce que je

veux dire par s'exprimer, c'est de pouvoir développer des concepts et être capable d'élaborer sur les débats intellectuels.

4.2.4 Sommaire portant sur la question du code de vie d'Hérouxville

Le code de vie d'Hérouxville n'a pas vraiment eu de grandes répercussions dans la communauté rwandaise, parce que ce code visait davantage la communauté religieuse musulmane, alors que les Rwandais sont majoritairement de religion catholique. Certains ont vu cette histoire comme un sujet de rigolade, tandis que d'autres n'ont pas apprécié le discours qui est ressorti durant cet événement très médiatisé. La réaction la plus vive à ce sujet est celle de Monique Mujawamariya, qui considère que ceux qui ont rédigé ce code de vie sont très peu informés sur le sujet. Le problème n'est pas lié aux communautés culturelles, mais au système juridique et aux institutions québécoises et canadiennes. D'après elle, c'est le système bureaucratique et juridique qui est trop souple avec les communautés culturelles et trop ferme avec la communauté québécoise de souche. De plus, elle blâme directement les Québécois de souche, qui se laissent envahir par la culture des autres et qui sont en train d'oublier et de perdre leurs valeurs culturelles.

Dans la communauté juive, nous avons eu des réactions semblables. Les commentaires allaient de « discours ridicule » jusqu'à « gang de bouffons ». Le code de vie n'a pas vraiment été pris au sérieux. Cependant, Daniel Amar, Élie Benchetrit et Sarah Friedman considèrent qu'Hérouxville est représentative d'une certaine situation sociale au Québec, dans laquelle la communauté québécoise dite « de souche » s'inquiète des changements rapides et récents de la société. Daniel Amar et Élie Benchetrit pensent que la Commission Bouchard-Taylor a permis aux diverses communautés du Québec de mieux

se comprendre entre elles. Dans un autre ordre d'idée, Sarah Friedman y voit une information qui a été démesurée et déformée par les médias québécois. D'après elle, ce n'est pas le code de vie qui est à blâmer, mais plutôt les associations que les médias ont faites entre les diverses branches de la religion musulmane.

Chez la communauté arménienne, nous retrouvons un discours semblable à celui de la communauté rwandaise, étant donné que les Arméniens sont majoritairement chrétiens et qu'ils se sont sentis très peu interpellés. D'ailleurs, Nayri Tavlian croit que les Arméniens venant d'Égypte seraient quelque peu d'accord avec le code de vie d'Hérouxville, car ils n'ont pas gardé un bon souvenir de l'accroissement des droits religieux chez les musulmans à l'époque de Gamal Abdel Nasser. De façon générale, les participants arméniens considèrent surtout que ce code de vie est le résultat d'une frustration et de l'impuissance de quelques Québécois devant les changements démographiques et culturels du Québec.

4.2.5 Sommaire portant sur la question de la publicité de l'ADQ

La publicité de l'ADQ met deux éléments en évidence : il y a un recul de la langue française dans la ville de Montréal, de même qu'une hausse de l'immigration au Québec. Dans la communauté rwandaise, les réactions sont divergentes. D'un côté, il y a Faustin Nsabimana et Pierre-Claver Nkinamubanzi qui croient qu'il est inconcevable d'accuser les immigrants du recul de la langue française à Montréal. D'après eux, Mario Dumont et l'ADQ ont voulu faire du sensationnalisme. D'un autre côté, il y a Monique Mujawamariya qui est entièrement d'accord avec l'idée de faire une association entre

ces deux concepts. Elle ajoute également qu'elle doit souvent utiliser la langue anglaise chez certains commerçants et restaurateurs, car ils ne savent pas un mot de français.

Dans la communauté juive, les réponses sur ce sujet sont très variées, mais il y a unanimité pour penser qu'on ne peut associer la hausse de l'immigration au recul du français à Montréal. Les participants soulignent que les bassins d'immigrants francophones sont limités dans le monde, et que le Québec doit par conséquent accepter des immigrants non francophones. Élie Benchetrit ajoute que le critère de la langue n'est pas toujours le meilleur pour évaluer les possibilités d'intégration. Les valeurs sociétales et culturelles peuvent parfois être plus déterminantes. Enfin, Daniel Amar et Sarah Friedman considèrent des causes beaucoup plus importantes que la hausse de l'immigration pour expliquer le recul du français à Montréal. Ils ciblent, entre autres, l'exode des familles montréalaises francophones vers les banlieues ainsi que le manque d'outils offerts par la société aux nouveaux immigrants pour qu'ils maîtrisent mieux la langue française.

Dans la communauté arménienne, la publicité de l'ADQ a eu peu d'écho. Cependant, la question de la langue française et de l'augmentation de l'immigration au Québec est un débat vivant au sein de cette communauté. Nayri Tavlian rappelle qu'il faut établir une distinction entre l'immigration récente et l'immigration établie. D'après elle, la société québécoise doit être patiente avec ses immigrants, car les résultats de l'intégration sont plus significatifs à la deuxième génération. Quant à Hagop Redjebian, il voit le multilinguisme comme une richesse au Québec et au Canada. Il serait dommage, d'après lui, de faire disparaître cette caractéristique linguistique de la société québécoise. Par opposition à l'ADQ, Raffi Yeretsian croit que les immigrants apportent une richesse

supplémentaire à la langue française au Québec. Contrairement aux perceptions qu'on se fait des immigrants, ceux-ci ont bien souvent une plus grande facilité à communiquer et à débattre en français que bon nombre de Québécois dits « de souche ».

CHAPITRE 5

INTERPRÉTATION DE LA NATION QUÉBÉCOISE PAR LES TROIS COMMUNAUTÉS CULTURELLES

La deuxième partie de notre questionnement s'intéresse aux perceptions de la « nation québécoise » des « leaders » choisis des trois communautés culturelles. Pour l'évaluer, nous avons d'abord ciblé la motion du Parti conservateur du Canada qui affirme que les Québécois forment une nation. Ensuite, nous avons demandé aux participants de nous expliquer dans leurs propres termes ce que signifient les expressions « nation québécoise » et « nation canadienne ».

5.1 La motion du Parti conservateur du Canada affirmant que « les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni »

Le 27 novembre 2006, les députés de la Chambre des communes du Parlement canadien acceptaient la motion du Parti conservateur qui proposait que « les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni »¹⁷⁴. Dans cette recherche, nous nous demandons comment cette motion a été interprétée par les « leaders » des communautés culturelles, puisque, comme nous l'avons expliqué au chapitre deux, elle a été l'objet de plusieurs de critiques, tant au Québec que dans le reste du Canada.

5.1.1 La communauté rwandaise

Chez les participants rwandais, les avis sont partagés sur cette déclaration. Monique Mujawamariya considère qu'il s'agit de la plus grossière comédie à laquelle elle a assisté. D'après elle, la reconnaissance d'une « nation québécoise » doit aller au-

¹⁷⁴ Hélène Buzzeti, « Une nation pure laine ? », dans le journal *Le Devoir*, édition de 28 novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 15 octobre 2008).

delà des déclarations politiques. Elle ajoute que si le Québec était une véritable nation, il aurait un droit de vote à l'Unesco¹⁷⁵.

Faustin Nsabimana considère quant à lui que c'était une déclaration rusée de la part du Parti conservateur et qu'elle était principalement symbolique. D'après lui, la nation québécoise n'est pas plus représentative depuis que cette déclaration a été acceptée.

Pierre-Claver Nkinamubanzi croit au contraire que c'était une déclaration positive : « C'était un bon point, car il faut sécuriser la minorité francophone dans ce grand Canada anglophone. Il faut sécuriser les gens du Québec, qui ont peur de se faire étouffer par la majorité anglophone et de voir disparaître la langue française. »

À la question de savoir si lui-même a peur de se faire étouffer par les anglophones, Pierre-Claver Nkinamubanzi répond : « Pas vraiment. » En réaction au fait qu'il se considère lui-même Québécois, Nkinamubanzi affirme qu'il est immunisé contre cela. Mais il ajoute que « lorsque je vois la façon dont nos enfants parlent le français, cela m'inquiète [...] ils ont tendance à utiliser beaucoup d'anglicismes. »

Nkinamubanzi considère donc que la motion des conservateurs a constitué un bon geste pour rassurer les Québécois qui tiennent à préserver la langue française. Mais contrairement à l'opinion qu'il se fait du reste de la société québécoise par rapport à l'attrait de la langue anglaise au Québec, il avoue ne pas se sentir étouffé sur le plan linguistique. La motion des conservateurs a donc été, d'après lui, positive, mais rien de plus.

¹⁷⁵ Unesco signifie : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation. Il s'agit d'une organisation de collaboration entre les nations du monde qui oeuvrent principalement dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Chaque nation détient un droit de vote. Référence dans www.unesco.org, (page consultée le 2 mars 2009).

5.1.2 La communauté juive

Les avis sont également partagés dans la communauté juive au sujet de la motion des conservateurs. Daniel Amar l'approuve à 100 %. Il ajoute que la nation québécoise est une « évidence ». Élie Benchetrit et Sarah Friedman voient également cette déclaration de façon très positive, car elle représente l'opinion d'une majorité de citoyens. Ils ajoutent que chez les Juifs, la « nation » n'est pas déterminée par des critères raciaux ou morphologiques.

Alex Werzberger est plutôt perplexe. Voici ses propos : « Soit que ça existe, soit que ça n'existe pas. Cela est un jeu politique. Il peut venir un nouveau premier ministre d'un parti politique différent et dire que la nation québécoise n'existe pas. » M. Werzberger affirme que la motion des conservateurs représente peu sur le plan juridique, et que même si la « nation québécoise » est inscrite dans la Constitution canadienne, il ne voit pas comment cela pourrait apporter des changements dans la société québécoise.

Saguy Barchichat est du même avis que M. Werzberger : « Cette motion a été faite par intérêt politique [...] Je ne pense pas que c'était vraiment nécessaire, c'était une façon d'aller chercher des sièges au Québec. »

5.1.3 La communauté arménienne

Les participants de la communauté arménienne considèrent tous que cette déclaration a été une bonne chose dans son ensemble. Raffi Yeretsian est celui qui a élaboré le plus à ce sujet. Il explique qu'à l'époque, les Arméniens de l'Empire ottoman ont dû utiliser les armes pour être reconnus, alors que les Québécois ont pu se faire reconnaître comme nation avec des outils politiques. « Indépendamment de ce que Harper a dit ce jour-là, il

faut que les Québécois trouvent un équilibre et arrivent à se définir eux-mêmes en toute sérénité. Ce n'est pas toujours en opposition que cette définition arrive à se faire. » À la question de savoir s'il se considère autant Québécois qu'un Québécois dit « de souche », Raffi Yeretsian répond :

Je dois admettre qu'il y a deux définitions de Québécois. Pour moi, ce n'est pas un problème, car je suis moitié Arménien et moitié Québécois. Mais pour quelqu'un qui est entièrement Arménien, il va dire qu'il est Québécois pour être "politically correct". Mais parfois, j'ai l'impression qu'il y a deux définitions en parallèle qui passent. Une à connotation ethnique, et l'autre civique.

M. Yeretsian affirme donc que le combat de la reconnaissance d'une nation québécoise est davantage celui des Québécois de souche que de ceux provenant des communautés culturelles.

5.1.4 Sommaire

Les réponses des participants de la communauté rwandaise et de la communauté juive sont ambivalentes. Chez certains, cette motion est un point positif pour les Québécois. Les raisons sont, soit une protection supplémentaire de la langue française et de la culture québécoise, soit un moyen de reconnaissance pour affirmer l'existence et l'évidence d'une « nation québécoise ». Pour d'autres, cette motion n'est rien de plus qu'une mascarade ou qu'un jeu politique. Monique Mujawamariya constate que cette motion n'a pas accordé plus de droits politiques au Québec en tant que nation sur le plan international. Quant à Alex Werzberger, il ne voit pas l'apport supplémentaire du titre de « nation » à la société québécoise. Enfin, l'ensemble des participants de la communauté arménienne sont d'accord pour dire que cette motion a été positive pour la reconnaissance de l'existence d'une « nation québécoise ». M. Yeretsian s'avance davantage en affirmant que cette reconnaissance est un élément particulièrement aidant

pour l'autodéfinition des Québécois dits « de souche ». Cette interprétation est également partagée par le participant rwandais Pierre-Claver Nkinamubanzi.

5.2 La représentation de la nation

Les questions portant sur les notions de « nation » et de « nation québécoise » étaient plus difficiles. La première raison à cela est l'absence d'une définition précise de ces termes. C'est d'ailleurs un des motifs qui nous a incité à entreprendre cette recherche. À titre d'exemple, des participants nous ont demandé de quel genre de « nation » il était question ? « Politique », « culturelle » ou « territoriale » étaient souvent des catégories qu'ils énuméraient. À ces questions, nous avons répondu que c'était aux participants de développer sur leur propre point de vue et de nous les soumettre comme réponse. Or, aucune définition précise n'a été donnée, et nous avons remarqué que les participants hésitaient ou prenaient plus de temps avant de répondre à ces questions, contrairement aux autres qui leurs étaient posées.

Le deuxième facteur de difficulté concernant ces questions était le fait que le Québec et le Canada sont souvent perçus comme des terres d'accueil qui ne sont pas identifiées à des nations particulières. Nous avons remarqué que les termes « nation » et « peuple » semblaient paradoxaux à certains des répondants lorsqu'on les associait à la province de Québec ou à la fédération canadienne. Pour d'autres, parler de « nation québécoise » ou de « nation canadienne » était une « évidence », quelque chose de visible qui n'a pas besoin d'être défini ni d'être comparé.

5.2.1 La communauté rwandaise

Les participants de la communauté rwandaise ont apporté des réponses divergentes à nos questions. Pour certains, la « nation canadienne » et la « nation québécoise » sont des réalités sociales, alors que pour d'autres, il s'agit de quelque chose de fictif.

Concernant notre question portant sur la signification de la « nation québécoise », Monique Mujawamariya se penche sur deux aspects. Le premier est la différence entre la signification des termes « peuple » et « nation ». Le second porte sur le fait que la reconnaissance de la « nation » nécessite une autonomie politique et territoriale. Voici comment elle perçoit le concept de « nation québécoise » : « Un peuple ne forme pas forcément une nation. Mais on peut parler d'un peuple québécois. Le peuple québécois est visible, il est vivant. Cependant, la nation québécoise n'existe pas, car une nation implique une autonomie, une indépendance à tous les niveaux. » Durant l'interview, Mme Mujawamariya ajoute que la « nation québécoise » peut exister seulement si elle devient indépendante de la nation canadienne. De ce fait, elle reconnaît la viabilité d'une « nation canadienne ». Cependant, elle reproche à cette « nation canadienne » d'être unilingue dans ses institutions. Le Canada, qui en théorie est un pays bilingue, n'appliquerait pas adéquatement sa politique de bilinguisme dans l'ensemble de son territoire. Elle donne comme exemple Postes Canada ou Air Canada, dont les services en français sont, d'après elle, médiocres. Mme Mujawamariya avance donc que la « nation canadienne » se détournerait de ses principes fondateurs, ce qui pourrait remettre en question la légitimité de son statut de « nation ».

Faustin Nsabimana avoue ne pas savoir vraiment comment définir ce qu'est la « nation québécoise ». C'est normal, d'après lui, puisqu'il n'existe pas encore de définition, mais

simplement une reconnaissance provenant de la Chambre des communes d'Ottawa. Cependant, M. Nsabimana croit que les nations doivent d'abord se faire reconnaître par une langue d'usage. Voici sa perception de la « nation québécoise » :

Nous affirmons au reste de la fédération canadienne que nous sommes des Québécois, que nous avons des valeurs communes que nous défendons et qui ne se retrouvent pas ailleurs. Nous avons des particularités qui font de nous une nation. Je ne connais pas la définition d'une nation québécoise. [...] Mais normalement, il faut une langue et une histoire communes, des choses où les gens se reconnaissent. Le français est un grand critère de cette définition [...] C'est à travers le français qu'on retrouve ces valeurs. [...] Le seul critère de ralliement pour cette nation, c'est la langue.

Son avis est différent sur la « nation canadienne », car celle-ci n'a pas de langue d'usage pour l'ensemble de sa population. D'après lui, le Canada serait davantage une communauté de nations distinctes. M. Nsabimana poursuit sur un sujet très intéressant qui est celui du langage de la nation, un aspect qui, d'après les penseurs républicains¹⁷⁶, peut être vu sur un plan différent. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons la réponse d'Élit Benchétrit.

Pierre-Claver Nkinamubanzi considère que la nation québécoise met principalement en valeur sa culture et sa langue françaises, tandis que la nation canadienne se fonde sur des valeurs pluralistes. Il ajoute que la nation québécoise défend essentiellement une situation linguistique en Amérique du Nord, alors que la nation canadienne se porte davantage à la défense des identités multiples qu'elle représente.

5.2.2 La communauté juive

Les réponses que nous avons obtenues auprès des répondants de la communauté juive sont très variées. Certains ont vanté les mérites du concept « national », alors que

¹⁷⁶ Dans le livre *Les théories de la République*, Serge Audier explique que ce qui rallie les penseurs républicains est l'intérêt du bien commun comme la démocratie, la vertu civique ou le gouvernement des lois. Référence : Audier, Serge, (2004), *Les théories de la République*, éditions La Découverte, Paris.

d'autres ont remis en question l'utilisation de ce terme, puisque le contexte de la modernisation et de la mondialisation tend à effacer cet aspect identitaire.

À notre question portant sur la « nation québécoise », Daniel Amar répond instantanément que c'est « Une évidence ! Les Québécois forment une nation. C'est quelque chose qui a été admis par l'Assemblée nationale à l'unanimité. C'est comme si je disais que les Québécois sont des êtres humains. » Concernant la « nation canadienne », il préfère parler d'un État qui regroupe des nations : « Je crois que nous sommes dans un État multinational [...] car il existe deux nations fondatrices, en plus des nations autochtones. » Dans cette perspective, les propos de M. Amar laissent sous-entendre que les immigrants arrivant au Canada ont la possibilité de s'intégrer à l'une ou à l'autre des nations qu'il a énumérées.

Élie Benchetrit est un peu évasif sur le terme « nation ». Comme une grande partie des membres de la communauté juive sépharade, il a eu plusieurs pays de résidence avant d'arriver au Canada. M. Benchetrit nous explique qu'il s'identifie davantage aux valeurs françaises républicaines, c'est-à-dire à la fraternité, à l'égalité et à la liberté qui, pour lui, sont des valeurs partageables avec tous. Ces valeurs formeraient le langage de la « nation », où tous ceux qui les reconnaissent ont la possibilité de parler d'une même voix. Le langage contractuel ou le langage constitutionnel, si on fait référence à Charles Blattberg, irait à l'encontre du discours de Faustin Nsabimana. Celui-ci soutient que c'est la langue parlée qui sert de point de ralliement aux gens d'une nation, tandis qu'Élie Benchetrit croit que les valeurs sociales et politiques peuvent constituer ce langage servant à l'unification. M. Benchetrit ajoute que la nation ne relève pas d'un aspect ethnique, mais plutôt de la participation des gens à un système québécois.

Pour ce qui est de la « nation canadienne », il croit que c'est une question piège. D'après lui, il n'est pas évident de voir des sociétés aux valeurs différentes être ralliées à une enseigne fédérale sous laquelle celle-ci fait la promotion d'une identité commune au plan international. Il affirme que la représentation d'une nation canadienne se résume à « une volonté de vivre dans un système fédéraliste autour d'un réseau de valeurs occidentales. » Mais il est hésitant à parler davantage sur ce sujet.

Quant à Alex Werzberger, il souligne qu'il fait déjà partie d'une nation : « Nous autres, nous sommes une nation juive et un peuple distinct. » À la question de savoir qui peut appartenir à une « nation québécoise », M. Werzberger répond : « Qui le veut, à la condition que personne n'y soit forcé ! » Dans sa perspective, appartenir à la « nation québécoise » serait le choix ou la volonté de tout individu qui désire en faire partie. C'est donc dire qu'il ne voit pas de critères ethniques, linguistiques, religieux ou culturels pour l'intégrer.

À la question de la signification de la « nation canadienne », il répond que c'est « tout le monde qui habite au Canada. » Une fois de plus, M. Werzberger voit cette nation uniquement sur un plan territorial. Cependant, pour adhérer à la nation juive, le processus n'est pas le même, comme nous le verrons un peu plus loin dans ce travail.

Saguy Barchichat remet en question la notion de « nation ». Il trouve qu'elle ne décrit pas vraiment la situation sociétale, tant au Canada qu'au Québec.

Je ne sais pas si l'expression « nation québécoise » est correcte. [...] Je suis d'accord pour dire que le Québec a une certaine identité distincte et un peu différente du reste du Canada. D'abord par la langue, puis par l'héritage français et de l'histoire qui est un peu différente de celle du reste du Canada. Je ne sais donc pas si je peux affirmer que le Québec est une nation. Cependant, je n'hésite pas à dire qu'il puisse être décrit comme une société distincte.

Selon ses dires, M. Saguy Barchichat ne se reconnaît donc pas dans la « nation québécoise ». Son point de vue sur la « nation canadienne » est semblable. D'après lui, les Canadiens sont des gens qui habitent sur le territoire du Canada, qui suivent les lois canadiennes et qui approuvent le concept du multiculturalisme. Il ajoute également que le Canada n'a pas une population définie, puisque son peuplement dépend grandement de l'immigration. D'après M. Barchichat, parler de « nation » en ce début de XXI^e siècle est démodé, puisque les populations des différentes régions de la planète s'entremêlent à un rythme accéléré. Il avoue également ne pas se reconnaître en tant que membre d'une nation quelconque, mais il adhère à l'idée d'appartenir à une société aux identités multiples.

Sarah Friedman répond à notre question au moyen de l'identité : « Je fais partie du peuple juif. [...] Pour moi, c'est une réalité d'autodéfinition de l'identité. Il ne me revient pas de dire ce qu'est la nation québécoise. [...] Si la collectivité se définit comme un peuple ou comme une nation, ça ne me revient pas de dire non. » Mme Friedman évoque un certain malaise de vouloir parler de la « nation québécoise ». Tout d'abord, elle s'identifie comme faisant partie du peuple juif. Elle ne croit donc pas être la meilleure personne pour définir la « nation québécoise » s'il n'y a pas déjà un certain consensus chez les gens du Québec. Elle constate également que le discours national est en constante évolution au Québec. Elle démontre ce phénomène selon un point de vue personnel : « Je suis arrivée au Québec en 1983 [...] Le message que j'avais reçu comme immigrante fut que les Québécois étaient menacés, en voie de disparition, et qu'ils étaient entourés de millions d'anglophones. S'il vous plaît, joignez-vous à notre combat. » Elle mentionne qu'à l'époque, elle faisait déjà partie d'une minorité « juive »

et qu'elle n'avait pas vraiment le goût de s'identifier à une autre minorité. Cependant, elle constate que le discours a énormément changé depuis ce temps et qu'aujourd'hui, elle pourrait s'identifier à la « nation québécoise ».

Au sujet de la « nation canadienne », elle voit cela comme sa citoyenneté adoptive. Cette nation représente « un certain nombre de valeurs au Canada et sur la scène internationale. Un long et difficile effort de conciliation entre la communauté francophone et anglophone. Il y a une dynamique de conciliation ». Ces propos rejoignent un peu ceux de Pierre-Claver Nkinamubanzi, qui voit également le Canada dans un esprit de dualité constructive. Cette dualité constructive pourrait sans doute être considérée comme un aspect d'unicité de la « nation canadienne », un critère fondamental de la théorie de Marcel Mauss à laquelle nous avons fait mention au premier chapitre.

5.2.3 La communauté arménienne

Nous avons observé que les participants arméniens considèrent que la « nation » est un concept qui n'est pas restreint aux valeurs morphologiques ou linguistiques. Leurs réponses suggèrent que la « nation québécoise » et la « nation canadienne » sont des notions auxquelles tous ont la possibilité de contribuer.

Khatoune Temisjian associe la « nation québécoise » au projet d'indépendance du Québec. Dans ses mots, elle parle de : « tous ceux qui sont prêts à relever ce défi et à devenir indépendants ». D'après elle, la « nation québécoise » serait quelque chose qui existe présentement mais qui pourrait représenter davantage si le Québec devenait un pays souverain. En ce qui concerne la « nation canadienne », elle parle de ceux qui

croient au fédéralisme canadien. D'après elle, le terme « nation » pourrait avoir plus d'une définition, dépendamment des intérêts que les collectivités veulent bien lui attribuer.

Nayri Tavlian voit la « nation québécoise » sous deux angles : « La nation québécoise, c'est tous ceux qui vivent au Québec, qui partagent le même territoire. On parle aussi de nation québécoise pour représenter ceux qui sont d'origine française. » D'après ces propos, nous pouvons affirmer qu'il y a une « nation québécoise » d'ordre ethnique, c'est-à-dire les Québécois dits « de souche » et une autre d'ordre sociétal, incluant tous les habitants vivant sur le territoire du Québec. Mme Tavlian considère également que la communauté arménienne s'identifie plus à une « nation canadienne » qu'à une « nation québécoise ». Cependant, elle ajoute que les perceptions identitaires peuvent évoluer avec le temps. Elle donne comme exemple la dispersion du peuple arménien à travers le monde, suite au génocide qui a eu lieu au début du XX^e siècle. D'après elle, les Arméniens du Québec ont conservé des parcelles identitaires des pays où ils ont été accueillis après le génocide.

M. Vasken Boyadjian a longuement hésité avant de répondre à notre question. D'après lui, distinguer, catégoriser ou séparer les hommes en nations ne peut être acceptable. Les humains sont la création de Dieu et, de son point de vue personnel, il se considère comme faisant partie d'une nation universelle. M. Boyadjian a cependant indiqué qu'il n'était probablement pas la bonne personne à interviewer à ce sujet.

Hagop Redjebian a également hésité à répondre sur la signification de la « nation québécoise » : « Je ne sais pas comment répondre, ça dépend dans quel contexte, est-ce

dans un Québec souverain ou non ? » Comme Khatoune Temisjian, le terme « nation » aurait peut-être un autre sens pour lui si le Québec était indépendant. Il ajoute : « Personnellement, c'est [la nation québécoise] une place dans le Canada, c'est le Québec, c'est une place ouverte à tout le monde, à majorité française, c'est l'égalité pour tout le monde. »

À la question de savoir si la nation québécoise peut exister sans être souveraine, Hagop Redjebian répond :

Ça existe jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous parlons français et non anglais [...] je n'aurais pas dû dire français, mais bien québécois [...] cela a tellement évolué depuis les années soixante-dix où à Montréal nous ne pouvions que parler en anglais. Je dois ajouter que même mes amis anglophones sont bilingues, et je ne crois pas que le français soit en péril.

Au sujet de la « nation canadienne », M. Redjebian parle d'une collaboration commune entre plusieurs communautés. Malgré le fait que ces communautés ne possèdent pas une langue d'usage commune, cela ne les empêche pas de pouvoir persévérer devant les épreuves auxquelles elles sont confrontées. Voici ses propos :

Il y a toujours des chicanes entre le Québec et le reste du Canada. Je ne crois pas que la séparation puisse régler ces problèmes. Je crois que nous devons travailler encore plus fort afin de mieux nous comprendre. Je trouve que nous avons un pays unique dans le monde [...] C'est tellement agréable, c'est tellement bon.

M. Redjebian rejoint donc la perspective de Sarah Friedman, qui fait que celle-ci affirme également que la « nation canadienne » est le résultat d'une dualité linguistique et culturelle.

Raffi Yeretsian affirme avoir beaucoup réfléchi sur ce sujet. D'après lui, trois aspects sont fondamentaux dans la description de la « nation québécoise ». Premièrement, il y a l'aspect linguistique, dans lequel se trouve une langue française qui s'est transformée

avec le temps en une « langue québécoise ». Il ajoute que les Québécois, qui ont une autre langue d'usage que le français, parlent avec une sorte de standard québécois emprunté de la principale communauté linguistique du Québec. Deuxièmement, il y a le parcours historique qui, d'après lui, ne commence pas à l'époque de la Révolution tranquille. Il fait, entre autres, allusion au discours de Pauline Marois à la fin des élections provinciales de 2008, dans lequel elle a associé la Révolution tranquille à un point de référence pour les Québécois. D'après M. Yeretsian, la « nation québécoise » remonte avant l'arrivée des premiers colons français en Amérique¹⁷⁷. Troisièmement, M. Yeretsian parle de l'aspect culturel pour décrire la « nation québécoise » : par exemple, la « gigue », le violon, la danse, la musique ou l'habillement qui contribuent à rendre vivant l'esprit de la « nation québécoise » et à lui donner un rythme. Il fait mention du groupe La bottine souriante, qui à chaque année, durant la période des Fêtes, fait vibrer la « nation québécoise » lorsque les gens ouvrent leur radio. « Si on cesse d'encourager ce folklore et qu'on emprunte ailleurs, où est l'esprit du Québec ? »

À notre question sur la signification d'une « nation canadienne », M. Yeretsian est perplexe :

Pour moi, originairement, les Canadiens étaient les colons français qui vivaient ici. C'est l'amalgame de plusieurs choses, et ce n'est pas clair. La nation canadienne, c'est l'initiative de vouloir exposer le Canada et ce qu'il représente. [...] Je peux parler de l'État canadien, mais parler de « nation canadienne », c'est difficile. [...] Il y a encore beaucoup de gens qui portent allégeance à l'Union Jack. »

Bref, Raffi Yeretsian croit qu'il est beaucoup plus facile de parler de « nation québécoise » que de « nation canadienne ». D'après lui, la « nation québécoise »

¹⁷⁷ M. Yeretsian fait référence, entre autres, à la population vivant au nord de la France et qui est constituée majoritairement des ancêtres des premiers colons français de Nouvelle-France. Référence : René Le Tenneur, (1973), *Les Normands et les origines du Canada français*, OCEP, Coutances.

contient des aspects plus rassembleurs, comme le folklore et la langue, contrairement à la « nation canadienne ».

5.2.4 Sommaire

Les perceptions de la « nation québécoise » et de la « nation canadienne » sont très divisées chez les participants de la communauté rwandaise. Pour Monique Mujawamariya, les critères de l'autonomie territoriale et de l'autonomie politique permettent de reconnaître les communautés qui forment des nations. D'après elle, le Québec ne peut être défini comme une nation, puisque ces critères sont manquants. Pour Faustin Nsabimana, c'est la langue d'usage qui unifie les nations et qui permet de les distinguer les unes des autres. De son point de vue, le Québec répond à ce critère, mais non le Canada. Finalement, Pierre-Claver Nkinamubanzi croit que le Canada est une nation qui comprend plusieurs nations. Plus précisément, l'aspect national du Canada serait une entente entre les diverses nations établies sur ce territoire, dont le but serait d'avoir une représentation internationale unique. Nous avons également noté un point d'accord chez ces trois répondants : tous considèrent que la langue française est un élément de base dans la reconnaissance de la « nation québécoise ».

Les perceptions de la « nation québécoise » sont divergentes chez les différents répondants de la communauté juive. Daniel Amar considère la « nation québécoise » comme une « évidence ». D'après lui, la nation se voit, se fait entendre et elle est bien vivante. Le Québec serait ainsi une nation dans un État multinational, qui est le Canada. Élie Benchetrit est moins confortable avec le terme « nation ». Il préfère parler d'une société dans laquelle les gens partagent un ensemble de valeurs qui sont propres à la

culture occidentale. Les gens qui veulent vivre au Québec ou au Canada ont ce devoir de se conformer à cette culture et de respecter ses principes constitutionnels. De son côté, Alex Werzberger affirme que les gens ont le droit de choisir. Pour lui, le Québec et le Canada sont des entités politiques basées sur la liberté d'expression et sur l'égalité des droits, et personne ne peut être forcé de choisir une étiquette identitaire.

Quant à Saguy Barchichat, il ne voit tout simplement pas de « nation québécoise » ou de « nation canadienne ». Il considère cependant que le Québec est une société distincte du reste du Canada, puisque sa langue et sa culture sont très différentes. Enfin, Sarah Friedman considère qu'il est difficile de juger à partir d'une définition de la « nation québécoise » ou de la « nation canadienne ». D'après elle, sceller une définition nationale au Québec constituerait un geste périlleux, du fait qu'il y aura toujours des gens qui s'identifieront de façon différente.

Les opinions sont moins critiques chez les participants de la communauté arménienne. Le Québec et le Canada sont perçus comme des nations d'une nouvelle génération. Avec la globalisation, la modernisation des moyens de communication et le développement accru des villes, la « nation québécoise » et la « nation canadienne » constituent de nouveaux phares pour moderniser la pensée nationale. Raffi Yeretsian se donne lui-même comme exemple de cette réalité, puisqu'il est moitié Québécois dit « de souche » et moitié Arménien. Tant au niveau ethnique, culturel que social, la population du Québec et celle du Canada ont appris ensemble à partager et à construire une société.

CHAPITRE 6

IDENTITÉ, APPARTENANCE ET MÉMOIRE

La troisième partie de notre questionnement s'intéresse à l'identification des communautés et des participants par rapport à différents concepts, dont celui de « nation québécoise » et de « nation canadienne ». Ces questions avaient pour objectif de comprendre comment ils s'identifiaient au Québec et au Canada, et de savoir quels étaient leurs sentiments d'appartenance à ces entités sociétales. Nous avons également posé des questions sur l'héritage culturel et historique que possèdent ces communautés. Ces Québécois de ces trois communautés culturelles sont ici depuis une ou plusieurs générations. Nous nous sommes donc intéressé à l'importance que ces communautés ont accordée à des référents identitaires tels que la langue et l'histoire, dans le but de mieux comprendre leur appartenance aux patries qu'ils servaient autrefois et à celles qu'ils servent aujourd'hui.

6.1 Sentiment d'appartenance à une ou à des « nations »

6.1.1 La communauté rwandaise

Monique Mujawamariya explique que la communauté rwandaise du Québec est encore très jeune et qu'elle vit encore les conséquences du génocide qui s'est produit au Rwanda dans les années 1990. À notre question sur l'appartenance des Rwandais du Québec par rapport à un « peuple » ou à une « nation », Mme Mujawamariya répond ainsi : « Le drame des Rwandais, même dans les pays limitrophes, c'est qu'ils ne savent pas s'intégrer. Ce sont des gens qui sont nés pour rester en ghetto entre eux. Il est rare de

trouver des Rwandais dans les mariages mixtes. » Elle ajoute également que les Rwandais s'identifient principalement au peuple rwandais et à la nation rwandaise.

Faustin Nsabimana est un peu confus sur la question de l'identité nationale. Nous avons d'abord commencé par lui demander si lui et sa communauté s'identifiaient à un « peuple ». Il a débuté en disant que : « Je fais partie du peuple canadien. » Mais après une certaine réflexion, il considère que : « Le peuple canadien n'existe pas. Il y a plusieurs peuples canadiens. À l'intérieur d'un peuple, on peut retrouver des nations. »

Nous avons donc voulu savoir si lui et la communauté rwandaise s'identifiaient à une nation. Il a répondu ainsi : « Si on reconnaît que le Québec est une nation, nous faisons partie d'une nation québécoise. Sauf que cette notion n'a pas été définie, et celle de Stephen Harper n'est pas complète. Il faut que cela soit inséré dans la constitution. » M. Nsabimana croit important qu'une « nation québécoise » soit bien définie, si on veut pouvoir s'y retrouver et s'y identifier.

Pierre-Claver Nkinamubanzi est prudent dans sa réponse. Premièrement, il répond que la communauté rwandaise se considère comme dans le peuple québécois. Mais concernant la « nation », il ajoute quelques précisions : « S'il y a un critère ethnique dans la nation, c'est certain que les Rwandais ne pourront jamais se voir dans une nation québécoise. Mais c'est sûr que les gens se posent rarement ce genre de question. En général, les gens se sentent bien au Québec, du fait qu'il y a un environnement francophone. »

6.1.2 La communauté juive

À notre question de savoir s'il existe une différence entre les termes « peuple » et « nation », Daniel Amar donne une réponse très précise, en indiquant que le Canada a

été fondé par deux peuples, en plus des peuples autochtones qui étaient déjà présents. À la base, il ne voit donc pas de différence entre les deux termes. Cependant, il ajoute ceci : « Dans le mot “nation”, j’y vois une ouverture que je ne vois pas dans le mot “peuple”. Il y a quelque chose qui me dérange dans le mot “peuple”, et c’est ce côté restrictif. » Sur le sujet de l’appartenance de la communauté juive, M. Amar considère que cette question revient à chaque individu.

Élie Benchetrit a pris un long moment avant de répondre à la question sur la différence entre un « peuple » et une « nation ». S’inspirant de son peuple, il considère que :

le peuple juif transcende les frontières. Il y a un attachement à l’État d’Israël. Il y a beaucoup de mythes fondateurs sur le peuple juif. Mais les Juifs vont servir leur patrie [il fait allusion aux pays qui ont accueilli les Juifs au cours de l’histoire] avec le même enthousiasme que si cela était Israël.

Concernant l’appartenance de la communauté juive au Québec et au Canada, il croit qu’il y a un certain ordre d’importance. Premièrement, à cause du fait que les immigrants doivent passer par les services canadiens pour recevoir leur passeport, il est normal qu’ils s’identifient d’abord comme des Canadiens. Deuxièmement, il considère que l’appartenance à la métropole vient au deuxième rang, puisque les communautés juives du Canada sont principalement situées dans les grandes villes. D’après lui, il y a une dynamique différente entre Montréal et Toronto, et cela contribue à la valorisation identitaire des Juifs montréalais. Troisièmement, les Juifs s’identifient à la culture québécoise pour sa spécificité unique au Canada et en Amérique du Nord.

Alex Werzberger ne voit pas de différence entre les termes « peuple » et « nation ». Il ajoute que : « Nous [les Juifs hassidiques] ne sommes pas francophones. Nous ne pouvons donc pas adhérer à une nation francophone. » Il affirme ainsi que lui et la

communauté juive hassidique se voient mal dans une « nation québécoise » s'ils n'ont pas la langue française comme référence identitaire.

Saguy Barchichat considère qu'il y a une différence entre les termes « peuple » et « nation ». « Pour être un “peuple”, il ne faut pas nécessairement une terre, tandis que pour une “nation”, il faut un lieu de résidence et une terre commune. » De son point de vue, les peuples peuvent voyager d'une nation à une autre tout en gardant une identité particulière. La nation serait davantage un aspect administratif pour consolider les résidents qu'elle encadre.

À notre question portant sur l'appartenance identitaire de la communauté juive du Québec, il répond que cette communauté se sent appartenir au peuple canadien, au peuple québécois et au peuple juif. Il reprend cette affirmation dans la question sur l'appartenance nationale : « Nation canadienne, ensuite québécoise. On retient certaines distinctions du Québec. C'est un grand bonus d'avoir cette dualité. »

Sarah Friedman voit également une différence entre « peuple » et « nation ». Mais elle peut seulement expliquer cette différence si elle se réfère aux termes anglais, où « people » signifie une « population » et où « nation » signifie « une population vivant sur un territoire organisé ».

Comme Saguy Barchichat, Mme Friedman répond qu'elle s'associe à une triple appartenance identitaire. Plus précisément, elle considère pouvoir faire partie des peuples québécois, canadien et juif ainsi qu'elle peut appartenir à la nation québécoise, canadienne ou juive.

6.1.3 La communauté arménienne

Khatoune Temisjian est du même avis que Saguy Barchichat pour expliquer la différence entre « peuple » et « nation ». Elle considère que le terme « nation » a un côté plus administratif que « peuple ». Sur la question de l'appartenance de la communauté arménienne du Québec, elle croit que les Arméniens du Québec s'identifient plus au Canada. Cependant, elle ajoute qu'il est difficile de répondre de façon précise à une telle question, surtout que les opinions peuvent changer.

Nayri Tavlian est perplexe devant notre question sur la distinction entre les termes « peuple » et « nation ». Étant donné les nombreuses contradictions entourant ce sujet, elle croit que cette question ne peut avoir de réponse juste et unique. À notre question sur l'appartenance de la communauté arménienne à un peuple et à une nation, elle répond d'une façon semblable à Saguy Barchichat et Sarah Friedman. D'après elle, la communauté arménienne a la possibilité de s'identifier au peuple arménien, québécois ou canadien ainsi qu'à la nation québécoise, canadienne ou arménienne. Elle fait également allusion aux nombreux mariages mixtes qu'il y a au sein de la communauté, ce qui favorise les identités plurielles.

Hagop Redjebian croit que le débat sur le sujet de la « nation » a pris une tournure démesurée au Québec. Pour lui, le débat politique s'est transformé en un combat identitaire. Quant à la question sur l'appartenance de la communauté arménienne, il répond que les Arméniens du Québec peuvent se retrouver dans les peuples québécois, canadien ou arménien ainsi que dans une nation québécoise, canadienne ou arménienne. D'après lui, les identités ne sont pas fixées, autant au Québec qu'au Canada.

Raffi Yeretsian est également indécis pour différencier le terme « peuple » du terme « nation ». Il croit qu'une nation englobe davantage qu'un peuple, mais il ne peut fournir plus de précisions. À notre question sur l'appartenance de la communauté arménienne du Québec, il donne pour exemple le débat qui existe au sein de sa famille. Sa mère considère que son mari est un Syrien, du fait qu'il est né en Syrie. Cependant, le père de Raffi Yeretsian se considère comme un Arménien, puisqu'il a hérité des valeurs arméniennes de ses parents. Il y a donc deux notions qui s'entremêlent sur l'identité, soit le lieu de naissance et les valeurs culturelles. M. Yeretsian considère que l'appartenance à un peuple ou à une nation peut être multiple, dépendamment des opinions des individus et de celles des gens qui l'entourent.

6.2 Perception identitaire des communautés culturelles au Québec et au Canada

6.2.1 La communauté rwandaise

À notre question concernant les termes qui sont utilisés pour décrire l'identité des Rwandais du Québec, Monique Mujawamariya répond en deux parties. Premièrement, elle s'identifie comme une Québécoise d'origine rwandaise, mais elle constate que dans la communauté, les gens disent tout simplement « Rwandais ». Elle ajoute que « la communauté rwandaise est très jeune et très handicapée à cause de son bipolarisme rwandais. L'intégration des Rwandais serait plus facile si, à la base, ils étaient réconciliés. Ils ont deux combats à mener : d'abord de se supporter entre eux, puis de vouloir s'intégrer. »

Lorsque nous demandons à Mme Mujamariya si la communauté rwandaise a une vision à long terme au Québec ou au Canada, elle répond ceci : « Il y a un rêve latent de tout

adulte rwandais de retourner au Rwanda. Cependant, la jeune génération pense davantage à s'intégrer au Québec. »

À notre question portant sur l'aspect identitaire, M. Faustin Nsabimana est d'accord avec Mme Mujawamariya, affirmant que la communauté rwandaise du Québec est encore trop jeune pour se détacher de son identité rwandaise. Cependant, il remarque que la langue Kinyarwanda, qui est la langue principalement parlée au Rwanda, est en train de se perdre chez les jeunes Rwandais vivant au Québec. De son point de vue, cela serait une étape de franchie vers l'intégration québécoise. Concernant la vision à long terme de la communauté rwandaise du Québec, M. Nsabimana croit qu'il est important pour les Rwandais du Québec de ne pas se considérer comme des étrangers. D'après lui, les Rwandais doivent se considérer comme une partie active du Québec, afin de favoriser leur propre intégration.

À notre question sur l'identité de la communauté rwandaise au Québec, Pierre-Claver Nkinamubanzi répond lui aussi que les Rwandais s'identifient d'abord en tant que Rwandais. À ce sujet, il nous parle d'une logique multiculturelle dans laquelle le Canada comprend plusieurs groupes de gens venant d'un peu partout dans le monde. D'après lui, « le multiculturalisme est la beauté du Canada, car les gens peuvent s'identifier selon leur diversité culturelle, tout en restant dans un concept canadien. »

Lorsque nous demandons si la communauté rwandaise a une vision à long terme au Québec ou au Canada, il répond : « Les Rwandais se sentent chez eux. Mais la situation est très conflictuelle présentement, car le Rwanda est dirigé d'une telle façon que les Rwandais n'ont plus envie de vivre dans ce pays. » Il est à noter qu'une semaine avant

l'interview, le président du Rwanda, Paul Kagamé, avait pris la décision d'instaurer la langue anglaise dans toutes les institutions d'enseignement sans aucune consultation de la population¹⁷⁸.

6.2.2 La communauté juive

En ce qui a trait au sujet de l'identité de la communauté juive au Québec, Daniel Amar croit que :

c'est une question d'appartenance. Chaque Juif va s'identifier à sa façon. Nous sommes tous des composites culturels et identitaires [...] Chacun de nous a des composantes montréalaises, québécoises, canadiennes, françaises, marocaines. [...] Les peuples ou les nations sont des réalités mouvantes.

Pour lui, l'identification appartient à chaque individu qui prend en compte la réalité qui l'entoure.

En ce qui concerne une vision à long terme pour la communauté juive au sein du Québec ou du Canada, M. Amar répond : « Plusieurs fibres, une même étoffe. Je crois que les Juifs québécois font partie du patrimoine. Ils ne sont pas en transit. » L'expression « plusieurs fibres, une même étoffe » était le slogan de l'exposition Shalom Québec pour célébrer le 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008.

À la question portant sur l'identité, Élie Benchetrit se demande : « Qui est Juif ? Est-ce seulement celui qui pratique la religion juive ? » Il n'aime pas le concept de Sartre qui identifie les Juifs d'une façon négative ou aux victimes de l'antisémitisme. « Si on se dit Juif, c'est qu'on veut bien s'attacher à une portion de la religion. » Mais d'après lui,

¹⁷⁸ « Le Rwanda remplace le français par l'anglais », dans Rwasta.net, <http://www.rwasta.net> (page consultée le 15 novembre 2008).

c'est une question sans réponse, car cela dépend de comment chaque personne veut s'identifier.

Lorsque nous demandons à M. Benchetrit si la communauté juive a une vision à long terme au Québec ou au Canada, il répond ceci : « Les gens qui sont venus ici sont là pour y rester. Mais les gens ne sont pas prêts à abandonner leur sédentarité. Beaucoup de juifs anglophones ont quitté Montréal pour Toronto en 1976, mais pas les Juifs sépharades. »

La question identitaire est très importante chez Alex Werzberger. Pour lui, « nation juive » et « peuple juif » vont toujours ensemble. Pour être un Juif, il faut pratiquer la religion. Si les gens cessent de pratiquer leur religion, ils ne sont plus des Juifs. La réponse de M. Werzberger est donc un peu semblable à celle de M. Benchetrit, dans laquelle l'identité juive doit être attachée à la religion. À la question concernant la vision à long terme de la communauté juive du Québec, M. Werzberger répond : « We are here for the duration. »

Sur la question de l'identité, Saguy Barchichat croit que la communauté juive peut s'identifier de plusieurs façons : « Ça dépend devant qui on se présente. À l'extérieur du Canada, nous sommes Canadiens, à l'intérieur du Canada, nous sommes Québécois, et à l'intérieur du Québec, nous sommes Juifs. »

Lorsque nous demandons à M. Barchichat si la communauté juive du Québec a une vision à long terme, il répond : « Oui ! On le voit avec des organismes comme Canada-Israël ou Québec-Israël. » À la question de savoir s'il est important d'avoir un

lien important avec Israël, M. Barchichat répond : « Oui, c'est important d'avoir des relations fortes avec le pays que nous considérons comme la "maison-mère". »

Sur le sujet de l'identité de la communauté juive du Québec, Sarah Friedman répond ceci :

Je ne sais pas comment répondre à cette question, parce que c'est comme dire qu'être Juive, c'est comme dire que je suis femme. Ça fait tellement partie de moi. Qui suis-je ? Je peux changer de citoyenneté. Je l'ai déjà fait. Je peux changer ma langue d'expression quotidienne. Je l'ai fait. C'est comme changer la couleur de mes cheveux. Pour moi, être Juive, c'est une question d'identité profonde. Ça définit la façon dans laquelle je me comporte quotidiennement. Ça anime la façon dans laquelle je fais l'éducation de mes enfants au plan des valeurs. Ça anime la façon dans laquelle je pense aux obligations sociales comme la charité.

Mme Friedman explique donc qu'il est très difficile de répondre à la question identitaire, car les réponses sont des plus nombreuses.

Lorsque nous demandons à Mme Friedman si la communauté juive a une vision à long terme au Québec ou au Canada, elle répond que la communauté juive a le sentiment d'être bien au Québec. Elle se dit également heureuse des institutions établies au Québec et au Canada, et elle pense que la ville de Montréal est un très bel endroit pour résider.

6.2.3 La communauté arménienne

En ce qui concerne notre question sur l'identité, Khatoune Temisjian croit que les Arméniens du Québec s'attribuent une double identité. Elle donne comme exemple les enfants qui ont des noms arméniens et qui réalisent qu'ils ont des origines différentes de celles de la majorité des Québécois. Elle soutient que l'héritage culturel des Arméniens du Québec laisse des traces identitaires que d'autres Québécois ne peuvent avoir en commun.

Lorsque nous demandons à Mme Temisjian si elle entrevoit une vision à long terme pour la communauté arménienne au Québec ou au Canada, elle répond au nom de l'association pour laquelle elle travaille que les femmes arméniennes et les femmes canadiennes pourront toujours compter sur le soutien de son organisation.

À la question de l'identité, Nayri Tavlian répond ainsi :

Une partie de mon identité est québécoise et canadienne, et une autre est reliée à l'Arménie. [...] Tous, nous nous définissons d'abord comme Arménien avant ces contenus en mettant [...] Une majorité d'entre-nous sommes rendus à une deuxième ou troisième migration en un très court laps de temps. Quand nous sommes arrivés au Canada, nous sommes arrivés comme Arméniens, et nous conservons notre langue et notre culture à travers nos écoles. La culture arménienne est très vivante à Montréal.

Lorsque nous demandons à Mme Tavlian si la communauté arménienne a une vision à long terme au Québec ou au Canada, elle répond ceci :

Une communauté n'est pas monolithique. Il y a plusieurs visions qui se côtoient. Certains groupes accordent une grande importance à vouloir s'intégrer dans la société qui les accueille. Mais pour d'autres, l'intégration est le compromis où il faut accepter de vivre ailleurs, ce qui veut dire qu'ailleurs pénètre en nous.

Mme Tavlian explique que l'intégration est perçue de plusieurs façons chez les communautés culturelles et qu'il faut être prudent lorsqu'on aborde ce sujet. D'un point de vue plus personnel, elle considère que le Canada n'est pas un lieu de transit pour elle, et qu'elle ne pense pas que la communauté veuille déménager, puisqu'elle est très bien installée et heureuse.

Sur la question identitaire, Hagop Redjebian répond de la même façon que Saguy Barchichat. L'identité est différente dépendamment des personnes à qui nous nous adressons : « À l'extérieur du Canada, nous sommes des Canadiens-Arméniens, au Canada, nous sommes des Québécois-Arméniens, et entre nous, on se reconnaît

facilement. [...] On dit quelques mots en arménien et ils répondent en arménien. » Il ajoute que l'identité arménienne ne se base pas sur des aspects ethniques pour se reconnaître, car il y a beaucoup de mariages mixtes.

Il est à noter que le sujet du « nous », abordé par M. Redjebian, est quelque peu sensible au Québec. Jean-François Lisée l'a notamment démontré dans son livre *Nous*¹⁷⁹, dans lequel il explique l'importance linguistique qu'on accorde au « nous » dans une société. Le « nous » de M. Redjebian semble dépasser le plan linguistique, mais sans entrer dans une frontière ethnique. La religion chrétienne pourrait être le complément à cet aspect linguistique, du fait que la culture arménienne a pratiquement pris naissance avec ses choix religieux.

À notre question concernant une vision à long terme de la communauté arménienne au Québec, M. Redjebian répond :

Je trouve que les gens sont bien installés ici. [...] Mes grands-parents ont été des réfugiés au Liban. [...] Je suis né au Liban. [...] On était des peuples survivants et on a toujours tenu à notre identité arménienne. Le Liban était pour moi un pays de transit. [...] Mais ici, au Canada, je me sens très à l'aise.

À la question de l'identité, Raffi Yeretsian répond surtout par des termes de la langue arménienne. Ces mots se réfèrent principalement aux concepts d'identification et de « nation arménienne ». Voici ses propos :

Il y a le terme « Hay », qui veut dire « Arménien ». Il y a le terme « Azk », qui veut dire « nation », mais également qui pourrait avoir la connotation ethnique. En arménien, lorsqu'on dit « Mij Azk », [notre nation], on confond automatiquement le groupe ethnique. Ce n'est ni la nation dans le sens de l'État, ni dans le sens civique. C'est la nation dans le sens ethnique [...] c'est la construction sociale du terme. [...] C'est un concept très vague. [...] Dans la conversation, on ne va jamais parler du Canada comme « Azk ». On ne dira pas « Canada gan Azk ».

¹⁷⁹ Jean-François Lisée, (2007), *Nous*, Éditions Boréal.

Interviewer : « - Et au Québec ? »

Raffi Yeretsian : « - Bonne question, je n'ai jamais fait attention. »

Lorsque nous demandons à M. Yeretsian si la communauté arménienne a une vision à long terme au Québec ou au Canada, il répond de cette façon : « L'Arménie est devenue indépendante en 1991. Cela a créé une joie totale chez les Arméniens du Québec. Cependant, il n'y a pas eu un engouement pour retourner en Arménie, car les Arméniens du Québec sont bien installés, ils sont confortables et ils cherchent de la stabilité. »

6.2.4 Sommaire sur le sentiment d'appartenance et la perception identitaire

De façon générale, les participants voient une différence entre le mot « peuple » et le mot « nation ». Cependant, ils sont incapables de préciser ou de s'étendre sur cette différence. Ils apportent quelques indices pour expliquer celle-ci, par exemple les aspects territoriaux ou administratifs. Mme Friedman se sert même de termes en langue anglaise pour faire comprendre sa propre compréhension du fait. Seule la perspective d'Alex Werzberger va vraiment à l'opposé de l'ensemble des participants, car d'après lui, « nation » ou « peuple » reviennent à parler d'une même société ou d'un même groupe de personnes.

Nous avons également observé que l'appartenance à une « nation » ou à un « peuple » est très plurielle au sein de la communauté arménienne et de la communauté juive. La majorité de leurs participants considèrent appartenir à plus d'une nation ou à plus d'un peuple. Dans la communauté arménienne, le grand nombre de mariages mixtes peut constituer un aspect permettant de comprendre cette réalité, tandis que dans la communauté juive, cela est perçu comme un avantage ou un « bonus », pour reprendre

l'expression de Saguy Barchichat. Ce qui est intéressant dans les réponses de M. Barchichat est qu'il ne croit pas que le Québec ou le Canada puissent former un peuple ou une nation. Cependant, une contradiction s'installe dans son discours lorsqu'il affirme pouvoir appartenir à plusieurs nations. Cette contradiction confirme la complexité de pouvoir s'identifier d'après la façon dont nous abordons la représentation de soi et d'autrui.

Nous avons également remarqué que les propos d'Élie Benchetrit sont ceux qui résument le mieux l'opinion de l'ensemble des répondants de la communauté juive. Il parle, entre autres, de la grande importance qu'accordent les Juifs aux valeurs juridiques et démocratiques. D'après lui, ce sont ces valeurs qui permettent à un grand nombre d'individus au Québec, au Canada et dans les pays occidentaux de pouvoir se reconnaître et s'accepter entre eux. L'appartenance religieuse serait davantage du domaine privé. Alex Werzberger, lui, voit l'attachement national d'une façon un peu différente. Comme il l'a affirmé au départ, il considère faire partie du peuple juif et de la nation juive. Pour lui, ce sont son appartenance et son identité. Cependant, cela ne l'empêche pas d'être citoyen québécois ou citoyen canadien, puisqu'il respecte les règles et les lois de ces deux sociétés.

Dans la communauté rwandaise, les avis sont partagés. Premièrement, il est important de rappeler que cette communauté est encore très jeune au Québec comparativement aux deux autres communautés. Le sujet du génocide est également très frais à la mémoire de cette communauté, puisqu'il s'est déroulé très récemment. De plus, les participants considèrent que cette partie de l'histoire du Rwanda n'est toujours pas terminée. Dans une perspective politique et sociale, Pierre-Claver Nkinamubanzi croit donc que les

Rwandais du Québec peuvent faire partie d'un peuple ou d'une nation de nature québécoise ou canadienne, dépendamment si on accepte ou non le critère « ethnique ». Dans une perspective différente, Mme Mujawamariya pense que les Rwandais se considèrent comme faisant partie du peuple rwandais et de la nation rwandaise. Elle fait remarquer qu'encore aujourd'hui, les Rwandais ont des problèmes d'intégration et qu'ils se disputent encore entre eux sur les conflits du Rwanda.

Nous avons également constaté que l'appartenance à une société, à une religion ou à une nation est un élément d'identification. Par exemple, Saguy Barchichat s'identifie comme Juif au Québec, comme Québécois au Canada et comme Canadien à l'extérieur du Canada. Une grande majorité de participants ont répondu de façon semblable à M. Barchichat. Faustin Nsabimana, comme certains répondants, a plus de difficulté avec cette formule. Au Québec, il préfère être identifié comme Québécois, car il affirme que le Québec est son pays. Cependant, il n'a aucune difficulté à parler de ses origines. Enfin, il y a la perspective de M. Benchetrit, selon laquelle l'identité est une réponse qui revient à chacun de nous. Sarah Friedman partage cette difficulté de s'autodéfinir, car cela revient à construire une sorte de forteresse autour de soi. « Plus on ajoute de briques identitaires, dit-elle, et plus il y a un danger de créer un vide autour de soi. » M. Benchetrit abonde dans le même sens. C'est pour cette raison qu'il préfère accorder beaucoup plus d'importance à l'identification occidentale. Par exemple, il se reconnaît davantage dans les pays où les hommes et les femmes ont des statuts semblables, comparativement à d'autres où ce n'est pas le cas. D'après lui, l'Occident est une région du monde dans laquelle les populations comprennent un langage démocratique et juridique semblables. Cela lui permet d'établir sa base identitaire.

6.3 Importance de la mémoire collective chez les communautés culturelles

Paul Ricoeur considère que la mémoire collective constitue le sol d'enracinement de l'historiographie¹⁸⁰. Sans mémoire, il n'y aurait pas d'histoire. Il ajoute également que la mémoire est l'instrument de la quête identitaire pour mieux comprendre ses origines. Cependant, en plongeant dans l'histoire pour comprendre qui nous sommes, Ricoeur croit qu'il y a un risque de manipulation. Ce risque peut être provoqué par une trop grande abondance ou par une insuffisance de la mémoire. Lorsqu'il y a une trop grande abondance de mémoire, il y a un risque d'abus de celle-ci, alors que lorsqu'il n'y en a pas assez, il y a un danger d'abus de l'oubli¹⁸¹. De là le danger de manipulation. Dans ce travail, nous nous demandons comment les communautés culturelles, dont les peuples qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide, accordent de l'importance à faire vivre leur mémoire collective. Nous avons donc posé deux questions qui rejoignent les deux courants théoriques autour desquels nous avons travaillé. La première met l'emphasis sur l'aspect linguistique. Notre deuxième question s'intéresse aux génocides dont ont été victimes les peuples de ces communautés. Plus précisément, nous voulons savoir si ces communautés souhaitent oublier ou continuer à se souvenir de ces événements du passé.

¹⁸⁰ Paul Ricoeur, (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, p. 83.

¹⁸¹ *Ibid.*, 98.

6.3.1 La mémoire linguistique

6.3.1.1 La communauté rwandaise

Les trois participants de la communauté rwandaise ont répondu que le « Tina Rwanda » est fréquemment utilisé dans la ville de Montréal. Monique Mujawamariya constate également que lorsque deux Rwandais se rencontrent à Montréal, ils utilisent instinctivement cette langue. Faustin Nsabimana abonde également dans ce sens, mais il ajoute que le Tina Rwanda est en train de se perdre chez la nouvelle génération de Rwandais du Québec. Pierre-Claver Nkinamubanzi est du même avis que M. Nsabimana. Il ajoute qu'il serait important d'établir des dispositions écrites dans le but de préserver cette langue, car elle forme l'héritage que peut offrir la communauté à ses prochaines générations.

6.3.1.2 La communauté juive

Au sein de la communauté juive, plusieurs langues sont parlées du fait que les Juifs québécois proviennent d'un peu partout dans le monde. Daniel Amar fait le constat suivant : « Une langue, il faut toujours la perpétuer, parce qu'elle est porteuse de mémoire et d'histoire. Dans la communauté juive montréalaise, il y a plusieurs personnes qui viennent de pays étrangers : Argentine, Maroc, Russie, Iran. Irak, etc. ... »

Dans la communauté Sépharade, Élie Benchetrit constate que la langue anglaise est de plus en plus attirante pour les nouvelles générations. Il se demande si la langue française n'est pas en péril. En toute honnêteté, il nous confie que ses enfants sont bilingues, mais qu'il se demande si ses petits enfants le seront également. D'après lui, il faudrait créer des outils pour rendre la langue et la culture françaises plus attrayantes.

Dans la communauté hassidique, Alex Werzberger répond que le yiddish est la langue qui caractérise le plus sa communauté. L'hébreu occupe aussi une place importante, puisque c'est la langue des écrits religieux. Il précise que depuis 3000 ans, c'est-à-dire depuis l'époque où les Juifs vivaient en Égypte, ils ont toujours été identifiés par trois aspects : le nom, la langue et l'habit. Les langues occupent donc une place importante dans l'identité de cette communauté, mais l'identité ne se résume pas à la seule langue.

Saguy Barchichat constate également que plusieurs langues sont parlées dans l'ensemble de la communauté juive. « L'anglais, le français et l'hébreu sont enseignés dans les écoles juives. On entend les langues étrangères avec un accent québécois. Les langues se mélangent au Québec. » M. Barchichat pense donc que les langues se perpétuent dans la société québécoise, mais qu'elles s'imprègnent de la culture française déjà présente.

Sarah Friedman répond que « pendant 2000 ans, les Juifs ont voyagé principalement en Europe et en Afrique, et à chaque fois, ils ont adopté la langue locale. L'Hébreu a toujours été utilisé pendant cette période pour les études et les prières. C'était une langue morte jusqu'à ce qu'Israël revoie le jour, en 1948. » Elle essaie donc de démontrer que le peuple juif a une volonté incessante de vouloir protéger son héritage culturel, mais que cela ne l'a jamais empêché de s'ouvrir aux autres cultures.

6.3.1.3 La communauté arménienne

Raffi Yeretsian nous apprend que l'arménien est la langue de ralliement dans la communauté arménienne. Cependant, elle comprend deux dialectes qui ne sont pas toujours compréhensibles par tous les Arméniens.

La langue arménienne a deux dialectes : un occidental et un autre oriental. La ligne de scission est due à l'ancienne frontière entre l'Empire tsariste et l'Empire ottoman. À Montréal, le dialecte occidental est utilisé dans les écoles et les églises arméniennes. Cependant, depuis la fin de l'Empire soviétique, des Arméniens de dialecte oriental arrivent au Québec, et la cohésion pour communiquer à travers les deux dialectes demande un certain effort. Pareillement, la langue occidentale commence à s'éteindre peu à peu, car l'Arménie est devenue un pays indépendant en 1991, et la littérature et les nouvelles se développent dans le dialecte oriental. [...] Peu importe le dialecte que nous choisissons, il est important de préserver la langue arménienne.

Khatoune Temisjian et Nayri Tavlian considèrent également qu'il est important de perpétuer la langue arménienne, car les Arméniens ont une langue et un alphabet qu'ils ont utilisés depuis plus de 1000 ans.

Hagop Redjebian fait un constat semblable : « Il y a beaucoup d'immigrants arméniens qui arrivent au Québec et qui proviennent d'un peu partout dans le monde. Ceux-ci apportent normalement la langue de leur pays d'accueil. Mais l'arménien est une langue généralement commune à la communauté du Québec. » Cependant, M. Redjebian croit que la langue arménienne est peut-être en train de s'essouffler dans la ville de Montréal :

Les nouvelles générations ont moins à cœur d'apprendre l'arménien. [...] Les jeunes sont tellement plus assimilés. [...] Ils veulent trouver une blonde, une voiture, un boulot, et c'est ce qui est plus important pour eux. [...] C'est plus difficile d'apprendre une langue dans le contexte d'aujourd'hui.

Il ajoute également que les Québécois-Arméniens d'aujourd'hui ont plus tendance à envoyer leurs enfants dans les écoles publiques que dans les écoles arméniennes. Cela

n'était pas le cas avant. Il constate donc que les Arméniens commencent à se détacher des services qu'offre la communauté.

6.3.1.4 Sommaire sur la mémoire linguistique

Les trois communautés accordent beaucoup d'importance à la mémoire de la langue. Dans la communauté rwandaise, il est très fréquent de parler le Kinyarwanda à Montréal, puisque la communauté est encore très jeune au Québec. Cependant, les participants constatent que les nouvelles générations s'intègrent rapidement à la société québécoise, et qu'il n'est pas impossible de voir disparaître cette langue dans l'avenir. Il y a donc une réflexion qui se fait sur la nécessité d'offrir plus d'outils pour l'apprentissage de cette langue chez les jeunes de cette communauté.

Dans la communauté juive, nous constatons que les Juifs ont une vaste expérience dans le domaine de l'émigration. Depuis l'époque égyptienne, ce peuple a voyagé pratiquement dans tous les continents du monde. La communauté juive de Montréal parle plusieurs langues comme l'anglais, le français, l'arabe, le yiddish, le russe et autres. Cependant, au fil des millénaires, elle a toujours pris soin de conserver, à travers la religion et les écoles, la langue hébraïque. Mme Friedman l'illustre bien dans ses propos, en faisant mention de la renaissance de cette langue récemment en Israël. Pendant plus de 2000 ans, les Juifs n'ont jamais oublié leur langue, ce qui témoigne de l'importance qu'ils accordent à l'obligation de l'enseignement de la mémoire.

La situation linguistique chez les Arméniens ressemble beaucoup à celle de la communauté juive. Provenant de plusieurs pays, les Arméniens sont arrivés au Québec en possédant un grand bagage linguistique. Contrairement aux Juifs, qui parlent des

langues comme l'anglais, le français ou le yiddish, les Arméniens se concentrent principalement sur l'apprentissage de la langue arménienne. La communauté fait de grands efforts pour soutenir les gens qui veulent apprendre la langue arménienne. Nous avons également constaté que l'Église joue un très grand rôle dans ce devoir de mémoire, en offrant des cours de langue arménienne à tous ceux qui désirent l'apprendre. La communauté possède également son réseau d'écoles, ce qui facilite son apprentissage par les nouvelles générations. Cependant, une partie non négligeable d'Arméniens commencent à se détacher de cette obligation du souvenir. Plusieurs jeunes Arméniens fréquentent l'école publique, s'éloignent de la communauté et accordent moins d'importance à l'apprentissage de leur langue. Les principales explications en seraient le phénomène de la mondialisation et l'importance qui en découle d'apprendre des langues importantes comme l'anglais.

6.3.2 Le souvenir du génocide

Le génocide est un concept que nous avons utilisé pour bâtir ce travail de recherche. Un génocide est avant tout une action humaine visant à exterminer un groupe d'êtres humains réunis sous un même aspect national, religieux ou ethnique¹⁸². Les génocides dont ont été victimes les peuples des trois communautés culturelles choisies ont échoué. Cependant, avant qu'ils ne s'arrêtent, des milliers et parfois des millions de gens y ont trouvé la mort. Le philosophe Vladimir Jankélévitch considère qu'il est difficile d'oublier un tel souvenir :

Lorsqu'un acte nie l'essence de l'homme en tant qu'homme, la prescription qui tiendrait à l'absoudre au nom de la morale contredit elle-même la morale. N'est-il pas

¹⁸² *Dictionnaire Larousse*, 1996.

contradictoire et même absurde d'invoquer ici le pardon ? Oublier ce crime gigantesque contre l'humanité serait un nouveau crime contre le genre humain¹⁸³.

Le philosophe considère donc qu'oublier constituerait un autre crime contre l'humanité. Se plaçant d'un point de vue différent, Jacques Ellul croit que l'oubli peut être un bienfait¹⁸⁴. Pour lui, l'oubli empêche l'être humain d'être enchaîné au passé. Oublier serait donc un moyen de se libérer de la souffrance du génocide. La réflexion sur le souvenir du génocide n'est donc pas chose facile : les survivants d'aujourd'hui ont pour la plupart des souvenirs à raconter sur ce qu'ils ont vu ou entendu.

Dans ce travail, nous nous demandons s'il est plus important de se souvenir de ces actes humains ou d'oublier. Cet aspect de la mémoire est également un sujet de nature identitaire. Le génocide est-il un élément rassembleur ? Lors de nos interviews, 11 répondants sur 13 ont affirmé qu'il était très important de perpétuer ces souvenirs. Les réponses que nous avons obtenues chez cette majorité sont très semblables. Nous avons même constaté qu'ils utilisaient des phrases identiques pour exprimer leurs sentiments.

En voici quelques-unes :

- 1- « Il est important de se rappeler du génocide, car si l'on ne sait pas d'où l'on vient, on ne sait pas où l'on va. »
- 2- « Il est important de se rappeler du génocide, pas seulement pour notre peuple, mais aussi pour tous les êtres humains. »

¹⁸³ Vladimir Jankélévitch, (1986), *L'imprescriptible (Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité)*, Paris, Seuil, p. 25.

¹⁸⁴ Jacques Ellul, (1989), « La culture de l'oubli » dans *La mémoire : Tome II Le concept de mémoire*, sous la direction de Nicolas Zavialoff, Robert Jaffard et Philippe Brenot, Éditions l'Harmattan, Paris, p. 148.

3- « C'est un devoir de mémoire, car on ne veut pas que ce genre de chose se répète. »

Ces trois phrases résument bien les réponses des onze participants. La première accorde de l'importance à l'identité. Cette identité collective a été dans le passé en danger de disparaître, mais elle a su résister à l'épreuve. La deuxième phrase est un partage de vécu, dans lequel les individus et les peuples ont besoin de s'exprimer. La troisième phrase est une mise en garde ; elle avertit les générations futures des dangers dont elles peuvent être victimes.

Nous avons également eu deux réponses ne favorisant pas le souvenir du génocide. Celle de Monique Mujawamariya explique comment les traditions occidentales ont joué un rôle néfaste sur la mémoire collective des Rwandais :

Le Rwanda a été pollué par le contact avec l'Occident. Au Rwanda, on avait d'autres démarches à suivre après avoir vécu de grands drames comme celui-là pour permettre à ces gens de passer au travers avec moins de rancœur et de blessures. Mais en rejetant tous les outils pour ce genre de moments difficiles et en essayant d'embarquer dans la vision occidentale étrangère de la gestion à ce genre de drame, le Rwanda a perdu ses repères. En perdant ses repères, les Rwandais traînent encore lourdement ces blessures, qu'ils auraient normalement mieux jugulées s'ils étaient restés à l'écoute de leurs traditions et de leur culture. Est-ce important de se rappeler ce souvenir ? Non. Cela ne fait pas partie de notre culture et de nos traditions. On ne s'accroche pas au négatif. On avait des rituels, des cérémonies pour conclure et aller de l'avant. Tandis que le souvenir consiste toujours à réveiller les morts, les rancœurs, les bipolarisations et les adversités. Ce n'est pas un traitement adéquat pour les Rwandais.

Mme Mujawamariya croit donc que l'oubli est un meilleur remède que la mémoire après de tels événements. D'après elle, les Rwandais devraient se rappeler leurs anciennes traditions, dans le but de mieux se réconcilier et d'oublier les mauvais souvenirs.

Raffi Yeretsian ne voit pas non plus le génocide comme un souvenir qui devrait être important dans la mémoire collective. De son point de vue, il ne faut pas que cela devienne une obsession et, dans ce sens, il essaie de distinguer ce qui peut être bon de ce qui peut être néfaste.

D'après M. Yeretsian, le génocide a constitué un facteur de mobilisation. À la fin de celui-ci, les gens ont eu le sentiment d'avoir une mission à accomplir. Mais M. Yeretsian considère que c'est un facteur qui doit être temporaire. Il avance que le génocide est une chose malheureuse, mais que les générations suivantes doivent s'éloigner de cette douleur. Il ajoute qu'il ne faut pas non plus se définir à partir d'elle. Dans ce sens, il lance une flèche à la population du Québec pour dire que leur identité n'est pas seulement liée à la défaite des Plaines d'Abraham. Pour lui, l'identité et la définition de soi passent d'abord par la valorisation de soi. Chaque communauté a quelque chose à apporter, et cela peut être profitable pour toutes les autres communautés. Cependant, il met en garde contre le fait que si les gens se fixent seulement sur le génocide pour s'identifier, cela crée un blocus identitaire, et les gens des autres communautés considèrent les Arméniens seulement comme des victimes.

À la question de savoir si la non-reconnaissance du génocide arménien par les autorités qui ont succédé à l'ancien Empire ottoman n'est pas la raison pour laquelle les Arméniens insistent tant pour parler du génocide, M. Yeretsian répond :

C'est comme une personne qui marche dans la rue et qui vient de se faire attaquer. Au lieu d'aller se faire soigner à l'hôpital, elle insiste pour poursuivre celui qui vient de commettre le crime. Pendant ce temps, elle perd du sang et insiste pour se faire justice soi-même. Elle ne prend pas le temps de s'asseoir et de soigner sa plaie. C'est ça pour moi la situation de la communauté arménienne.

CONCLUSION

Cette étude nous a permis de mieux connaître les opinions de « leaders » de trois communautés culturelles du Québec en ce qui a trait à la représentation d'une « nation québécoise » ainsi qu'à leurs perceptions sur des événements médiatiques qui faisaient référence à des questions identitaires et d'appartenance. Pour réaliser cette recherche, nous nous sommes intéressés à des communautés culturelles dont le passé témoigne d'actions extrêmes : des « génocides ». Nous avons donc volontairement rapproché cette caractéristique de la population étudiée car nous avons jugé qu'elle serait particulièrement sensible aux discours de « nationalisme étroit » que nous avons observé dans des événements médiatiques récents. Nous avons également choisi de poser nos questions à des « leaders » de trois communautés : arménienne, juive et rwandaise. Ceux-ci sont bien placés pour refléter les opinions qu'ils entendent ou qu'ils véhiculent auprès des gens qui les appuient.

7.1 Récapitulation du premier objectif de la recherche : Qu'est-ce qu'une nation québécoise ?

Le premier objectif de cette recherche s'intéressait au positionnement des communautés culturelles par rapport au débat sur la « nation québécoise ». Les interviews que nous avons réalisées avec les « leaders » de chacune des communautés nous ont permis de constater deux réalités :

La première réalité est qu'il n'y a pas d'unanimité dans les réponses obtenues sur la représentation de la « nation québécoise ». Les répondants soutiennent généralement que

définir la « nation québécoise » est quelque chose de très compliqué en ce début du XX^e siècle, à cause du fait que nous nous trouvons dans une ère de mondialisation et de modernisation. Ils rappellent également l'importance de faire venir des immigrants au Québec et dans le reste du Canada, dans le but de développer et de faire prospérer leur société. Il est donc difficile d'identifier la nation québécoise ou la nation canadienne à une culture particulière.

Le deuxième aspect se concentre sur l'appartenance identitaire de ces communautés culturelles. Les participants de la communauté rwandaise font mention de la situation difficile qu'ont vécue les Rwandais au début des années 1990. Les membres de cette communauté ont, pour la plupart, un souvenir récent du génocide qui s'est déroulé au Rwanda et ils expliquent la difficulté de se détacher de l'identité qu'ils ont presque failli perdre. Ils ajoutent aussi que l'identité canadienne représente beaucoup pour eux, car c'est ce pays qui les a accueillis. Le Canada représentait également, à leur arrivé, un État dans lequel les gens de toutes les nations étaient les bienvenus. Les participants se sont également exprimés sur les différences d'appartenance entre les générations. D'après eux, les immigrants de la première génération s'identifient d'abord comme Rwandais. Certains ont même mentionné que retourner vivre au Rwanda serait un très grand plaisir si la crise politique qui y sévit prenait fin. Mais ce rêve est moins vivace chez les personnes de la deuxième génération, qui s'identifient davantage comme Québécois.

Les répondants de la communauté juive et arménienne nous ont permis de constater un point de vue différent sur les aspects de l'appartenance et de l'identité. L'expérience de ces peuples sur le plan de la migration démontre deux aspects. Le premier est que l'identité et l'appartenance à une société peuvent être modelées dépendamment du lieu

de résidence. Nous pouvons constater ce fait en comparant la communauté juive sépharade, qui a vécu principalement en Afrique du Nord, et la communauté juive ashkénaze, qui a vécu principalement en Europe de l'Est. Ces deux communautés juives de Montréal ont des cultures et des langues d'usage très différentes. Malgré cette diversité, l'histoire et la religion lient toujours ces deux communautés à l'identité juive. Le deuxième aspect est l'importance d'un lieu de repère. Pour toutes les communautés juives, il s'agit d'Israël. Ce point de repère est sacré pour ces communautés ainsi que la mémoire qui y est attachée. Peu importe l'opinion des répondants de la communauté juive de Montréal, la mémoire et l'appartenance à la terre d'Israël étaient toujours présentes dans leurs réponses. Chez les participants de la communauté arménienne, il s'agit de l'Arménie. Ce pays représente beaucoup aux gens de cette communauté puisque l'histoire, la langue et la culture de ce pays se sont développées autour d'un lieu très symbolique, le mont Ararat.

Les réponses des répondants représentent bien les différentes visions théoriques que nous avons énoncées au chapitre 2 de ce travail. Quelques répondants comme Mme Mujawamariya, M. Nsabimana ou Mme Temisjian rappellent le problème constitutionnel qui, selon eux, fait ombrage à la légitimité et à l'acceptation de la « nation québécoise ». Ces répondants rejoignent principalement la perspective de Kenneth McRoberts. D'autres, comme Alex Werzberger, Nayri Tavlian ou Raffi Yeretsian, précisent que les aspects culturels sont des facteurs pouvant créer des problèmes d'appartenance à la compréhension d'une « nation québécoise ». L'élaboration d'une définition civique ou hybride de la « nation » est une problématique difficile à résoudre selon eux. Leurs perspectives rejoignent ainsi celles de Charles

Blattberg ou de Gilles Bourque. Finalement, certains répondants, comme Daniel Amar ou Hagop Redjebian, croient que la « nation québécoise » existe uniquement du fait qu'elle est une partie intégrante de nos discussions. Elle serait en construction, comme toutes les autres qui existent dans le monde. Leurs points de vue rejoignent ceux de Charles Taylor, de Michel Seymour ou d'Eugénie Brouillet.

Bref, les communautés qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide ont des opinions variées sur le débat de la « nation québécoise ». Certains encouragent fortement la promotion de cette identité, tandis que d'autres n'y voient qu'un débat inutile et interminable. Notons également que les participants des communautés culturelles se lient au plan de l'appartenance à un ou à des pays qui sont représentatifs de leur identité. Dans cette perspective, s'identifier à la « nation québécoise » signifierait appartenir à plus d'une nation.

7.2 Récapitulation du deuxième objectif de la recherche : Identité et appartenance des communautés culturelles

Le deuxième objectif de cette recherche s'intéressait aux opinions et aux jugements de « leaders » des communautés culturelles par rapport aux événements médiatiques récents qui manifestaient une certaine étroitesse du nationalisme au Québec. Une fois de plus, nous avons obtenu des avis partagés au sein des trois communautés culturelles. La question portant sur les propos de Jacques Parizeau après le résultat du référendum de 1995 est celle où nous avons réussi à faire un partage un peu plus précis. En effet, tous les répondants de la communauté juive se sont prononcés en défaveur des propos tenus par l'ancien premier ministre du Québec. Daniel Amar ajoute qu'il ne comprend pas son entêtement à ne pas vouloir présenter des excuses auprès des communautés culturelles

du Québec. Ces réponses de la communauté juive sont semblables aux conclusions du livre *Ethnicité et Enjeux Sociaux* de Micheline Labelle et Joseph J. Lévy. Ces auteurs constatent que le référendum de 1995 a laissé « une ligne de fracture à l'intérieur de la société québécoise, et peut-être même canadienne, entre la population majoritaire et les populations immigrés et les groupes ethnoculturels plus anciens »¹⁸⁵. Cependant, tous les répondants de notre recherche ont mentionné que le discours de Parizeau était un phénomène isolé et qu'ils comprenaient l'émotion que celui-ci a vécu au moment de la défaite du clan du « oui ». Nous notons également que seule Mme Mujawamariya, de la communauté rwandaise, a entièrement appuyé les dires de M. Parizeau. Elle affirme publiquement que « l'argent » et le « vote ethnique » ont contribué à la défaite du clan du « oui ». Pour ce qui est des questions portant sur le recul du français à Montréal et d'une présence plus marquée de l'immigration au Québec, les opinions sont généralement diverses au sein des trois communautés. Certains participants perçoivent les réactions de la population aux événements médiatiques que nous avons identifiés comme l'objet d'un « nationalisme étroit » au Québec, mais seulement de la part d'une petite partie de la population. La méconnaissance et l'abus des médias lors de la crise des accommodements raisonnables justifieraient ces réactions, d'après ces participants. Chez d'autres, le recul de la langue française est quelque chose de préoccupant, mais ils considèrent que la hausse de l'immigration n'en est pas nécessairement la principale cause. L'exode des familles francophones à Montréal ou le manque d'outils politiques pour promouvoir la langue française au Québec pourraient expliquer ce recul. Finalement, il y a Mme Mujawamariya qui est en accord sur l'association entre le recul

¹⁸⁵ Micheline Labelle, et Joseph J. Lévy. (1995). *Ethnicité et Enjeux Sociaux : Le Québec vu par des leaders de groupes ethnoculturels*, Éditions Liber, Québec. P.341.

du français sur l'île de Montréal et la hausse de l'immigration. Elle pointe particulièrement du doigt certaines communautés culturelles qui font peu d'efforts pour apprendre la langue française et elle ajoute que les Québécois dits « de souche » sont en train d'oublier ou de renier une partie représentative de leur culture pour faire de la place à d'autres.

7.3 Récapitulation de la question générale

Notre question générale était donc : Comment les communautés culturelles qui ont en mémoire le souvenir d'un génocide s'identifient-elles au Québec ? Se rallient-elles à l'idée qu'il existe une « nation québécoise » ?

Une grande majorité des répondants affirme être confortable à se définir sous une identité plurielle. Nous avons remarqué quelques réponses semblables chez les participants concernant la façon de se définir :

- Au Québec, ils s'identifient principalement d'après leurs origines ; juif, arménien, rwandais ;
- Au Canada, ils s'identifient comme des Québécois ;
- À l'extérieur du Canada, ils s'identifient comme des Canadiens.

L'analyse des réponses des participants nous permet de constater que l'identité québécoise est acceptée par chacun d'entre eux mais avec des différences sur les liens d'appartenance. Par exemple, certains s'identifient comme des citoyens québécois alors que d'autres préfèrent dire qu'ils ont une nationalité québécoise ou qu'ils appartiennent à la culture québécoise. Nous avons également remarqué qu'il y a eu peu de réponses négatives à notre question portant sur la signification d'une « nation québécoise ». Parmi

celles-ci, deux ont retenu notre attention. Il y a celle d'Alex Werzberger, de la communauté juive hassidique. Celui-ci est réticent à s'identifier à la « nation québécoise », qui est francophone. D'après lui, la « nation québécoise » englobe seulement les gens qui croient vraiment y appartenir, mais elle ne concerne pas la communauté juive hassidique du Québec. Puis, il y a Mme Mujawamariya, qui n'est pas contre l'idée de se rallier à la « nation québécoise ». Cependant, elle considère que cette nation est encore inexistante, du fait que le Québec n'est pas encore un pays indépendant. En ce qui a trait la question identitaire, quelques participants de la communauté juive expliquent que l'identité urbaine montréalaise est très importante pour eux. La raison de ce trait identitaire est que les communautés juives du Canada sont principalement situées dans les grandes villes.

Bref, chez une majorité de répondants, il y a une tendance à appuyer la « nation québécoise ». Cependant, la représentation de cette « nation » ne constituerait pas l'essentiel de leur identité, mais plutôt un complément.

7.4 Projection de l'avenir du débat sur la « nation québécoise »

La question de la langue française est un aspect inévitable dans le débat de la « nation québécoise ». Cette langue est le moteur de la culture au Québec. Cependant, la réalité de la mondialisation et du développement des moyens de communications met de plus en plus en valeur l'apprentissage et la compréhension de la langue anglaise et cet aspect peut influencer sérieusement les choix linguistiques des nouveaux immigrants. La grande question est : quel sera le pourcentage de francophone au Québec et sur l'île de Montréal dans les prochaines années ? Lors des élections provinciales partielles du

Québec au printemps 2008, Mario Dumont a soulevé, d'une façon indirecte, que le recul de la langue française à Montréal pouvait être attribuable à la hausse de l'immigration. Malgré l'impopularité du slogan du chef de l'ADQ, un participant de notre recherche, M. Daniel Amar, considère que M. Dumont a posé une bonne question sur la situation sociale du Québec. Le problème est qu'il n'a pas su la formuler de la bonne façon. Il ajoute également que le gouvernement du Québec devrait investir davantage dans des outils permettant l'apprentissage du français chez les nouveaux immigrants. La question linguistique sera sans doute, et encore, un aspect majeur dans les prochains débats politiques. Un élément qui pourrait accentuer ce débat serait des statistiques démontrant que le pourcentage de francophones soit descendu en bas des 50% dans la ville de Montréal, un seuil psychologique très représentatif.

Un autre aspect du débat de la « nation québécoise » porte sur l'axe de l'intégration et de l'appartenance. Les réponses des participants de cette recherche ont indiqué, dans une certaine majorité, que le critère de parler et comprendre la langue française était un élément où il était possible de s'identifier à la « nation québécoise ». Par exemple, le participant, M. Alex Werzberger, affirme que lui et sa communauté ne s'identifient pas à cette « nation » puisqu'ils considèrent qu'elle ne concerne que les francophones. M. Werzberger ajoute également que tous les Québécois ont la liberté de pouvoir s'identifier comme ils le veulent, et, que l'identité nationale est un aspect parmi tant d'autres. Cette perspective rejoint celle de l'auteur Charles Blattberg où il considère que le Québec est composé de plusieurs nations et que les franco-québécois composent la « nation québécoise ». Pour d'autres répondants de notre recherche, comme M. Élie Benchetrit, la langue parlée n'est pas toujours le langage qui permet aux communautés

de se comprendre. M. Benchetrit fait référence aux Musulmans d'Afrique du Nord qui parlent français mais qui n'ont pas toujours le même système de valeurs que les occidentaux. La réclamation de la Charia par des Musulmans d'Ontario démontre bien ces propos.

Finalement, une problématique qui risque d'être de plus en plus débattue dans les prochaines années est celle de la double nationalité. Au Québec, les gens s'identifient souvent, de façon symbolique, à une double nationalité [canadienne et québécoise], à une double citoyenneté [canadienne et québécoise] ou à un mélange des deux. Les témoignages des participants de cette recherche ont d'ailleurs confirmé ce fait et que cela était une réalité sociale du Québec. D'autres participants, comme M. Élie Benchetrit ou Mme Sarah Friedman, nous ont confié qu'il était parfois difficile de parler de leur identité du fait qu'ils possèdent une multinationalité. Par exemple, M. Benchetrit possède la nationalité marocaine, française et canadienne. Le politologue Samuel P. Huntington fait allusion à cette nouvelle réalité moderne en écrivant sur l'augmentation des citoyens américains possédant une double nationalité¹⁸⁶. Selon lui, la pluralité des nationalités chez ces individus peut soulever des questions sur leur appartenance, leur loyauté et leur identité. Qui sont-ils sur le plan civil ? Il y a quelques années, le débat sur la double nationalité fut mis à l'épreuve au Canada lorsqu'il y a eu un conflit militaire entre le Hezbollah et Israël durant l'été 2006. Plusieurs Libanais qui bénéficiaient d'une double nationalité avaient demandé au gouvernement canadien d'être rapatriés au Canada. Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement de Stephen

¹⁸⁶ Samuel P. Huntington, « L'intégration : convertis, binationaux et érosion de la citoyenneté », dans Samuel P. Huntington, *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 179-218.

Harper avait affirmé vouloir réviser cette loi canadienne.¹⁸⁷ Au même moment, l'ancien chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes, Stéphane Dion, fut demandé à renoncer à sa nationalité française s'il voulait garder son poste en décembre 2006.¹⁸⁸ Le 17 avril 2009, le gouvernement du Canada a modifié sa loi sur la citoyenneté dans le but de mieux gérer les délivrances de la citoyenneté canadienne¹⁸⁹. Bref, les questions d'appartenance, d'identité et de nationalité peuvent s'étendre sur d'innombrables aspects. Cette recherche nous aura permis de comprendre que le débat sur la « nation québécoise » sera toujours sujet à interprétation des discours qui circulent dans la société. Les leaders des communautés culturelles ont aussi démontré qu'ils appréciaient l'identité québécoise mais avec des éléments d'appartenance qui peuvent varier. Ils ont clairement exprimé qu'ils ne voulaient pas que l'identité québécoise leur empêche de pouvoir s'identifier à leur passé. Il sera donc intéressant de voir s'il est possible dans l'avenir de conjuguer l'histoire des francophones du Québec avec celles des autres communautés culturelles.

¹⁸⁷ Adrien Lachance, « Double nationalité : Comment la guerre au Liban a changé la donne », Émission Le Canada en direct – Afrique du Nord, sur les ondes de Radio-Canada International, « <http://www.rcinet.ca> » (Page consulté le 12 mai 2009).

¹⁸⁸ George Paquet, « Stéphane Dion devrait renoncer à sa nationalité française », *Le Devoir*, Édition du Lundi 18 décembre 2006, « www.ledevoir.com », (Page consultée le 12 mai 2009).

¹⁸⁹ Citoyenneté et Immigration Canada, « Renseignez-vous sur la nouvelle loi », « <http://www.cic.gc.ca> », (Page consultée le 12 mai 2009).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages bibliographiques

Anderson, Benedict. (1996). *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Éditions La découverte, Paris.

Anctil, Pierre. (1997). *Tur Malka : Flâneries sur les crimes de l'histoire juive montréalaise*, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec.

Anthonius, Rachad. (2007). « Les représentations médiatiques des Arabes et des Musulmans au Québec », dans *L'Annuaire du Québec 2007*, sous la direction de Michel Venne et Miriam Fahmy, l'Institution du Nouveau Monde, Québec.

Audier, Serge. (2004). *Les théories de la République*, Éditions La Découverte, Paris.

Berger, Peter, et Thomas Luckmann. (1971). *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Paris.

Bertrand, Maurice. (2004). *L'ONU*, 5^{ème} édition, La Découverte, Paris.

Blattberg, Charles. (2004). *Et si nous dansions : pour une politique du bien commun au Canada*, Les Presses de l'Université de Montréal.

Bouchard, Catherine. (2002). *Les nations québécoises dans l'action nationale : De la décolonisation à la mondialisation*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.

Bouchard, Gérard. (1999). *La nation québécoise au futur et au passé*, VLB éditeur, Québec.

Bouchard, Gérard. (2000). « Les rapports avec la communauté juive : un test pour la nation québécoise », dans *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, sous la direction de Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec.

Brouillet, Eugénie. (2005). *La négation de la nation*, Septentrions, Québec.

Crozier, Michel, et Erhard Friedberg. (1981). *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, Paris.

Dion, Stéphane. (2000). « Le rôle moteur du gouvernement du Canada dans la Révolution tranquille », *La Révolution tranquille : 40 ans plus tard : un bilan*, (sous la direction d'Yves Bélanger, R. Comeau et C. Métivier), VLB, Montréal.

Dumont, Fernand. (1993). *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

Dumont, Fernand. (1995). *Raisons communes*, Boréal, Québec.

Ellul, Jacques. (1989). « La culture de l'oubli » dans *La mémoire : Tome II Le concept de mémoire*, sous la direction de Nicolas Zavialoff, Robert Jaffard, Philippe Brenot, Éditions l'Harmattan, Paris.

Foucault, Michel. (1971). *L'ordre du discours*, Éditions Gallimard, France.

Foucault, Michel, « Il faut défendre la société », *Cours au Collège de France, 1976*, paru en (1997), Éditions Gallimard, Paris.

Grevisse, Maurice. (1993-1997). *Le bon usage – Grammaire française*, édition refondue par André Goosse, DeBoeck-Duculot, 13^e édition, Paris.

Huntington, Samuel P. (2004). « L'intégration : convertis, binationaux et érosion de la citoyenneté », dans Samuel P. Huntington, *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures*, Odile Jacob, Paris.

Jacques, Daniel. (1998). *Nationalité et Modernité*, Boréal, Québec.

Jacques, Daniel. (2000). « Des « conditions gagnantes » aux conditions signifiantes » », dans *Penser la nation québécoise...*, sous la direction de Michel Venne, Québec Amérique.

Jankélévitch, Vladimir. (1986). *L'imprescriptible (Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité)*, Éditions du Seuil, Paris.

Jedwab, Jack. (2000). « A unique community in a Distinct Society », dans *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, sous la direction de Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard, Septentrion, Bibliothèque nationale du Québec.

Karmis, Dimitrios. (2003). « Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarification conceptuelles, typologie et analyse du discours », *Québec : État et Société*, (sous la direction d'Alain Gagnon), 2^e tome, Amérique, Collection Débats, Montréal, Québec.

Labelle, Micheline, et Joseph J. Lévy. (1995). *Ethnicité et Enjeux Sociaux : Le Québec vu par des leaders de groupes ethnoculturels*, Éditions Liber, Québec.

Le Tenneur, René. (1973). *Les Normands et les origines du Canada français*, OCEP, Coutances.

- Lukes, Steven. (2005). *Power : A radical view*. 2^{ème} édition, Macmillan, London.
- Maclure, Jocelyn. (2003). « Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme », *Québec : État et Société*, (sous la direction d'Alain Gagnon), 2^e tome, Amérique, Collection Débats, Montréal, Québec.
- McRoberts, Kenneth. (2000). « La question nationale québécoise », dans *La Révolution Tranquille : 40 ans plus tard : Un bilan*, sous la direction d'Yves Bélanger, R. Comeau et C. Métivier, VLB éditeur, Québec.
- Olson, Mancur. (1971). *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge : Harvard University Press.
- Potvin, Marys. (2008). *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?*, Éditions Athéna, Outremont, (Québec).
- Ricoeur, Paul. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Édition du Seuil, Québec.
- Saint-Pierre, Jocelyn. (2001). « Regards sur le nationalisme au Québec », *Les nationalismes au Québec : du XIX^e au XXI^e siècle*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Sarra-Bournet, Michel (dir.). (2001). *Les nationalismes au Québec : du XIX^e au XXI^e siècle*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Savoie-Zajc, Lorraine. (2003). « L'entrevue semi-dirigée », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoît Gauthier, 4^e éd., Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Schnapper, Dominique. (1994). *La communauté des citoyens*, Les Éditions Gallimard, Paris.
- Seymour, Michel. (1999). *La nation en question*, l'Hexagone, Québec.
- Taylor, Charles. (1994). «The Politics of Recognition», dans Amy Gutman, *Multiculturalism*, Princeton University Press, Princeton, tr. (1999). *Multiculturalisme*, Flammarion, Paris.
- Taylor, Charles. (1999). « Nation culturelle, nation politique », dans *Penser la nation québécoise...*, sous la direction de Michel Venne, Québec Amérique, Montréal.
- Venne, Michel (dir.). (2000). *Penser la nation québécoise*, Québec Amérique, Montréal.
- Zipora, Malka. (2006). *Lekhaim! Chroniques de la vie hassidique à Montréal*, traduit de l'anglais par Pierre Anctil, Les éditions du passage, Québec.

Articles de journaux

Beauchemin, Jacques. (2007). « La mauvaise conscience de la majorité franco-qubécoise », Un article publié dans « Que devient la culture québécoise ? Que voulons-nous qu'elle devienne ? » p. 13 et 30. Un cahier spécial de l'Institut du Nouveau Monde inséré dans le journal *Le Devoir*, Montréal, dimanche le 20 janvier 2007, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 2 mars 2009).

Blattberg, Charles, « Une sempiternelle erreur », *Le Devoir*, édition du 24 octobre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 14 décembre 2006).

Buzzetti, Hélène, « Ottawa reconnaît la nation québécoise », *Le Devoir*, édition du jeudi 23 novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 15 décembre 2008).

Buzzetti, Hélène, « Une nation pure laine? », *Le Devoir*, édition du 28 novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 15 octobre 2008).

Cauchy, Clairandrée, « Québec financera à 100% des écoles juives », *Le Devoir*, édition du 13 janvier 2005.

Des Rivières, Paule, « Le kirpan », *Le Devoir*, édition du mercredi 22 mai 2002, www.ledevoir.com (page consulté le 17 janvier 2008).

Elkouri, Rima, « Un message grossier signé ADQ », *La Presse*, édition du samedi 26 avril 2008, www.cyberpresse.ca (page consultée le 15 janvier 2009).

Lacoursière, Ariane, « Adieu aux fenêtres givrées », *La Presse*, Montréal, édition du 20 mars 2007.

Lavoie, Gilbert, « Les vaches sacrées », *Le Soleil*, publié le 10 février 2009, www.cyberpresse.ca, (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Marissal, Vincent, « Qu'est-ce qui cloche à l'ADQ ? », *La Presse*, édition du vendredi 2 mai 2008, www.vigile.net (Page consultée le 1^{er} mars 2009).

McCann Brigitte, et Dany Bouchard, « André Drouin à tout le monde en parle, Sauvé par le montage? », dans le *Journal de Montréal*, édition du 6 février 2007, <http://www.canoe.com> (page consultée le 5 janvier 2009).

Paquet, George. « Stéphane Dion devrait renoncer à sa nationalité française », *Le Devoir*, Édition du Lundi 18 décembre 2006, « www.ledevoir.com », (Page consultée le 12 mai 2009).

Richard, Gervais, « Reconnaissance empoisonnée », *Le Devoir*, édition du 1^{er} novembre 2006, www.ledevoir.com (page consultée le 14 décembre 2006).

Robitaille, Antoine, « Accommodements : Charest en appelle à la raison », *Le Devoir*, édition du vendredi 9 février 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Robitaille, Antoine, « Au temps où l'ADQ prônait l'accommodement raisonnable... », *Le Devoir*, Édition du samedi et du dimanche 21 janvier 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 5 janvier 2009).

Robitaille, Antoine, « L'ADQ et le réenracinement - Des élections historiques? », *Le Devoir*, édition du samedi 31 mars et du dimanche 1^{er} avril 2007, www.ledevoir.com (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Ouvrages d'auteurs en version électronique

Balthazar, Louis. (1991). « Conscience nationale et contexte internationale », *Les classiques de la science sociale*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2008).

Balthazar, Louis. (1992). « L'évolution du nationalisme québécois », *Les classiques de la science sociale*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1 mars 2008).

Barry, Alpha Ousmane, « Les textes de méthodologie », Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, <http://www.chaire-mcd.ca> (page consultée le 1^{er} février 2008).

Bourque, Gilles. (1990). *La sociologie, l'État, la nation*, *Les classiques de la science sociale*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars).

Fournier, Pierre « Les sociétés d'État au Québec », Un article publié dans la revue *Interventions économiques. Pour une alternative sociale*. n° 18, automne 1987, Dossier : "L'État en question 2", p. 173-192. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, *Les classiques de la science sociale*, <http://classiques.uqac.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Gall, Gérald L. « Référendum du Québec (1995) », dans *L'Encyclopédie canadienne*, « <http://www.thecanadianencyclopedia.com> », (Page consultée le 12 mai 2009).

Jedwab, Jack. « L'identification concurrentielle et complémentaire: Contraster l'attachement pour le Canada, pour la province et la communauté locale », «<http://www.acs-aec.ca>», (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

Jedwab, Jack. «Le Canada : la nation des nations ?», <http://www.acs-aec.ca>, (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

Mauss, Marcel. (1920). « La nation et l'internationalisme », un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales".

http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html (page consultée le 1^{er} novembre 2008).

Ramel, Frédéric. (2004). « Marcel Mauss et l'étude des relations internationales : un héritage oublié », sous la direction de Marcel Fournier et Jean-Christophe Marcel, dans *Sociologie et sociétés*, Volume 36, numéro 2, Automne 2004, p. 227-245. L'auteur cite Marcel Mauss (1969b), Œuvres, Tome III, Paris, Éd. de Minuit, p. 584.

Articles de revue

Blattberg, Charles, « Secular Nationhood? The Importance of Language in the Life of Nations », *Nations and Nationalism* 12, n° 4, octobre 2006, p. 597-612.

Duchastel, Jules. « Discours et informatique : des objets sociologiques? », *Sociologie et sociétés*, 25 (2), 1993.

Küntzel, Matthias. « National Socialism and Anti-Semitism in the Arab World », dans *Jewish Political Studies Review*, 17:1 (Spring 2005), pp. 99-118.

Mueller, John, « Vers la fin de la guerre ? », dans *Politique Étrangère*, (Hiver 2006/4), pp. 863-875, traduit par Marc Hecker.

Documents des médias électroniques

Lachance, Adrien. « Double nationalité : Comment la guerre au Liban a changé la donne », Émission Le Canada en direct – Afrique du Nord, sur les ondes de Radio-Canada International, « <http://www.rcinet.ca> » (Page consulté le 12 mai 2009).

Radio-canada.ca. « Bloc Québécois : Pari gagné », dans Nouvelles électorales radio-canada.ca (page consultée le 18 octobre 2008).

Radio-Canada.ca. « Élections Québec 2008 », www.radiocanada.ca (page consultée le 2 mars 2009).

Radio-canada.ca, « L'affaire Yves Michaud portée en Cour supérieure », www.radio-canada.ca (page consultée le 8 février 2009).

Radio-Canada.ca. « Moins d'argent avec les conservateurs », www.radiocanada.ca, (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Radio-Canada.ca. « Un à-plat-ventrisme qui ne mène nulle part », www.radiocanada.ca, (page consultée le 15 février 2009).

Radio-canada.ca. « Une brise conservatrice », www.radiocanada.ca (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Radio-canada.ca. « 400 bougies », www.radiocanada.ca (page consultée le 25 octobre 2008).

Radio-canada.ca en collaboration avec Le Devoir, « Une publicité adéquate fait réagir », www.radio-canada.ca (page consultée le 5 janvier 2009).

Documents électroniques provenant de sites gouvernementaux

Citoyenneté et Immigration Canada, « Renseignez-vous sur la nouvelle loi », « <http://www.cic.gc.ca> », (Page consultée le 12 mai 2009).

Directeur général des élections du Québec, « Élections partielles du 12 mai 2008 », <http://www.electionsquebec.qc.ca> (page consultée le 1^{er} mars 2009).

Élection Canada, « Quarantième élection générale 2008 : Résultats officiels du scrutin », www.elections.ca (page consultée le 22 février 2009).

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique arménienne, recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique juive, recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, « Portrait statistique de la population d'origine ethnique rwandaise, recensée au Québec en 2001 », <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Recensement 2006, « Origine ethnique et minorités visibles », sur Statistique Canada, <http://www12.statcan.ca> (page consultée le 15 janvier 2009).

Ressources humaines et développement social Canada, « Recherche qualitative sur l'outil Travailler au Canada du portail de l'immigration intitulé Se rendre au Canada », www.rhdsc.gc.ca (page consultée le 10 avril 2008).

Mémoire de maîtrise

Bélanger, Mathieu, (2008), *Les intentions de vote au Québec en 2002 : Analyse des déterminants de l'appui à l'ADQ*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Richard Nadeau, Université de Montréal.

Autres documents électroniques

Bienvenue au Parti Conservateur, « Le Congrès de 2005 à Montréal », www.conservateur.ca (page consultée le 22 novembre 2006).

Communauté sépharade unifiée du Québec, « La communauté sépharade du Québec : Les origines », <http://www.csuq.org> (page consultée le 15 janvier 2009).

Congrès juif canadien, <http://www.cjc.ca> (Page consultée le 15 janvier 2009).

Denoncourt, Frédéric, « Les grandes figures de la tolérance », dans *Tolérance.ca*, www.tolerance.ca (page consultée le 26 mars 2007).

Dictionnaire Larousse, « article sur Edmund Husserl », www.larousse.fr (page consultée le 20 novembre 2008).

Dictionnaire Larousse, « article sur Edmund Husserl », www.larousse.fr (page consultée le 20 novembre 2008).

GrandQuébec.com, « Communauté juive », <http://grandquebec.com/multiculturalisme/juifs-au-quebec/>, (Page consultée le 1^{er} septembre 2009).

Haut Commissariat aux droits de l'homme, « La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide », <http://www.unhchr.ch> (page consultée le 4 novembre 2008).

Jacques Parizeau, (30 octobre 1995), « On se crache dans les mains et on recommence », *L'indépendance du Québec*, <http://www.independance-quebec.com> (page consultée le 27 janvier 2008).

« Le Rwanda remplace le français par l'anglais », dans *Rwasta.net*, <http://www.rwasta.net> (page consultée le 15 novembre 2008).

Martin, Pierre, 2006, L'élection fédérale canadienne du 23 janvier 2006 : un séisme politique ? Conférence de Pierre Martin le 26 janvier 2006 à l'Institut d'Études Politiques de GRENOBLE à l'invitation du Centre d'Études Canadiennes de Grenoble, cec38@upmf-grenoble.fr (page consultée le 22 novembre 2006).

Mobilisation enfant du monde (MEM), <http://www.ttsinc.ca> (page consultée le 4 janvier 2009).

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation, www.unesco.org (page consultée le 2 mars 2009).

Autres documents

Claude Bariteau, (1996), «Un avenir commun ?», Conférence prononcée par Monsieur Claude Bariteau, professeur, au petit déjeuner-causerie d'Impératif français tenu le dimanche 10 novembre 1996 à la Maison du citoyen à Hull afin de souligner la Semaine interculturelle nationale, «<http://www.vigile.net/pol/culture/bariteaucitoyen.html>», (Page consultée le 1^{er} septembre 2006).

Congrès Juif Canadien, Région Québec, «Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles », Par : D^r Victor C. Goldbloom, Président, CJC,RQ, Mme Dorothy Zalcman Howard, ancienne présidente, CJC,RQ, M. Joseph Gabay, ancien président, CJC,RQ, Préparé par : D^r Victor C. Goldbloom et Mme Monique Matza, Montréal, 2007.

Dictionnaire Larousse 1996.

Fonder l'avenir : Le temps de la conciliation », *Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*, dirigée par Gérard Bouchard et Charles Taylor, Québec, 2008.

La Sainte Bible, traduction par Louis Segond. (1965). Paris.

Mémoires déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles par le Rassemblement des Chrétiens du Moyen-Orient (RCMO).

Mémoire déposé à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles par : The Sikh Community of Montreal.